

Maeva

Bienvenue en Polynésie Française

Livret
d'accueil
2026



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Course Aimeho Va'a 2026

©Crédit Photo Laurent BELLANGER





IA ORA NA E MAEVA SUR **AIR TAHITI**

LA COMPAGNIE INTER-ÎLES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Découvrez nos îles emblématiques telles que Bora Bora, Moorea, Raiatea, Huahine, Rangiroa, Tikehau, Fakarava, parmi tant d'autres.

- En moyenne 120 vols par jour opérés grâce à une flotte de 12 appareils
- Plus de 65 ans d'expérience au service de nos passagers
- 48 îles desservies dans toute la Polynésie Française et aux Îles Cook
- 1 600 employés et 50 agences à votre service
- Des pass Air Tahiti multi-îles à prix attractifs
- Un service et une cabine premium disponibles



www.airtahiti.com

AIR TAHITI

Le lien entre les îles

Maeva

Bienvenue en Polynésie Française

**Livret
d'accueil
2026**

à l'attention
des fonctionnaires
de l'Éducation nationale,
mis à la disposition
de la Polynésie française

Recommandations

Le changement de vie qu'implique une installation en Polynésie française sera d'autant plus réussi qu'il aura été préparé avec soin. Cette brochure est destinée à faciliter votre installation : lisez-la attentivement, et n'hésitez pas à prendre des contacts par téléphone, par courrier, par télécopie, facebook ou e-mail.

Il vous est recommandé de prendre l'attache de votre chef d'établissement dès que vous aurez connaissance de l'établissement d'affectation ; il vous communiquera nombre d'informations indispensables : le projet d'établissement, la fiche de vœux relative aux classes souhaitées, à la charge de professeur principal ...

**Pour tout renseignement
complémentaire,
prendre contact avec :**

La Direction générale
de l'éducation et des enseignements
B.P. 20673 – 98713 PAPEETE TAHITI
POLYNESIE FRANÇAISE
Tél. : (+689) 40.47.05.00
Fax : (+689) 40.42.40.39
E-mail : courrier@education.pf
Site Internet : <http://www.education.pf>
DGEE Polynésie





Le mot de la Ministre

'Ia ora na, Kura ora, Aronga,
Kaoha nui, Ena kotou !
Bienvenue en Polynésie française.

En rejoignant notre système éducatif, vous participez à une mission essentielle : accompagner les enfants et les jeunes de notre pays dans leur parcours de formation, de construction personnelle et d'émancipation.

Dans un territoire d'archipels où l'océan relie les îles et les communautés, l'école occupe une place centrale. Elle transmet des savoirs, bien sûr, mais aussi des repères, des valeurs et une confiance en l'avenir.

Notre action s'inscrit dans un cap clair : **former des citoyens confiants, compétents, forts de leurs racines et ouverts sur le monde**. L'éducation, l'enseignement supérieur et la culture constituent ensemble les fondations du développement humain, social et culturel de la Polynésie française.

Le **Cap pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la culture** affirme une conviction simple : chaque élève peut réussir. Les chemins de la réussite sont multiples, et chacun contribue à construire l'avenir de notre pays.

C'est le sens de notre ambition : une école attentive au bien-être des élèves, ancrée dans les cultures et les langues polynésiennes, ouverte sur le monde et confiante dans les talents de la jeunesse.

Notre devise l'exprime simplement :

« Ici je grandis, demain je bâtis. »

Le guide Maeva a été conçu pour vous accompagner dans votre installation et vous aider à mieux comprendre les spécificités éducatives, culturelles et humaines de notre fenua.

Je compte vivement sur votre engagement au service de la jeunesse polynésienne et vous souhaite une installation riche de rencontres, de découvertes et de réussites professionnelles.

Samantha BONET-TIRAO,

*Ministre de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur
et de la Culture*

votre
**prochaine
voiture**

vous attend chez

AVIS

OCCASIONS

Des véhicules récents, expertisés et garantis jusqu'à **12 mois**.



1 190 000XPF

PEUGEOT 208

Juin.2023

31000 kms

MANUELLE



1 390 000XPF

HYUNDAI i10

Juin.2024

31 640 kms

MANUELLE



1 390 000XPF

FIAT PANDA

Juin.2024

41 900 kms

MANUELLE



1 490 000XPF

FORD FIESTA HYBRIDE

MARS.2023

37 395 kms

MANUELLE



1 390 000XPF

KIA PICANTO

Juin.2024

32 930 kms

MANUELLE



1 590 000XPF

CHANGAN CS15

Sept.2023

28 500 kms

MANUELLE



☎ 89 771905

Maeva

SOMMAIRE



Le Guide Maeva
est une brochure
d'information
éditée à l'intention
des fonctionnaires
de l'Éducation
Nationale
nommés en
Polynésie française

Rédaction :

Direction Générale
de l'Éducation
et des Enseignements
Tél : 40 47 05 00

Photos :

DGEE

Tél : 40 47 05 00

Photo couverture :

©Laurent BELLANGER
/ DGEE

Conception et réalisation :

FENUA DEAL –
RÉGIE POLYPRESS
Tél : 40 80 00 39

contact@
regiepolypress.com

Impression :

STP-Multipress
Dépôt légal à parution



Le mot de la Ministre
de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur
et de la Culture
Samantha BONET-TIRAO P.2

PRÉSENTATION DU PAYS

APERÇU HISTORIQUE

- Les principaux faits marquants _____ P.7
- Les Institutions du pays _____ P.8

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

- Le milieu naturel : flore et faune _____ P.11
- La Polynésie en superficie (carte) _____ P.12
- Les 5 archipels de la Polynésie (carte) _____ P.13
- La Polynésie au centre du Pacifique _____ P.14

DONNÉES STATISTIQUES

- Population - Emploi - Commerce extérieur - Tourisme
Consommation - Développement durable - Entreprises _____ P.16-26

L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

- Bilan de rentrée 2025-2026 _____ P.28
- L'organisation de l'enseignement en Polynésie _____ P.30
- Charte de l'éducation _____ P.32
- Organisation de la D.G.E.E _____ P.33-35
- Calendrier de l'Année Scolaire 2026-2027 _____ P.36
- Organisation du Vice-rectorat _____ P.37-38
- Organigramme du Vice-rectorat _____ P.39

PARTICULARITÉS POLYNÉSIENNES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- Structures pédagogiques _____ P.40
- Structures sportives _____ P.41
- L'organisation du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire _____ P.42
- Schéma des études après la 3^e _____ P.43
- Le décrochage scolaire _____ P.44
- La CTES, le PAI, les SEGPA, l'AFPRAL _____ P.44-45

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- Sommaire des établissements publics par archipels _____ P.46
- Les bassins de formations _____ P.47
- Être Principale en Polynésie : au-delà de la carte postale _____ P.48-49
- Les établissements secondaires publics _____ P.50-70
- Le harcèlement _____ P.61 et 71
- Tableau des établissements scolaires sportifs _____ P.63
- La Formation Continue (G.R.E.P.F.O.C.) _____ P.74
- L'enseignement à distance _____ P.75

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Université de la Polynésie française UPF _____ P.76-77
- Présentation générale de l'INSPÉ-PF _____ P.78
- Les formations _____ P.80

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Votre mise en route _____ P.82
- Vos documents nécessaires _____ P.82
- Votre arrivée sur le Territoire _____ P.82
- Votre logement _____ P.84
- Les démarches essentielles à votre arrivée _____ P.84
- Vos communications _____ P.86
- Votre situation administrative et financière _____ P.88-89
- Recette du fenua : le poisson cru lait de coco _____ P.90

VOTRE VIE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Santé - Eau potable - Hygiène scolaire - Précautions _____ P.92-95
- Le prix de l'électricité _____ P.96
- Le régime de Protection Sociale _____ P.98
- Argent - Se déplacer - Assurance _____ P.99
- Liaisons maritimes et aériennes _____ P.100
- Loisirs sportifs _____ P.102-103
- Médias et loisirs culturels _____ P.104
- Langues - Religion - Lexique - Mémo - La Perle noire _____ P.105
- Téléphones utiles _____ P.106
- Plan : où sommes-nous ? _____ P.108



carrefour.pf

vos courses en ligne =



800^F
de remise
valable jusqu'au 31/08/26
sur votre commande
avec le code
MAEVA*



+Simple +Rapide

Commandez en ligne
parmi plus de **9 000 produits**

*Code à usage unique - Valable pour la première commande - Offre non cumulable et dans la limite des stocks disponibles.

A vos courses



Carrefour



LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

La Polynésie française, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est le fruit d'une histoire qui débute avec les migrations de population dans le Pacifique. Le peuplement des cinq archipels polynésiens actuels est plus tardif qu'on ne le pensait auparavant. Il est situé autour de 800 à 900 après J.-C. L'origine des populations polynésiennes est diverse et complexe, marquée par des métissages successifs. Maîtres des grandes distances océaniques, les ancêtres des Polynésiens naviguent en pirogue double sur de très grandes distances, guidés par les étoiles. Les sociétés polynésiennes traditionnelles se caractérisent par une organisation sociale structurée, une forte hiérarchisation et une imbrication entre pouvoir politique et religieux, ainsi qu'un rapport étroit à l'environnement.

Après la découverte des Marquises par les Espagnols à la fin du XVI^e siècle, les premiers contacts entre Polynésiens et Européens s'intensifient à partir du XVIII^e siècle avec les grandes expéditions d'exploration menées notamment par Wallis, qui arrive à Tahiti en 1767, Bougainville et Cook. Ces navigateurs sont animés par des motivations philosophiques et scientifiques et leurs récits de voyage contribuent à construire des représentations idéalisées de la Polynésie, notamment à travers les mythes du "bon sauvage" et de la "Nouvelle Cythère". Les conséquences du contact sont profondes et durables. Sur le plan démographique et sanitaire, c'est une chute brutale des populations polynésiennes liée essentiellement à l'introduction de maladies nouvelles (le choc microbien). L'arrivée de la London Missionary Society (L.M.S.) à Tahiti, le 5 mars 1797 marque le début de la christianisation rapide des cinq archipels. Elle contribue à la recomposition des pouvoirs et à l'émergence de nouvelles formes d'autorité avec la famille Pomare. Économiquement, la Polynésie intègre progressivement les flux d'échanges régionaux et mondiaux. Dans un contexte de rivalités coloniales franco-anglaises dans le Pacifique, la France, par l'intermédiaire de l'amiral Dupetit-Thouars, annexe les Marquises en 1840 et établit un protectorat sur Tahiti en 1842. Rapidement dénoncé par la reine Pomare IV, ce protectorat conduit à la guerre franco-tahitienne de 1844 à 1846. Le 29 juin 1880, Pomare V, son fils, cède ses États à la France qui annexe ainsi

Tahiti, Moorea, l'archipel des Tuamotu et une partie des Australes. La colonie des Établissements français de l'Océanie (E.F.O.) se construit progressivement jusqu'en 1901, date à laquelle toutes les îles qui composent la Polynésie française d'aujourd'hui y sont intégrées. Une économie de rente est mise en place avec notamment les phosphates de Makatea à partir de 1906 et une tentative de grande plantation avec le coton et la canne à sucre à Atimaono. La société coloniale est marquée, d'une part, par les "demis" issus d'un métissage entre premiers colons britanniques et américains et Polynésiens qui concentrent pouvoir économique, politique et foncier dans leurs mains et, d'autre part, par une population polynésienne reléguée au second plan. Les E.F.O. ont également recours à l'immigration chinoise à partir de 1900. Malgré le contexte colonial, l'attachement des E.F.O. à la France se manifeste par un engagement massif dans les deux conflits mondiaux, porté par le patriotisme ou le goût de l'aventure. L'après Seconde Guerre mondiale voit l'éveil politique des Polynésiens dont la figure marquante est celle de Pouvanā'a Oopa, leader nationaliste.

Profitant de la loi-cadre, les E.F.O., territoire d'outre-mer (T.O.M.) depuis 1946, deviennent la Polynésie française en 1957. Le Centre d'Expérimentation du Pacifique (C.E.P.), créé en 1962, s'installe en 1963 avec une base arrière à Tahiti, une base avancée à Hao et deux sites de tir sur les atolls de Moruroa et Fangataufa. 193 essais nucléaires se succèdent de 1966 à 1996. Cette implantation provoque des transformations profondes et durables pour la Polynésie française dont les conséquences et les héritages structurent encore aujourd'hui l'économie du pays, la société polynésienne, la vie politique locale et les relations avec l'État. En parallèle, le territoire poursuit sa marche vers l'autonomie politique entamée après la Seconde Guerre mondiale.

En 1984, un statut d'autonomie interne, renforcé en 1996, est accordé à la Polynésie française. Des signes distinctifs sont reconnus (drapeau, hymne, ordre de Tahiti nui). Enfin, la loi organique de 2004 fait de la Polynésie française une collectivité d'outre-mer (COM) en capacité de promulguer des "lois du pays" et dont le statut est inscrit dans la Constitution.

LES INSTITUTIONS DU PAYS

La Polynésie française est, en tant que Collectivité d'Outre-mer (COM), une collectivité territoriale bénéficiant de l'autonomie au sein de la République. L'article 1er de la loi organique du 27 février 2004 la définit ainsi : « Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la constitution. (Elle) se gouverne librement et démocratiquement (...) ».

Elle bénéficie conformément à l'article 74 de la Constitution d'une organisation particulière lui permettant de faire valoir ses intérêts propres au sein de la République. Son statut, résultant d'une loi organique, ne peut être adopté et modifié qu'après avis de son Assemblée. A un statut d'autonomie de gestion accordé en 1977, a succédé un statut d'autonomie interne en 1984 puis un statut d'autonomie en 1996, récemment renforcé (loi organique du 27 février 2004, modifiée en 2007).

La Polynésie française exerce de larges pouvoirs normatifs, dont certains relèvent en Métropole du Parlement (fiscalité directe et indirecte, fonction publique territoriale, sécurité sociale, réglementation des loyers, etc...). Le statut de 2004 a en outre attribué à la Polynésie française d'importantes compétences pour réglementer de larges pans du droit civil, le droit du travail, le droit commercial, les transports aériens internationaux, etc.... En outre, elle peut participer à l'exercice de certaines compétences régaliennes de l'Etat.

Les autorités de la Polynésie française exercent notamment depuis le statut de 1984, l'essentiel des compétences concernant l'organisation et le fonctionnement du système éducatif, de la maternelle à la terminale. Cette compétence a été élargie en 2004 à l'enseignement supérieur non universitaire (par exemple les classes post-baccalauréat de BTS dans les lycées). Les relations entre l'Etat et la Polynésie française concernant l'enseignement sont précisées par

Convention (modalités de l'aide technique et financière de l'Etat, modalités de mise à disposition des personnels, modalités de délivrance des diplômes nationaux, etc...). La convention actuellement en vigueur a été signée à Papeete le 04 avril 2007 pour une durée de 10 ans.

La Collectivité d'Outre-mer est en effet compétente dans tous les domaines non expressément réservés à l'Etat. La liste limitative des matières réservées à l'Etat qui est d'interprétation stricte, figure dans la loi statutaire (art. 14). Il n'y a donc pas dans le statut de « liste » exhaustive de compétences du Pays : tout ce qui n'est pas attribué par la loi à l'Etat et aux communes revient par principe aux autorités locales (article 13 de la loi statutaire de 2004).

En dehors des lois dites de souveraineté qui sont applicables de plein droit, les textes émanant du pouvoir central (lois et décrets) ne sont applicables et appliqués en Polynésie française, selon le principe de spécialité législative propre aux C.O.M., confirmé par la Constitution de 1958, que si une disposition de ces textes prévoit cette applicabilité.

Les projets de loi touchant à l'organisation particulière du Pays sont soumis avant leur adoption par le Parlement à l'avis de l'Assemblée de Polynésie française. Les lois et règlements de l'Etat applicables en Polynésie française sont publiés pour information au journal officiel de la Polynésie française (JOPF). Le principe de spécialité législative constitue notamment une garantie du respect des compétences de la Polynésie française.

Le dispositif précité conduit tout naturellement à certaines différences entre le droit en vigueur en Polynésie française et celui applicable en métropole. Un grand nombre de domaines est en effet réglementé par des lois du pays, des délibérations de l'Assemblée et des arrêtés du Conseil des Ministres de la Polynésie française puisque dans ces domaines relevant de la compétence exclusive du Pays, il appartient uniquement à celui-ci d'adopter les règles de droit.

CRÉATEUR
STH
Mahana
ora api

Le Spécialiste du Solaire

Votre
ÉNERGIE
SOLAIRE
ECOFRIENDLY



**SYSTÈME
CONNECTÉ RÉSEAU**



HUAWEI



**SYSTÈME
HYBRIDE AVEC BATTERIE**

LU X POWER^{TEK}



87 712 774
40 508 644



Mahana Ora Api



contact@mahanaora-api.pf



Zone industrielle de Fare Ute

L'Etat et chacun des membres du gouvernement central sont représentés par un délégué du Gouvernement de la République qui porte le titre de Haut-commissaire de la République en Polynésie française, assisté d'un secrétaire général. En dehors de la direction des services centraux de l'Etat à Papeete, l'action du Haut-commissaire est relayée dans les archipels par des chefs de subdivision administrative qui assurent, entre autres fonctions, la tutelle des communes. Le Haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois, de l'ordre public et du contrôle de la légalité, ce qui lui permet de saisir le Tribunal Administratif de Papeete des actes des autorités du Pays ou des communes qu'il estimerait illégaux, en vue de leur annulation.

LES INSTITUTIONS DU PAYS

comprennent le Président et le Gouvernement de la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie française et le Conseil Economique Social Environnemental et Culturel (CESEC).

Le gouvernement a à sa tête le Président de la Polynésie française, chef du Pays (il dirige l'exécutif local et l'administration territoriale) élu au scrutin secret par l'Assemblée de la Polynésie française parmi ses membres. Le gouvernement est composé de ministres désignés par le Président dont l'un porte le titre de Vice-président. Chaque ministre dispose d'attributions individuelles, sous la forme d'une délégation de pouvoirs reçue du Président.

Les ministres ont autorité sur les services publics et les personnels dans le secteur qui leur est confié et assurent la tutelle des Etablissements Publics de leur compétence. C'est ainsi que le ministre polynésien de l'éducation a autorité sur la direction générale de l'éducation et des enseignements, service qui

a en charge l'ensemble des enseignements du premier et du second degré du Pays. Il exerce également la tutelle sur tous les lycées et collèges de la Polynésie française, dont les chefs d'établissement sont les représentants. Le Gouvernement de la Polynésie française se réunit en Conseil des Ministres (CM) en général une fois par semaine, le mercredi. La préparation et le suivi de l'exécution des décisions du conseil des ministres incombent, parmi d'autres tâches, au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

L'Assemblée de la Polynésie française comprend 57 représentants élus pour 5 ans au scrutin proportionnel dans 6 circonscriptions, correspondant aux archipels. Elle adopte, outre les actes budgétaires, des délibérations dans de nombreux domaines, et rend des avis sur les projets de lois métropolitains avant leur adoption et leur publication en Polynésie française. Elle adopte également des « Lois du Pays » dans les matières qui relèvent du domaine de la loi et sont énumérées par le statut (art. 140). L'Assemblée peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement local en votant une motion de censure. Le Pays est représenté à Paris par deux députés, un sénateur, et un conseiller économique et social.

Le Conseil Economique Social Environnemental et Culturel (CESEC) est composé de représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique sociale et culturelle de la Polynésie française. Il donne un avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel qui lui sont soumis par le Gouvernement ou l'Assemblée de la Polynésie française. Il peut également donner un avis sur les questions dont il s'est auto-saisi.



MILIEU NATUREL

Le milieu vivant des îles de la Polynésie française, contrairement à ce que peut laisser croire l'exubérance de la végétation et la vie grouillante du lagon, est caractérisé par un faible nombre d'espèces tant animales que végétales.

En effet, à l'échelle géologique, les îles qui forment les cinq archipels de la Polynésie française sont très jeunes (de l'ordre de quelques millions d'années), de petite taille et isolées géographiquement. Ces conditions ont limité la diversité des peuplements, compensée par l'existence d'espèces uniques au monde.

Sur les îles hautes, les reliefs particulièrement escarpés et la faible extension des routes et chemins forestiers rendent souvent difficile l'accès aux milieux naturels.

Flora :

Parmi les plantes, on remarque ainsi une intéressante flore de plantes endémiques (en particulier, des fougères), et une grande diversité de végétaux importés par les navigateurs successifs, qu'ils soient Polynésiens ou Européens. Ainsi, le tiare et la vanille vous séduiront par leurs parfums incomparables, les bougainvillées, les orchidées, les tipaniers, par la diversité de leurs couleurs éclatantes.

Les fruits proviennent également, pour la plupart, d'introductions : agrumes, mangues, bananes, ananas, papayes, corossols...sont présents sur les marchés de Tahiti.

Les tentatives d'acclimatation de végétaux n'ont pas toujours été un succès : les lantanas à l'odeur si agréable envahissent les landes à fougères, les miconias à énormes feuilles pourpres menacent la végétation endémique des sous-bois. La recherche d'une solution pour leur élimination mobilise de nombreux scientifiques.

Faune :

Parmi les animaux, les grands carnivores et herbivores sauvages sont absents. Les chiens et les porcs, puis les bovins, les chevaux et les chèvres ont été introduits

par l'Homme. La Polynésie offre l'avantage de ne posséder aucun animal dangereux : les seuls reptiles sont d'inoffensifs lézards et des geckos (les margouillats, qui chassent moustiques et cafards dans les fare, au prix de quelques salissures...).

Seules sont à craindre les piqûres de moustiques, de nono (minuscules mouches), ou de "cent-pieds" (scolopendres).

Dans la forêt, les chants d'oiseaux sont rares : c'est sur la mer, au-dessus des bancs de poissons, que vous observerez plus aisément ces alliés des pêcheurs.

Les récifs de coraux de Polynésie constituent un patrimoine naturel d'une incomparable richesse, malheureusement menacé dans certaines îles par l'intervention de l'homme.

Le spectacle de la vie du lagon reste inoubliable.

Seuls les poissons-pierres à la piqûre dangereuse doivent vous inciter à la prudence dans vos marches en eau peu profonde sur le récif corallien. Masque, tuba et palmes suffisent pour admirer, comme dans un gigantesque aquarium, poissons-papillons, atoti aux multiples couleurs, clowns se blottissant dans une anémone, bénitiers aux lèvres fluorescentes.

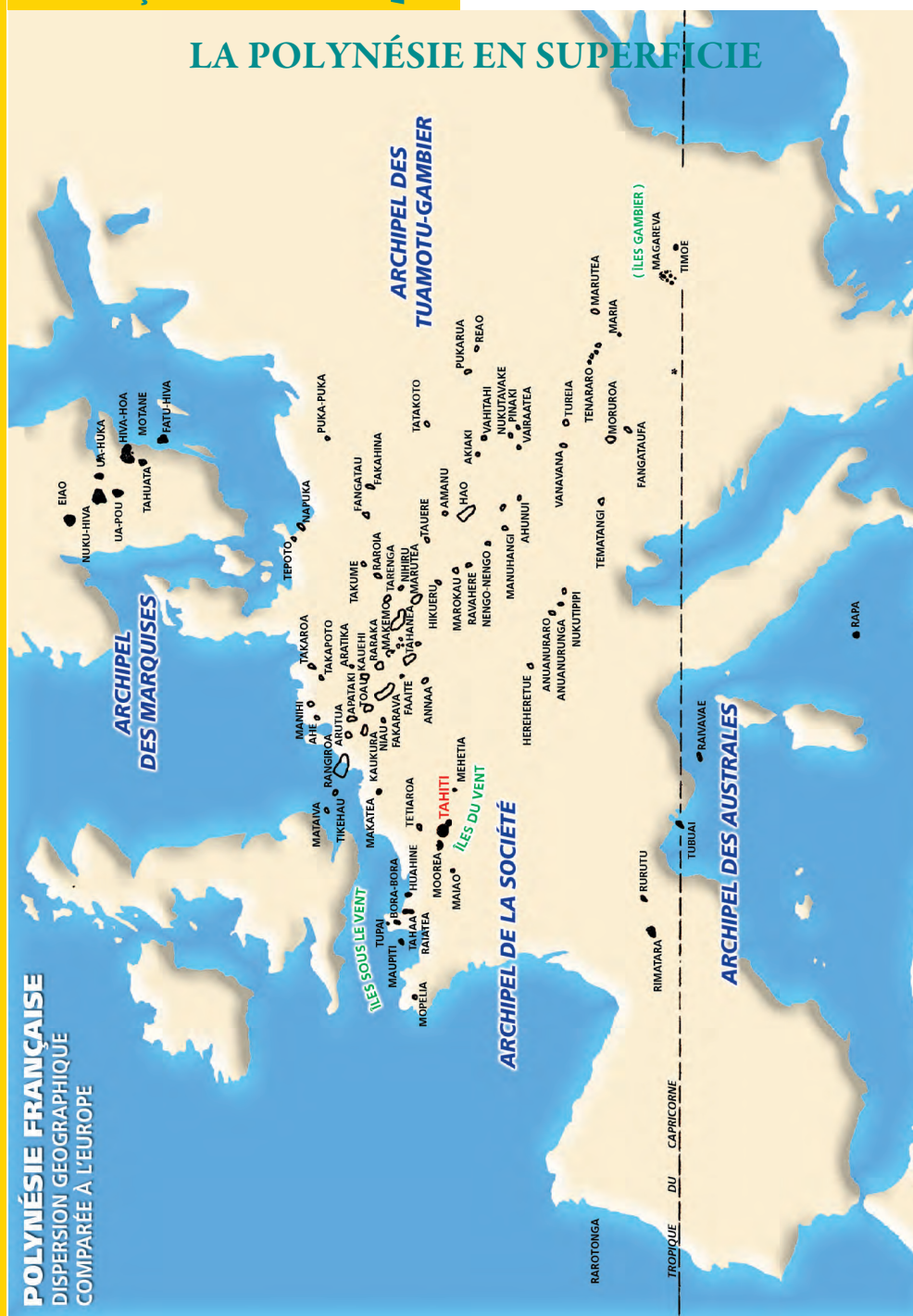
La rencontre avec raies, carangues et tortues est possible, plus fréquente dans les "îles" qu'à Tahiti. De l'autre côté de la barrière de corail, dans les passes ou sur les tombants, les plongeurs, bien encadrés par des professionnels compétents, seront fascinés par le passage des napoléons, des barracudas, des requins.

Plus au large, on peut pratiquer la pêche au thon, à la bonite, à l'espadon et au mahi-mahi (daurade coryphène).

De juillet à octobre, on peut aussi observer, parfois depuis la côte, des baleines à bosses qui viennent se reproduire dans les eaux polynésiennes, et toute l'année des dauphins.

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

LA POLYNÉSIE EN SUPERFICIE



LES CINQ ARCHIPELS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Océan Pacifique

LES CINQ ARCHIPELS DE LA POLYNÉSIE

ARCHIPEL DES MARQUISES

ARCHIPEL DES TUAMOTU

ARCHIPEL DES GAMBIER

ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

ARCHIPEL DES AUSTRALES

LA POLYNÉSIE AU CENTRE DU PACIFIQUE

La Polynésie française isolée au milieu du grand Océan Pacifique a cependant une position stratégique essentielle ; elle est située au centre du triangle polynésien dont les sommets sont Hawaïi, l'île de Pâques et la Nouvelle-Zélande.

De nombreux flux aériens, maritimes, satellitaires lui permettent peu à peu de corriger son isolement et d'être déjà en relation directe avec les trois pôles de la triade mondiale de l'hémisphère nord : des relations aériennes directes sont assurées au départ de l'aéroport international de Tahiti-Faa'a vers les Etats-Unis, le Japon, la France métropolitaine.

La Polynésie française a aussi des relations privilégiées avec les pays riverains de l'hémisphère austral : la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Chili ou la Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie Française a peu à peu appris à transformer le handicap de sa position stratégique en atout.

L'activité commerciale assure aux habitants un approvisionnement de qualité : des produits industriels asiatiques, de la viande et des fruits de la Nouvelle-Zélande, d'Australie, de Californie ou du Chili complètent les produits locaux et métropolitains.

L'activité touristique choisie comme voie prioritaire de développement s'appuie sur les atouts d'une riche nature tropicale et sur une population accueillante, métissée et jeune.

Ces atouts naturels et humains sont renforcés par les mythes fabriqués par les découvreurs du XVIII^e siècle (exotisme des paysages, beauté des femmes) véhiculés auprès du grand public grâce aux peintures de Paul Gauguin.

Le maintien d'un environnement de qualité est un des grands défis de ce territoire qui s'est ouvert au tourisme.



'Ia Ora Na Sydney

À compter du 14 décembre 2026



AIR TAHITI NUI

LA POPULATION

Population estimée au
dernier recensement (2024)**279 515**

Nombre d'enfant(s) par femme en 2024

1,7Nombre de naissances en vie
en 2024**3 267**Nombre de décès
en 2024**1 820**Nombre de mariages
en 2024**1 132**

Les statistiques démographiques fournissent des informations sur les personnes résidant en Polynésie française. Elles comprennent des données sur les naissances, les mariages, les migrations, les décès ou encore la taille de la population. Ces statistiques permettent de décrire la population, d'en comprendre sa structure et ses évolutions.

Au 31 décembre 2024, la Polynésie française compte 279 500 habitants et augmente de 0,05 % sur un an, soit la plus faible hausse observée depuis 1983 (hors pandémie). Au cours des dernières années, la croissance démographique a fortement ralenti, sous l'effet de la baisse de la natalité et du vieillissement de la population. En 2024, le nombre de naissances est le plus faible jamais observé avec 3 270 bébés nés au fenua, soit un indice conjoncturel de fécondité de 1,7 enfant par femme.

En 2024, 3 270 enfants sont nés vivants de mères résidentes en Polynésie française et 1 832 personnes sont décédées. Le solde naturel, autrement dit la différence entre les naissances en vie et les décès sur est positif de 1 438 personnes.

Au cours des deux dernières décennies, la population de Polynésie française a augmenté de 28 200 habitants. Elle était de 251 300 habitants en 2004, contre 279 500 en 2024. Indépendamment de l'accroissement de la population, la structure se modifie avec une baisse significative de la part des plus jeunes au profit des plus âgés.

L'EMPLOI

Nombre d'emplois salariés
en janvier 2026 (CPS)

76 104

Évolution des emplois salariés
de janvier 2025 à janvier 2026 (CPS)

2,63%

Salaire moyen brut mensuel en ETP
en 2025 (CPS)

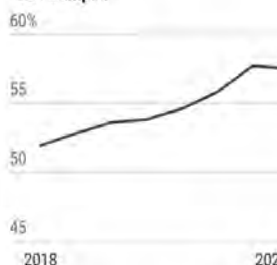
363 311 F.CFP

Taux d'emploi
au 2025/01/01 (Enquête Emploi)

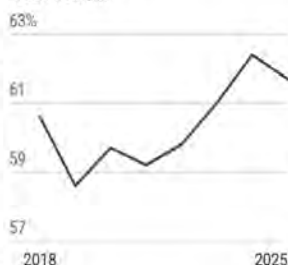
57,5%

Taux d'emploi, d'activité et de chômage

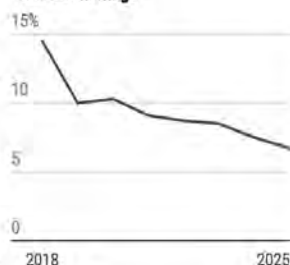
Taux d'emploi



Taux d'activité



Taux de chômage



Source: ISPF - Enquête Emploi • Télécharger les données • Créé avec Datawrapper

Stabilité de l'emploi et diminution du nombre de demandeurs d'emploi en 2025

L'année 2025 marque une stabilisation de l'emploi en Polynésie française. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans est de 57,5 %. 105 600 personnes en âge de travailler sont en emploi. Le chômage continue de reculer (- 0,8 point à 6,7 %), traduisant une moindre pression sur le marché du travail. Le nombre de personnes ne souhaitant pas un emploi à court terme progresse de 3 500 personnes pour s'établir à 59 100 personnes dont 28 700 étudiants ou retraités. L'écart d'insertion entre les hommes et les femmes s'amenuit, tandis que les jeunes et les moins diplômés demeurent les plus exposés à la précarité et à l'inactivité.

ENTREPRISES

Nombre total d'entreprises actives
en 2024

39 358

Nombre d'entreprises créées
en mars 2026

406

Nombre d'entreprises radiées
en mars 2026

768

Chiffre d'affaires cumulé des entreprises assujetties à la
TVA en 2024

1 169,5 Mds F.CFP

Indicateurs mensuels d'entreprises

— Créations nettes d'entreprises — Radiations nettes d'entreprises



Source: ISPF - RTE • [Télécharger les données](#) • Créé avec Datawrapper

Les créations d'entreprises

Les entreprises polynésiennes se caractérisent par leur petite taille, la prépondérance de la forme juridique des « personnes physiques » ou du statut d'entrepreneur individuel et leur concentration géographique dans les Îles Du Vent. En effet, si on se réfère aux entreprises issues des secteurs de l'Industrie, Construction, Commerce et Services dit "Champ ICS", 91 % d'entre elles sont classées dans la classe d'effectifs de « une à deux personnes », 82 % sont sous forme individuelle (ou personnes physiques), 81 % sont localisées dans les Îles Du Vent. Cette situation résulte à la fois du contexte économique, historique et de la simplification des formalités administratives notamment pour le choix de la forme juridique.

GUILLLOUX - EITAEU !

Leader des Tôles Sur-Mesure !



+ COSTAUD !

+ DE REMISES !

+ RAPIDE !

Représentant de la marque **COLORSTEEL®**

Fabricant **BLUESCOPE®**, ISO9001

Leader dans le Pacifique Sud



Zone Industrielle de Fare Ute

Tel : 40 42 83 49 - Fax : 40 43 55 93 - ent_guilloux@yahoo.fr

LE COMMERCE EXTÉRIEUR



Le commerce extérieur polynésien se caractérise par un faible taux de couverture et une balance commerciale déficitaire : les exportations de produits locaux, essentiellement composées de produits perliers, de poisson et de noni, sont insuffisantes pour couvrir nos importations. Les autres produits locaux exportés sont l'huile de coprah, la nacre, la vanille, le monoi et, dans une moindre mesure, la bière locale.

Commerce extérieur - T4 2025

Au quatrième trimestre 2025, la valeur des importations civiles décroît de 8 % et celle des exportations locales progresse de 12 % par rapport au quatrième trimestre 2024. En cumul depuis le début de l'année, la valeur des importations civiles diminue de 2 % et celle des exportations locales est en hausse de 11 %.

La valeur des importations civiles baisse

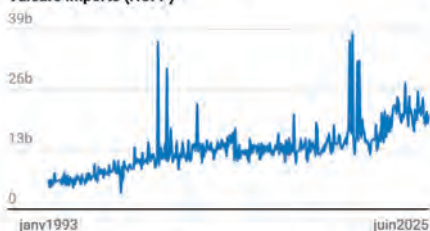
Entre les quatrième trimestres 2024 et 2025, la valeur des importations civiles recule de 8 % en raison de la baisse des importations à destination des entreprises (- 15 %), plus marquée que celle à destination des ménages (- 2 %). En cumul depuis le début de l'année, la valeur des importations civiles diminue de 2 %. Hors importations exceptionnelles, la valeur des importations civiles régresse de 4 % sur le quatrième trimestre et en cumul depuis janvier. Au quatrième trimestre 2025 par rapport au quatrième trimestre 2024, la valeur des importations à destination des entreprises décroît de 15 % entraînée par la baisse des biens d'équipement (- 27 %). Les importations de biens intermédiaires sont stables en valeur et progressent de 5 % en volume. En cumul depuis le début de l'année, la valeur des importations à destination des entreprises est stable. Il en est de même de celle des biens d'équipement et de celle des biens intermédiaires. Hors importations exceptionnelles sur le quatrième trimestre, la valeur des importations à destination des entreprises diminue de 6 % et celle des biens d'équipement de 12 %.

Les exportations locales augmentent

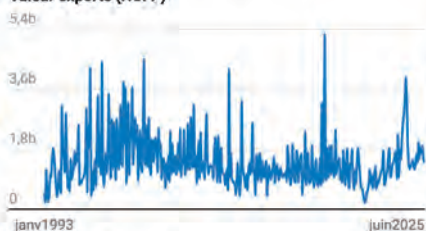
La valeur des exportations locales croît de 12 % au quatrième trimestre 2025 et de 11 % en cumul depuis le début de l'année. Cette hausse sur le quatrième trimestre s'explique principalement par les exportations exceptionnelles d'œuvres d'art. Sur le quatrième trimestre 2025, la baisse des valeurs des exportations de perles de culture brutes et de noni atténue la croissance du total des exportations locales. Les exportations de perles de culture brutes diminuent de 11 % en valeur et de 21 % en volume. Le prix au gramme de perles de culture brutes est de 790 F.CFP (+ 13 %). Sur cette période en 2025 les exportations de noni reculent de 79 % en valeur et de 91 % en volume. Le prix au kilogramme de noni est 780 F.CFP (+ 121 %). En cumul, les exportations de perles de culture brutes progressent de 16 % en valeur et de 32 % en volume. Au quatrième trimestre 2025, les exportations de poissons sont stables en valeur et en hausse de 20 % en volume par rapport à 2024 sur la même période. Le prix au kilogramme de poissons sur le quatrième trimestre 2025 est de 1 070 F.CFP, soit une baisse de 17 % par rapport au quatrième trimestre 2024. Les poissons sont essentiellement expédiés vers les États-Unis pour un montant de 350 millions de F.CFP, soit 82 % du total de la valeur des poissons exportés. Ce pays achète principalement du thon frais ou réfrigéré. En cumul depuis le début de l'année, les exportations de poissons reculent de 31 % en valeur et de 20 % en volume. Dans une moindre mesure, la valeur des exportations locales croît grâce aux exportations d'huile de coprah et de vanille. La valeur des exportations d'huile de coprah double et celle de la vanille augmente de 28 %.

Valeurs et poids des importations civiles et exportations locales

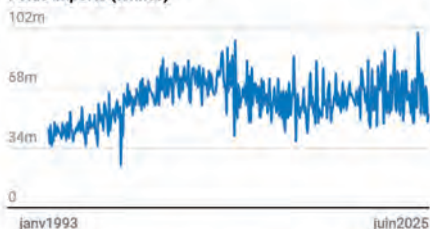
Valeurs imports (F.CFP)



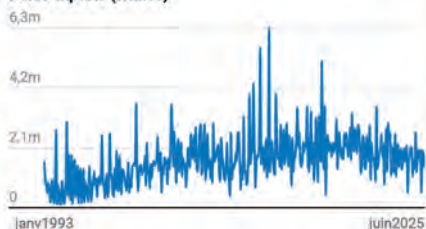
Valeur exports (F.CFP)



Poids imports (tonnes)



Poids exports (tonnes)



Source: Service des douanes - ISPF - Télécharger les données - Créé avec Datawrapper

LES PRIX ET LA CONSOMMATION

Valeur de l'indice des prix à la consommation en avril 2026

112,6

Inflation mensuelle en avril 2026

0,1%

Inflation en glissement annuel de avril 2025 à avril 2026

-0,2%

Bilan des prix 2025

En Polynésie française, les prix à la consommation enregistrent une hausse de 1,3 % en moyenne annuelle sur l'année 2025, contre + 1,2 % en 2024. Cette inflation résulte essentiellement de la hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, du logement et des services associés ainsi que de la restauration. Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des prix des transports et des articles d'habillement et chaussures.

L'inflation en Polynésie française au regard des autres économies

L'indice des prix à la consommation (IPC) en Polynésie française s'établit à 112,41 en moyenne en 2025, alors qu'il était de 111,00 en moyenne en 2024. L'inflation en Polynésie française reste ainsi modérée : + 1,3 % en 2025, contre + 1,2 % en 2024.

La France hexagonale, la Nouvelle-Calédonie ou encore les États-Unis voient également leur inflation reculer ou se stabiliser par rapport à 2024. Ce ralentissement s'explique notamment par la baisse des tarifs du transport aérien de voyageurs et du carburant, grâce au recul du prix du pétrole en 2025. La flambée de la production pétrolière entraînée par la politique de surproduction des membres de l'Opep+, combinée à une demande en berne, provoque un excédent mondial de pétrole. Ainsi, le prix du baril de Brent passait de 79,3 dollars US en janvier 2025 à 63,9 dollars US en octobre 2025.

L'inflation recule aussi dans l'ensemble des départements d'Outre-mer par rapport à 2024, notamment en lien avec la diminution des coûts de l'énergie (- 6,0 % en moyenne annuelle sur les tarifs de l'électricité en 2025, contre + 7,7 % en 2024).

Même si leur inflation recule par rapport à 2024, la Nouvelle-Zélande et l'Australie se démarquent des autres territoires avec une évolution des prix plus importante, expliquée en partie par la hausse des prix des logements et services associés.

L'augmentation des prix de l'alimentation est généralisée dans l'ensemble de ces territoires avec les plus fortes progressions enregistrées à Mayotte (+ 4,8 % en moyenne annuelle en 2025, due notamment à l'augmentation de 8,9 % des produits frais) et en Nouvelle-Zélande (+ 3,9 % en moyenne annuelle en 2025), contre + 2,0 % en Polynésie française en moyenne annuelle.

Évolution des prix sur dix ans

Depuis 2015, les dépenses liées à cinq postes de consommation augmentent de façon continue en Polynésie française. Il s'agit d'abord de l'alimentation (+ 27,7 % en glissement depuis dix ans), du logement et des services associés (+ 25,6 %), ainsi que d'autres biens et services telles que les assurances (+ 20,2 %). Ces postes réunis influencent fortement l'évolution de l'inflation en raison de leur poids important dans le budget des ménages polynésiens (soit plus de 50 % de l'ensemble des dépenses en moyenne sur dix ans).

Indice des prix à la consommation par division en comparaison avec l'indice général

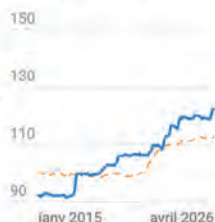
Base 100 en décembre 2017

— Indice général

01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées



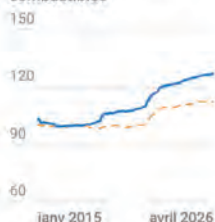
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants



03 - Articles d'habillement et articles chaussants



04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles



05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison



06 - Santé



07 - Transports



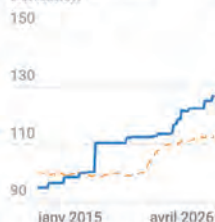
08 - Communications



09 - Loisirs et culture



10 - Enseignement, éducation



11 - Hôtellerie, café, restauration



12 - Autres biens et services



Source : ISPF • [Télécharger les données](#) • Créé avec Datawrapper

TOURISME

Nombre de touristes
de janvier 2025 à mars 2026

332 125

Durée moyenne de séjour
en mars 2026

15,07 jours

Revenu moyen par chambre louée
en avril 2026

73 721 F.CFP

Nombre de nuitées vendues
de janvier 2025 à mars 2026

5 467 922

Le tourisme est la principale ressource propre de la Polynésie française

Au quatrième trimestre 2025, le tourisme en Polynésie française se stabilise, avec une fréquentation globalement proche de celle observée un an auparavant (- 0,2 %). Dans un contexte de normalisation de l'activité, la bonne tenue des clientèles européennes (+ 7,2 %) et hexagonales (+ 1,2 %) atténue le recul du marché nord-américain (- 3,0 %). La stabilité des effectifs, conjuguée à une légère hausse de la durée moyenne de séjour (+ 1,0 %), permet de soutenir le volume de nuitées. L'activité hôtelière progresse, portée par une hausse des ventes supérieure à celle de l'offre, tandis que les indicateurs de gestion restent stables. En revanche, le repli du trafic aérien international et la baisse du nombre d'excursionnistes en croisière transpacifique traduisent un ralentissement de certaines composantes de l'activité touristique. Dans ce contexte, les indicateurs économiques demeurent globalement stables avec une légère hausse du chiffre d'affaires du secteur (+ 0,5 %) et une progression de l'emploi (+ 3,5 %).

Fréquentation hôtelière - Avril 2026

En avril 2026, 44 établissements de l'hôtellerie internationale sont ouverts et proposent 75 421 chambres à la location (- 7,1 % sur un an en raison de la fermeture temporaire d'hôtels dans l'archipel de la société). Les ventes dans les hôtels internationaux diminuent de 14,1 % par rapport à avril 2025. Cette contraction s'explique par les baisses du nombre de chambres louées à destination de tous les marchés comme les marchés d'Amérique du Nord (- 19,3 %) et de la Polynésie française (- 24,5 %), qui contribuent respectivement pour - 8,5 points et - 2,4 points à l'évolution annuelle. Le coefficient moyen de remplissage (CMR) diminue ainsi de 5,5 points sur un an à 66,3 % en avril 2026. Le revenu moyen par chambre louée (RMC) progresse de 10 % sur la même période et s'élève à 73 721 F.CFP, permettant une légère hausse du revenu moyen par chambre disponible (RevPar), qui augmente de 2 % à 48 899 F.CFP. En cumul depuis le début de l'année, le CMR s'établit à 57,3 %, soit une baisse de 3,0 points sur un an.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030 intitulé « Transformons notre monde », les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000-2015).

Ce programme vise à transformer le monde et à éradiquer l'extrême pauvreté, en ne laissant personne de côté. Il s'appuie sur cinq piliers : les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Il a une dimension universelle car il concerne tous les pays, développés et en développement, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Il doit profiter à tous et à toutes et nécessite la mobilisation de tous et toutes : gouvernements, organismes internationaux, secteur privé, société civile, scientifiques, hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes, etc. Il vise à être suivi à tous les niveaux : global, régional, national et local.

La mise en œuvre de ces objectifs implique une réponse multidimensionnelle, contrairement à une réponse sectorielle. Ainsi, à titre d'exemple, l'objectif visant à « l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 » (ODD 1) est considéré comme une condition indispensable pour la réalisation des autres objectifs qui sont pris dans leurs dimensions économique, sociale, environnementale et sanitaire.

Pour soutenir le suivi de la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles, l'ONU a développé 169 cibles, mesurables grâce à 230 indicateurs. Il appartient néanmoins à chaque pays de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte.

Par exemple, le Forum des îles du Pacifique (FIP), organisation politique régionale réunissant les 14 pays indépendants du Pacifique, ainsi que les Îles Cook, Niue, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, s'est approprié le programme mais n'a retenu que 106 cibles sur 169, ainsi que 132 indicateurs de suivi sur 230, dont 5 indicateurs adaptés pour répondre aux spécificités régionales (cf annexe 6 - liste des cibles et indicateurs du Pacifique).¹⁾ Confirmer notre intégration et notre participation Depuis 2015, cette organisation coordonne l'action des ODD dans le Pacifique, avec l'aide de la Commission économique et sociale pour l'Asie-Pacifique de l'ONU (CESAP) et de la Communauté du Pacifique (CPS) et publie un rapport tous les quatre ans comparant les progrès des membres du FIP sous forme de roues graphiques. La Polynésie française, étant membre à part entière de cette organisation depuis 2016 et soucieuse de son intégration et de son rayonnement dans la région, a choisi pour l'année 2021 de s'aligner sur les 132 indicateurs du Pacifique dans le suivi des ODD au niveau local.

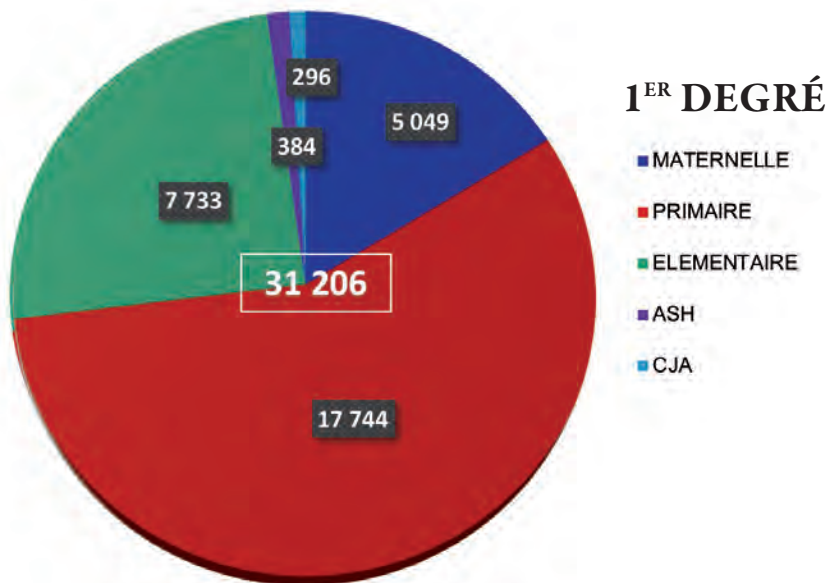
En outre, la participation active de la Polynésie française à la mise en place et au suivi des indicateurs ODD relève de plusieurs intérêts, notamment celui d'améliorer les performances publiques et leur évaluation, de valoriser les actions du Pays et de donner un compte-rendu plus intelligible à la population. Cela contribuerait à la promotion du développement durable du Pays Pour son attractivité (tourisme, entreprises, actifs...), mais également à son intégration dans le processus d'harmonisation du suivi des ODD dans le cadre des organisations et des programmes régionaux et internationaux.

En effet, l'intégration des ODD dans nos politiques publiques permettrait à la Polynésie française de se mettre au diapason des standards internationaux et faciliterait le dialogue avec ses partenaires grâce à des indicateurs de suivi construits sur la même base. Une meilleure lisibilité des indicateurs ODD permettrait d'en faire un outil de référence et une marque d'éligibilité afin d'accéder aux programmes nationaux, européens et internationaux d'aide au développement.

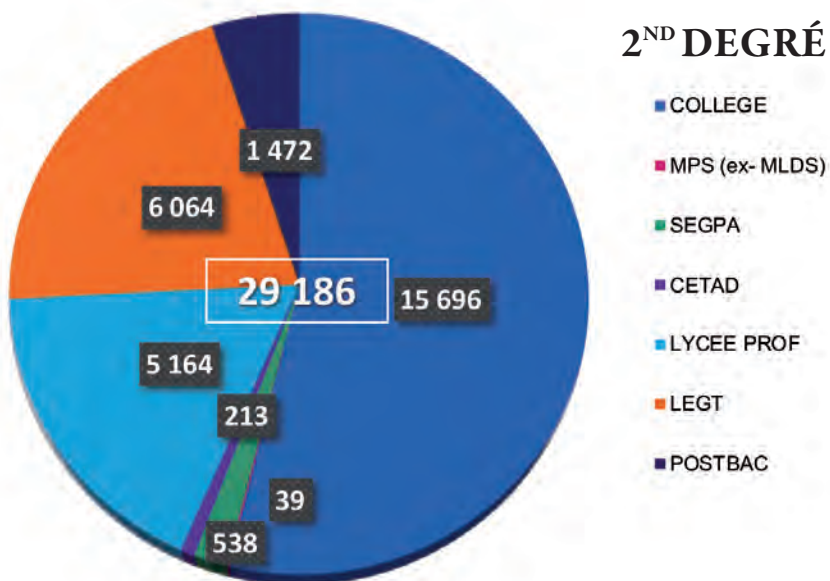
Par exemple, au titre de nos relations bilatérales avec l'Union européenne, les politiques de coopération au développement financées par divers instruments, dont le Fonds européen de développement (FED), visent à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda 2030 et ses ODD. De fait, ces derniers sont mentionnés dans toutes les conventions de financement signées entre l'Union européenne et les PTOM, y compris la Polynésie française au titre du 11ème FED.



BILAN DE LA RENTRÉE 2025-2026



Total des élèves du 1^{er} degré en Polynésie en 2025-2026 : 31 206



Total des élèves du 2nd degré en Polynésie en 2025-2026 : 29 186

Embarquez pour une expérience unique

avec
Vaeara'i



“Authentique, abordable, inoubliable”

Moorea (4 à 5 traversées par jour)
& les *Îles Sous-le-Vent* (pendant les vacances scolaires)



Réservez dès maintenant !

Moorea : +689 40 461 163

Tahiti : +689 40 461 160

Vodafone : +689 89 488 728

reservation@vaearai.pf
www.vaearai.com



VAEARA'I

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Cadre Institutionnel

Les enseignements du premier et second degré, ainsi que l'enseignement supérieur non universitaire relèvent de plein droit du gouvernement de la Polynésie française. La loi de Pays n°2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la charte de l'éducation de la Polynésie française fixe les grandes orientations du Pays en matière d'éducation et reconnaît les adaptations des programmes sur le Territoire. La convention Etat-Pays du 22 octobre 2016 modifiée fixe la répartition des compétences entre l'Etat et le Pays en matière d'éducation et réaffirme les relations privilégiées entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'éducation de Polynésie française.

L'Etat participe aux dépenses assumées par la Polynésie française en allouant à celle-ci les moyens financiers et en personnels nécessaires au fonctionnement et développement du système éducatif polynésien. L'Etat collationne et délivre les diplômes nationaux, ce qui n'exclut ni des adaptations de l'enseignement sanctionné par ces diplômes, ni la possibilité pour la Polynésie de délivrer ses propres diplômes, éventuellement reconnus par l'Etat.

Le ministre en charge de l'éducation en Polynésie française est responsable de la mise en œuvre des orientations du système éducatif décidées par l'Assemblée de la Polynésie française. Il est le garant des adaptations qui en découlent.

Vous êtes mis à disposition du gouvernement de la Polynésie française et exercez en position d'activité dans ce cadre institutionnel. L'Etat continue d'être en droit votre employeur : il vous rémunère par l'intermédiaire du vice-rectorat et assure la gestion de votre carrière. Votre affectation ainsi que les directives d'organisation du travail ou d'ordre pédagogique et éducatif que vous devrez appliquer, relèvent quant à elles du ministère chargé de l'éducation de Polynésie française. Ce dernier participe également à votre évaluation. Pendant votre mise à disposition, vous relevez de l'autorité hiérarchique du ministère polynésien de l'éducation qui l'exerce par l'intermédiaire de votre chef d'établissement et de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE).

HYPER U



VISITEZ NOTRE SITE WEB
WWW.HYPERUTAHITI.COM

PIRAE



Le choix, la qualité, l'accueil au meilleur prix !



Profitez des meilleures
offres avec la carte fidélité !

Bénéficiez de 5% de remise immédiate sur tous
les produits U (hors PGC et PPN).

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site internet !



Lundi à Jeudi : 7h30-19h30
Vendredi : 7h30-20h
Samedi : 7h30-19h30
Dimanche : 6h-12h30

RUE PAUL BERNIERE, 98716 PIRAE, TAHITI POLYNÉSIE FRANÇAISE

LIVRAISON DANS LES ÎLES !



Demandez un devis à l'adresse
commande@sdec-hyperu.pf
ou sur notre site internet

Contactez-nous



contact@hyperutahiti.com



40 47 50 50



LA CHARTE DE L'ÉDUCATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017

OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les 26 points clés

UNE ÉCOLE POUR TOUS

1. Obligation scolaire
2. Contrôle du respect de l'obligation scolaire
3. Signalement de l'absentéisme
4. Saisine du procureur de la République
5. Laïcité et gratuité de l'enseignement
6. Égalité d'accès
7. Affirmation des droits et obligations des élèves
8. Attachement à la réussite de tous
9. Accès à l'éducation : relever le défi de l'isolement géographique
10. Allocation des ressources : donner plus à ceux qui en ont le plus besoin
11. Accueil des enfants porteurs de handicap et assurance d'une continuité éducative aux enfants hospitalisés

UNE ÉCOLE PERFORMANTE

12. Garantie des connaissances et des compétences de base
13. Valorisation des langues polynésiennes en faveur du plurilinguisme
14. Définition et identification des décrocheurs
15. Élévation du niveau de qualification
16. Organisation de la continuité de l'enseignement
17. Qualité de l'enseignement
18. Recherche et innovation pédagogiques
19. Garantie de la meilleure orientation possible pour chaque élève
20. Adaptation des rythmes scolaires
21. Appui sur les réalités polynésiennes

UNE ÉCOLE OUVERTE

22. Implication des familles pour une coéducation dès la maternelle
23. Interactions de l'École : agir avec la société tout entière
24. Ouverture au monde professionnel
25. Ouverture au monde, notamment à la région du Pacifique
26. Médiation : agir contre les violences

ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS (D.G.E.E)



La direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) est l'administration du ministère polynésien en charge de l'éducation, dirigée par Monsieur Rainui HUGON. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique éducative du Pays auprès de 193 écoles, 21 centres de jeunes adolescents, 35 collèges et lycées, soit pour près de 52 000 élèves, et de la gestion des plus de 5 000 personnels administratifs et enseignants qui travaillent pour l'éducation.

Son action vise à déployer, coordonner et accompagner, sur un territoire aussi vaste que l'Europe, la politique éducative du Pays afin qu'elle soit toujours plus ambitieuse, exigeante et bienveillante, au service de la réussite de tous les élèves dans un partenariat constructif avec les familles :

- ambitieuse, parce que l'avenir que nous préparons pour nos jeunes se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture et irriguée par le numérique ;
- exigeante, parce que chaque élève doit pouvoir, durant son parcours de formation, s'approprier les savoirs et les compétences indispensables à une insertion professionnelle et sociale réussie pour construire la Polynésie des années à venir ;
- bienveillante, parce que tout élève est un apprenant qui présente des besoins spécifiques auxquels il convient de s'adapter.

Ses missions sont multiples dans la vie des écoles, des établissements, des personnels, des élèves. Ainsi elle :

- Met en œuvre la politique éducative du ministre chargé de l'éducation par notamment le contrôle, l'évaluation et l'amélioration des enseignements, par l'orientation, l'affectation et le suivi du parcours scolaire des élèves.

- Planifie et réalise les constructions scolaires, les programmes d'équipements de grosses réparations.
- Veiller à la continuité, à la sécurité et à la qualité des services numériques des établissements scolaires à travers l'administration des systèmes et réseaux, la supervision des infrastructures et l'assistance technique informatique
- Organise les transports scolaires des élèves.
- Accorde les bourses et fonds sociaux.
- Contrôle et veille à l'organisation, à la gestion administrative et financière des enseignements du premier et du second degré.
- Gère les ressources humaines des personnels affectés au service de l'éducation.
- Met en œuvre la carte scolaire et la carte des formations.
- Pilote la vie scolaire et coordonne les actions éducatives, culturelles et sportives.
- Pilote la formation continue des personnels.
- Élabore et diffuse les ressources et documentations pédagogiques.
- S'assure de la qualité du dialogue avec les parents et les différents partenaires œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Pour mettre en œuvre toutes ses missions, la DGEE se veut être une administration moderne, écoresponsable et numérique.

Dans le cadre de l'action globale à l'échelle du Pays « Faire simple » (Fa'a'Ōhie), elle est aussi engagée dans une dynamique de simplification pour être une administration accessible, réactive, proche des usagers et des personnels, efficace en leur rendant sans cesse de nouveaux services.

Elle est présente sur internet et les réseaux sociaux :

- Site internet : <https://www.education.pf>
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/educationtahiti/>
- Compte Twitter : <https://twitter.com/educationtahiti?lang=fr>
- Compte Instagram : https://www.instagram.com/dgee_polynesie/
- Chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/crdppf>
- Bibliothèque numérique Ebooks.education : <https://www.ebooks.education.pf>



DIRECTION

Directeur général : M. Rainui HUGON – 40 46 29 03 / 40 46 29 10

Secrétaire général : M. Heiva DEGAGE – 40 47 06 20

Mail : courrier@education.pf

Tél Standard : (+689) 40.47.05.00 - Fax : (+689) 40.42.40.39

Route de l'hippodrome - 98 716 Pirae

BP 20673 - 98713 PAPEETE

Missions des départements et bureaux de la Direction générale de l'éducation et des enseignements

Département	Coordonnées téléphoniques	Mail	Missions
Département de l'action pédagogique et éducative (DAPE) Cheffe : Joëlle RALLET	40 46 29 06	sec_daape@education.pf	Mise en œuvre de la politique éducative du ministère de l'éducation pour le 1er degré - coordonnateur des actions des circonscriptions du 1er degré et conseiller auprès de la DGEE pour toutes les situations liées à la mise en œuvre des programmes scolaires dans les écoles et CIA
Département de la vie des élèves, des écoles et des établissements (DV3E) Cheffe : Wendy HAREA	40 46 29 27	sec_dv3e@education.pf	Coordination des actions se rapportant à la vie scolaire des établissements du 1er et du 2nd degré et des relations avec les parents et les chefs d'établissement - scolarités alternatives - Demandes de bourses et transport scolaire - Délivrance des agréments pour les intervenants - Gestion des sorties et voyages scolaires - Développement du sport scolaire
Département de l'orientation et de l'insertion (DOI) Cheffe : Cécile MARTEL	40 46 29 58	doi@education.pf	Mission pour la persévérance scolaire (MPS) - coordination et accompagnement de la politique territoriale en matière d'information - d'orientation, d'affectation et d'insertion professionnelle
Département de l'informatique et du numérique éducatif (DINE) Cheffe : Valérie LIAO	40 46 29 55	sec_dine@education.pf	Production et conception de supports et ressources pédagogiques. Communication et animation des réseaux sociaux. Accompagnement technique du/au numérique. Administration des systèmes et réseaux, supervision, assistance technique et maintenance informatique de la DGEE et des établissements scolaires
Département de la formation continue et de l'innovation (DFCI) Cheffe : Miriama CHEBRET	40 46 29 99	dfci@education.pf	Mise en œuvre du programme académique de formation de tous les personnels de l'éducation en Polynésie française, organisation de l'ensemble des opérations liées à la formation continue ne lien avec les responsables de la formation
Département des affaires financières, de la logistique, des constructions scolaires et des marchés publics (DFLCPM) Cheffe : Tatiana CHINES	40 46 29 01	sec_dflcpm@education.pf	Préparation, contrôle et suivi de l'exécution du budget du service et du financement du primo équipement des nouveaux établissements scolaires - Gestion de l'économie du service, entretien des véhicules, réservations des salles, entretien des bâtiments et espaces verts - Reprographie et gestion des archives
Département des affaires juridiques (DAJ) Cheffe : Tatiana CHINES	40 46 27 74	daj@education.pf	Elaboration et sécurisation des textes réglementaires en matière d'éducation, Appui juridique aux départements et bureaux de la DGEE, Veille juridique, Gestion des contentieux, des procédures disciplinaires et Contrôle de la légalité des délibérations des conseils d'établissements sans incidence financière
Bureau de l'évaluation et des performances de la politique éducative (BEPP) Cheffe : Voitini ATGER	40 46 28 40	statistique@education.pf	Production et analyse des données statistiques de l'éducation ; élaboration d'indicateurs de suivi du système éducatif ; appui au pilotage des politiques éducatives et soutien aux services dans l'exploitation des données.
Bureau des examens (BEX) Cheffe : Severine GASTALDI	40 47 05 60	examens@education.pf	Organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes locaux reconnus par l'état
Département des ressources humaines de l'Etat (DRHE) Cheffe : Stacey GRAFFE	40 47 05 32	brh1@education.pf brh2@education.pf brh4@education.pf	Gestion des ressources humaines des personnels ETAT - enseignants du 1er degré (BRH1) - du 2nd degré (BRH2) et non enseignants du 2nd degré (BRH4)
Département des ressources humaines du Pays (DRHM) Cheffe : Sandrine TOUSSAINT	40 47 05 02	brh3@education.pf	Gestion des ressources humaines des personnels du Pays
Bureau de l'organisation scolaire - Moyens Etat (BOS) Cheffe : Lovaina CHUNG TIEN	40 47 05 08	ton@education.pf	Gestion et répartition des moyens enseignants et non enseignants, proposition de la carte scolaire et organisation des structures et, contrôle de la consommation des emplois
Bureau santé au travail (BST) Cheffe : Atea TEUIRA	40 47 05 96	medecine_prevention@education.pf	Conseils en matière de santé au travail auprès des agents et de l'administration. La médecin, l'infirmière et la psychologue accueillent en consultation les fonctionnaires d'Etat de l'éducation de Polynésie française (surveillance de la santé au travail, sensibilisation aux risques professionnels, moyens de prévention et problèmes de santé publique)

Site Tuterai Tane
Site Taaone
Immeuble Vehiari - Titiro

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

CALENDRIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

AOUT 2026

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DECEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2027

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FEBVRIER 2027

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS 2027

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2027

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI 2027

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2027

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET 2027

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Liste des fêtes légales :

15 août 2026 Assomption
1er nov. 2026 Toussaint
11 nov. 2026 Armistice 1918
20 nov. 2026 Maitani - Fête de l'Abondance
25 déc. 2026 Noël
1er jan. 2027 Jour de l'An
5 mars 2027 Arrivée de l'Évangile
26 mars 2027 Vendredi Saint

28 mars 2027 Pâques
29 mars 2027 Lundi de Pâques
1er mai 2027 Fête du travail
6 mai 2027 Ascension
8 mai 2027 Victoire 1845
16 mai 2027 Pentecôte
17 mai 2027 Lundi de Pentecôte
14 juil. 2027 Fête nationale

Ecoles et CJA (1er degré)

Pré-entrée des enseignants : 10 août 2026

Rentrée des élèves : 11 août 2026

Fin de l'année scolaire : 02 juillet 2027 après la classe

Collèges et Lycées (2nd degré)

Pré-entrée des enseignants : 10 août 2026

(Les établissements peuvent fixer une 2^e journée de pré-entrée hors temps scolaire avant les vacances de septembre)

Rentrée des élèves : 11 août 2026

Fin de l'année scolaire : 03 juillet 2027 après la classe

10 Pré-entrée des enseignants

Fêtes légales

Vacances scolaires

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

ORGANISATION DU VICE-RECTORAT

Site : www.ac-polynesie.pf



André Canvel
Vice-recteur de la Polynésie française

Le vice-rectorat de la Polynésie française est un service déconcentré du Ministère de l'Éducation nationale. Représentant du Ministre de l'Éducation nationale sur le territoire, le Vice-recteur est l'interlocuteur privilégié de la Ministre en charge de l'éducation en Polynésie française. Dans le cadre de l'autonomie accordée à la Polynésie française dans le domaine éducatif (loi organique du 27 février 2004), les services de l'État et du Pays ont conclu, pour 10 ans, une convention relative à l'éducation le 22 octobre 2016. Ce contrat organise la répartition des compétences et les modalités de fonctionnement entre les services de l'État et du Pays.

Les orientations éducatives et leur mise en œuvre (organisation des enseignements et répartition des moyens) relèvent de la compétence de la Polynésie française qui s'est engagée à respecter la mise en œuvre des cursus et des référentiels qui y mènent et les principales règles définies par le code de l'éducation.

Les domaines de compétence privilégiés du Vice-rectorat

Le contrôle pédagogique sur les cursus et référentiels menant aux diplômes nationaux. Leur délivrance et leur certification relèvent en effet des compétences régaliennes de l'État.

Le contrôle pédagogique et l'aide aux enseignants.

La gestion administrative et la rémunération des fonctionnaires de l'État affectés en Polynésie française, ainsi que le recrutement des agents non titulaires ; le ministre de l'Éducation nationale

rémunère environ 6 000 agents, ce qui en fait le premier employeur de la Polynésie française.

L'ordonnancement budgétaire des fonds d'État délégués au système éducatif

Budget de 650 M€ (77,6 milliards de Fcfp) :

✓ 600 M€ de masse salariale pour l'enseignement public et privé (71,6 milliards de Fcfp)

✓ 16,7 M€ de dotation globale de fonctionnement et d'investissement pour l'enseignement public (2 milliards de Fcfp) dont 5,9 M€ de crédits de fonctionnement au titre de la pédagogie (0,7 milliards de Fcfp), 2,9 M€ pour les transports scolaires (0,35 milliards de Fcfp), 2,5 M€ pour les constructions scolaires (0,3 milliards de Fcfp), 4,6 M€ pour la rémunération des assistants d'éducation (0,55 milliards de Fcfp) et 0,8 M€ pour les fonds sociaux en faveur des élèves (0,1 milliard de Fcfp).

✓ 13,5 M€ pour le fonctionnement et l'investissement de l'enseignement privé sous contrat (1,6 milliards de Fcfp)

✓ 8 M€ d'aides pour les bourses de l'enseignement supérieur (0,95 milliards de Fcfp)

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le Vice-rectorat a renforcé ses missions d'expertise et de contrôle des moyens afin de garantir aux élèves polynésiens un système éducatif adapté à leurs besoins dans le respect des orientations budgétaires fixées par le gouvernement central.

MISSIONS ET ORGANISATION

Le pôle pédagogique

Sous l'autorité du Vice-recteur, dix inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et deux inspecteurs de l'éducation nationale (voie professionnelle et Instruction en famille) veillent à garantir le contenu des formations ainsi que le respect des cursus et des référentiels conduisant aux diplômes nationaux. Les inspecteurs ont ainsi à exercer une double tutelle pédagogique : l'une sur l'ensemble des personnels enseignants par le biais des inspections et évaluations individuelles, l'autre par leur expertise sur le respect des instructions officielles de l'Éducation nationale concernant les cursus diplômants. Les inspecteurs pédagogiques participent activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants en partenariat avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Université de la Polynésie française et le Département de la Formation Continue et de l'Innovation (DFCI) de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE).

Le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif est défini par la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE).

La direction des systèmes d'information (DSI)

La DSI a pour mission de construire et gérer l'ensemble des systèmes informatiques qui irriguent le système éducatif de la Polynésie française (plus de 60 000 élèves et 5 500 professeurs des 1er et second degrés publics et privés). Elle assure le pilotage d'une architecture informatique conforme à celle des académies métropolitaines, permettant ainsi l'accès à toutes les applications nationales. La DSI a contribué à l'adaptation en interne de l'application paie FENUA déployée en Polynésie. Elle assure enfin un soutien technique au profit de l'ensemble des services du vice-rectorat ainsi qu'aux départements informatiques du territoire, aux écoles et établissements d'enseignement du second degré. Elle participe, en tant que maîtrise d'œuvre, aux projets numériques de production de ressources éducatives en collaboration avec la délégation académique au numérique éducatif (DANE), la DGEE, l'INSPE et l'UPE.

La direction des ressources humaines (DRH)

La DRH est composée de quatre départements. Elle assure la rémunération de tous les agents de l'État en charge de l'éducation : enseignants exerçant dans les établissements des enseignements public et privé sous contrat avec l'État, personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'enseignement public. Plus de 6 000 salaires sont versés mensuellement, représentant un total annuel de 592,16 M€ millions d'euros, soit 70,66 milliards de Fcfp. La DRH assure également la gestion administrative, individuelle et collective des agents publics de l'État pour l'éducation. La DRH collabore

étroitement avec les services de la Polynésie française afin que la gestion des personnels soit assurée dans le respect du statut général de la fonction publique de l'État tout en tenant compte des besoins propres à la Polynésie française (et du statut particulier du corps de l'État pour la Polynésie française).

La DRH assure également l'organisation de l'ensemble des concours de recrutement, examens professionnels et certifications des personnels relevant des ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle veille à garantir le caractère national des examens conduisant à la délivrance des diplômes correspondants. Certaines épreuves de concours peuvent se dérouler de nuit afin de tenir compte du décalage horaire avec les centres d'épreuve des autres académies.

La direction des affaires budgétaires et financières et des bourses de l'enseignement supérieur part Etat (DABF)

Les missions de la DABF couvrent plusieurs métiers : le budget, la logistique matérielle et des personnes ainsi que la gestion des bourses d'État, la comptabilité publique, les marchés publics, l'action sociale, les déplacements temporaires.

Elle assure des missions d'ordonnancement de la dépense et des recettes fiscales. C'est au travers de la plateforme Chorus qu'elle applique la politique budgétaire votée en loi de finance chaque année. Elle assure la liquidation de la paye de tous les fonctionnaires de l'éducation nationale exerçant en Polynésie française ainsi que les charges de personnel. Elle traite également les autres types de dépenses de fonctionnement notamment la délégation des crédits sous forme de subventions au Pays et aux directions confessionnelles afin de contribuer au financement des charges du système éducatif.

Elle met en application la politique stratégique de l'éducation nationale qui est de soutenir les dépenses des agents dans le cadre de leur mutation. Pour cela, elle assure l'acheminement des agents et de leurs familles en séjour réglementé en prenant en charge le transport et le versement des indemnités de changement de résidence. Environ 600 sièges sont réservés au travers de la plateforme de gestion des personnels mis à disposition et en fin de contrat. Le budget annuel de ce poste de dépense est en constante baisse depuis plusieurs années.

Enfin, la DABF a la responsabilité de la gestion des bourses de l'enseignement supérieur. Près de 1600 étudiants sont bénéficiaires de la bourse sur critères sociaux représentant ainsi un budget annuel de 8 M€ (0.95 milliards de Fcfp) en 2025.

*Immeuble Vehiarii 25 Avenue Pierre Loti, Titioro
BP5684 - 98716Pirae • www.ac-polynesie.pf
tél. : (689) 40 47 84 00
Vice-recteur : André CANVEL*



**Inspection
pédagogique**
Doctoresse
IA-IPR Histoire-Geographie
Yvette Tommasini
Tel : 40 47 84 11

**IA-IPR Enseignement
supérieur**
Doctoresse
IA-IPR Langues et
cultures régionales
Yvette Tommasini
Tel : 40 47 84 12

Secrétaire
Anabelle Jacquot
Tel : 40 47 84 13
secrétariat@ac-polynesie.pf

**IA-IPR Economie -
Gestion**
Doctoresse
Dider Chabourne
Tel : 40 47 84 14

**IA-IPR Enseignement
supérieur**
Doctoresse
IA-IPR Langues et
cultures régionales
Yvette Tommasini
Tel : 40 47 84 15

**IA-IPR Education Physique
et Sportive**
Doctoresse
Nathalie Volant
Tel : 40 47 84 16

**IA-IPR Enseignements et
activités physiques**
Doctoresse
Christine Morvan
Tel : 40 47 84 17

**IA-IPR de langues vivantes,
spécialité espagnol**
Doctoresse
Yannick Hernandez
Tel : 40 47 84 18

**IA-IPR Instruction en famille et
à distance**
Doctoresse
Thierry Delmas
Tel : 40 47 84 19

IA-IPR Mathématiques
Doctoresse
Magali Mariani
Tel : 40 47 84 20

IA-IPR Physique Chimie
Doctoresse
Pascal Schepfer
Tel : 40 47 84 21

**Technologies de la Vie,
de la Terre et de l'Environnement**
Doctoresse
Mathieu Chang
Tel : 40 47 84 22

Techniques Industrielles
Doctoresse
Laurent Marais
Tel : 40 47 84 23

André Canvel
Vice-recteur de la Polynésie française

Olivier Huisman
Secrétaire général

**Direction des systèmes
d'information**
Directeur
Adil Abouaidane
Tel : 40 47 84 60

Directeur adjoint
Patrick Matei
Tel : 40 47 84 61
secrétariat@ac-polynesie.pf

Édition Web
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 62

**Responsable de
l'infrastructure**
Thierry Amélio
Tel : 40 47 84 63

**Administrateur des
systèmes d'information**
Makito Mou
Tel : 40 47 84 64

Développement
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 65

Modernisation
Scolarité
Bénédicte Rosenberger
Tel : 40 47 84 66

Administration SRH
Dictionnel
Mohamedou Thiam
Tel : 40 47 84 67

**Administration, supervision,
maintenance et assistance**
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 68

**Innovation multimédia et
production supports
pédagogiques numériques**
Bernhard Walz
Tel : 40 47 84 69

**Direction des affaires
budgétaires et financières**
Directrice
Théodora Haturau
Tel : 40 47 84 20

Cheffe de pôles
Winnia Relatua
Tel : 40 47 84 23

Accueil et logistique
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 24

Cheffe de pôles
Christine Victor
Tel : 40 47 84 27

**Agence (mise à disposition, affectation,
déplacements temporaires (missions))**
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 28

**Agence (mise à disposition, affectation,
déplacements temporaires (missions))**
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 29

**Pôle supports sur critères
sociaux (tous)**
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 30

Bourses (tous)
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 31

**Administration, supervision,
maintenance et assistance**
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 32

**Administration, supervision,
maintenance et assistance**
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 33

**Administration, supervision,
maintenance et assistance**
Assistante
Mélodie Lhuissier
Tel : 40 47 84 34

Direction des ressources humaines
Secrétaire adjoint
Pascal Benoit
Tel : 40 47 84 30

**Pôle de l'enseignement public
et des enseignants**
Directeur adjoint
Julien Fournier
Tel : 40 47 84 32

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 33

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 34

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 35

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 36

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 37

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 38

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 39

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 40

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 41

Assistante de direction
Méline Cécato
Tel : 40 47 84 03

Assistante de direction
Ravatu Souclé
Tel : 40 47 84 07
secrétariat@ac-polynesie.pf

Conseillère juridique
Doctoresse
Dorothée Leblond
Tel : 40 47 84 04

Contrôleuse de gestion
Caroline Lhuissier
Tel : 40 47 84 05

**Modérateur en
environnement
coopératives
Philippe Cournaud**
Tel : 40 47 84 06

Secrétaire adjoint
Doctoresse
Paola Barata
Tel : 40 47 84 16
secrétariat@ac-polynesie.pf

**Responsable modernisation et
numérisation**
Pierre-Alexandre Tanczy
Tel : 40 47 84 45

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 33

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 34

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 35

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 36

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 37

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 38

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 39

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 40

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 41

**Direction des ressources
humaines**
Directrice
Eveline Hamaquin
Tel : 40 47 84 42

LES STRUCTURES PÉDAGOGIQUES

I - LES CETAD

En Polynésie française, l'intégration de petites structures de formation professionnelle dans la plupart des collèges des îles éloignées correspond à une réalité géographique, économique et culturelle. Elle ne vise pas à éclater un LP monolithique sur plusieurs sites mais à donner à chaque archipel un foyer de développement original, approprié à ses besoins et à son identité.

Créés en 1980, les Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement ou C.E.T.A.D. sont des structures éducatives polyvalentes qui dispensent des formations organisées autour d'un thème.

Les CETAD accueillent des élèves de 3ème pour y préparer des diplômes polyvalents organisés comme l'est encore la société polynésienne dans ses archipels où l'éloignement, l'isolement, l'insularité, les difficultés d'approvisionnement en produits alimentaires et fabriqués, en pièces de rechange font partie de la vie quotidienne.

Le dynamisme du CETAD repose sur une petite équipe de 5 à 10 personnes volontaires, animée par un coordonnateur. Les PLP expatriés sont garants de la qualité technique des réalisations, les enseignants polynésiens de l'opportunité de ces réalisations et de leur ancrage à la tradition.

Enseigner en CETAD c'est faire preuve d'initiative pour trouver et enseigner des solutions originales dans une structure où formation initiale, ouverture sur la vie et production se côtoient.

Deux types de formation coexistent dans les CETAD :

Les CPAP

Une formation polyvalente aux technologies appropriées au développement s'adressant surtout aux élèves en fin de 3ème conduisant en 2 ans à un diplôme de niveau 3 (anciennement V) à quatre options :

- PMH (petite et moyenne Hôtellerie)

- PB (polyvalent du Bâtiment)
- EPHR (exploitation polynésienne horticole et rurale)
- GEMM (gestion et exploitation en milieu marin)

Le CPMA

Un diplôme de niveau 3 (anciennement V) qui favorise la qualification des professionnels dans le domaine de l'artisanat d'art.

- option Gravure sur nacre
- option Sculpture sur bois

II - LES G.O.D.

Les Groupements d'Observation Dispersés regroupent des classes de 6ème et de 5ème installés généralement près des écoles primaires, afin de permettre aux élèves une scolarité sans séparation prématurée de leur famille. Ils sont rattachés à un collège.

III - LES 6^{ÈMES} À L'ÉCOLE ET LES SECONDES EN COLLÈGE

Il est également à noter que certaines écoles accueillent une classe de 6ème et que certains collèges hébergent une classe de seconde. Ces dispositifs, exclusivement présents dans quelques îles sont destinés à maintenir un début de scolarité en collège ou en lycée tout en permettant aux élèves de ne pas être trop rapidement éloignés de leur famille.

LE SPORT SCOLAIRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le sport scolaire constitue un pilier de la vie éducative. Il permet aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives en complément des enseignements obligatoires, tout en développant des valeurs citoyennes, l'esprit d'équipe et la persévérance.

En 2024, 27 841 élèves étaient licenciés dans les différentes associations sportives scolaires, soit 44 % de la population scolaire. Ces élèves sont répartis au sein des 5 associations affiliées à la Confédération du Sport Scolaire et Universitaire (CSSU) :

- USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Polynésie
- USSP : Union du Sport Scolaire Polynésien
- USUP : Union du Sport Universitaire en Polynésie
- UCS CJA : Union des Coopératives Scolaires des Centres des Jeunes Adolescents
- ASSEP : Association Sportive Scolaire de l'Enseignement Privé

Encadré par les équipes éducatives et les enseignants d'EPS, le sport scolaire favorise le bien-être, la réussite scolaire et l'inclusion de tous les élèves, du primaire au post-bac.

Contact & ressources utiles

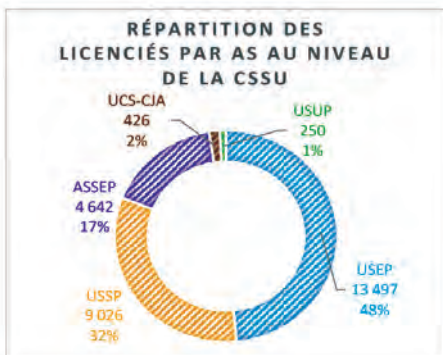
Bureau des activités physiques et sportives scolaires (BAPSS)

Tél : 40 46 27 94

Mail : eps@education.pf

Plus d'infos :

www.eps.education.pf/presentation-cssu



LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires et motivés la possibilité de suivre un entraînement approfondi dans une discipline sportive, tout en poursuivant leur scolarité dans des conditions aménagées.

En 2025, on compte 33 dispositifs répartis comme suit :

- 20 sections sportives de niveau 1
- 8 sections d'excellence sportive
- 5 centres de performance polynésiens

Ces structures visent à accompagner les jeunes dans un double projet : scolaire et sportif. Elles permettent un accès progressif vers le haut niveau, tout en consolidant les compétences éducatives et sociales des élèves.

Les activités proposées sont variées :

Football, Volley-ball, Beach-Volley, Basketball, Voile, Va'a, Surf, Rugby, Natation, Judo, Golf, Beach-Soccer, Badminton.

Les élèves bénéficient d'un encadrement qualifié et d'un emploi du temps adapté. L'admission s'effectue sur dossier et/ou épreuves de sélection, en lien avec les fédérations sportives partenaires.





L'organisation du premier cycle de l'enseignement secondaire en Polynésie française - 2026-2027

SEGPA : Section d'Enseignement adapté

CETAD : Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement

ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

CIA : Centre de Jeunes Adoléscent (Structure 1^{er} degré)

MFREO : Maison Familiale et Rurale d'Éducation et d'Oriente

LPA : Lycée professionnel agricole (Opunohu – Moorea)

DNB : Diplôme national du Brevet

CFG : Certificat de Formation Générale

	CFG	Diplôme national du brevet			1 ^{ère} année CAP/CPAP CPMA	
		3 ^{ème} SEGPA	3 ^{ème} ULIS	Troisième		2 ^{nde} Professionnel
4 ^{ème} SEGPA	4 ^{ème} ULIS	Quatrième				
		5 ^{ème} SEGPA	5 ^{ème} ULIS	Cinquième		
6 ^{ème} SEGPA	6 ^{ème} ULIS	Sixième				
		Collège				

Formations agricoles	DNB/CFG
	3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole (E.A.)
	4 ^{ème} de l'Enseignement Agricole (E.A.)

CFG et Attestation de Formation
Module 2
Module 1
CJA

MFREO



Schéma des études après la 3^e

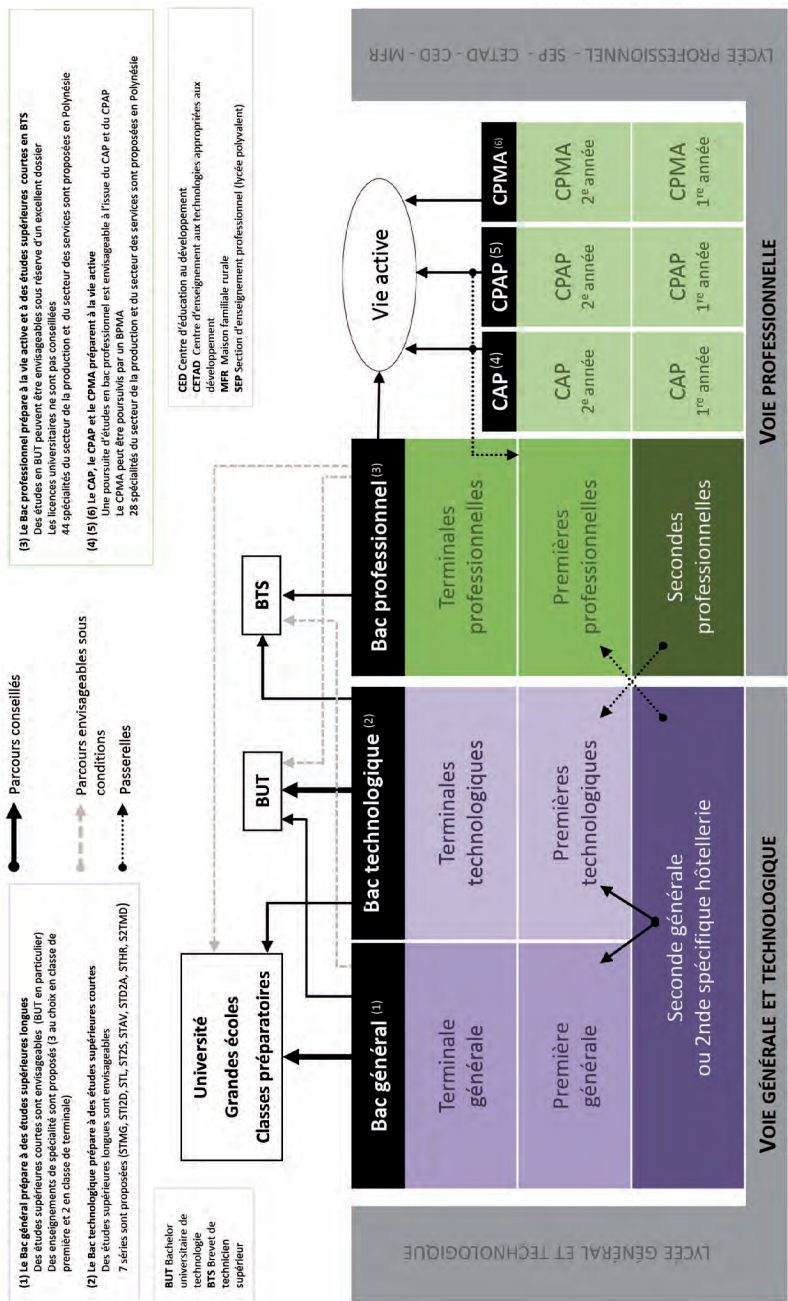


Schéma réalisé par le CIO de Polynésie Française

Les différents niveaux d'intervention dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire



La circulaire du 3 février 2015 instaure une mission pour la persévérance scolaire (MPS) sur le territoire de Polynésie française.

A l'instar de sa mise en œuvre en métropole depuis la circulaire du 9 février 2011, cette mission concerne tous les responsables du système éducatif du second degré en Polynésie française.

Constitution et animation d'un groupe de prévention pour la persévérance scolaire (GPS) en établissement

- Existence d'un référent décrochage (missions particulières) dans chaque établissement
- Détection des jeunes présentant des signes de décrochage
- Analyse des besoins et mise en œuvre des accompagnements
- Développement de solutions individualisées spécifiques de rattrapage
- Remontée des informations à l'animateur de bassin

Traitement des dossiers de élèves décrocheurs (au CIO dans le cadre de la PAAPD : Plateforme d'Aide et d'Agencement des Publics Décrocheurs)

- Accueil, entretien et analyse des situations
- Orientation des décrocheurs vers des solutions adaptées
- Définition des actions à conduire en lien avec les établissements, les dispositifs de la MPS et les partenaires du champ de la formation et de l'insertion (SEFI, RSMA, CFPA...)

Pilotage et développement de dispositifs pédagogiques et spécifiques (au DOI dans le cadre de la MPS)

- Définition des actions mises en œuvre dans les différents dispositifs
- Mobilisation de moyens humains et matériels
- Accompagnement vers la reprise de formation
- Evaluation et régulation du dispositif

DISPOSITIFS POUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

La Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES)

La Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale, créée dans le cadre de la délibération n°82-36 du 30 avril 1982 relative à l'action en faveur des élèves en situation de handicap, est compétente à l'égard des enfants, adolescents et jeunes majeurs, de leur naissance jusqu'à 20 ans.

Elle évalue le taux d'incapacité partielle permanente (Taux IPP) d'un jeune, en référence au « guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées » en vigueur en Polynésie française.

Pour obtenir une compensation financière, humaine, matérielle ou pédagogique, le taux d'IPP déterminé doit être au minimum de 50%.

Ses principales missions :

Elle exerce une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des familles concernées.

Elle attribue les compensations financières et humaines.

Elle délivre les cartes d'invalidité (CTI, CTI-TP ...).

Elle oriente l'intéressé(e) vers l'établissement scolaire ordinaire/spécialisé ou le service/suivi dispensant l'éducation adaptée correspondant à ses besoins.

Elle donne un avis sur l'utilisation d'un matériel pédagogique adapté et/ou spécifique.

Elle valide le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)/ Projet personnalisé de Formation (PPF) élaboré en Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), lequel est transmis à la CTES par l'Enseignant Spécialisé Référent (ESR) du secteur.

Les Enseignants Spécialisés Référents (ESR) de Polynésie française :

Les ESR sont en charge du suivi des parcours scolaires et des parcours de formation des jeunes en situation de handicap. Leurs coordonnées et secteurs d'intervention sont les suivants :

Secteurs	Nom de l'ESR	Adresse courriel
ESR1 : Papeete, Paea, Haaheia, Bora-Bora, Mangai	Mme Ninou APEANG	nai@education.pf
ESR2 : Pîrâ, Aera, Moheia, Hiti'a et secteur des Tuamotu Gambier	Mme Karine TAIMANA	ka2@education.pf
ESR3 : Tîra I Tîra, Taianoa et secteur des Marquises	Mme Monique LUCAS	ml3@education.pf
ESR4 : Pîranatia, Mîrova-Mîrova, et secteur des Australes	Mme Joëlle REJATUA	or4@education.pf
ESR5 : Fata, Papea et Raiatea, Tahiti	Mme Hlène ICHNER	en5@education.pf
ESR6 : Îles et lycées privés	Mme Jackie FERGÉ	je@education.pf

Un nouveau site internet permet de collecter l'ensemble des informations relatives à la CTES : lieu d'implantation, contacts, fonctionnement, composition et calendrier des commissions, missions, étapes d'instruction d'un dossier, compensations possibles, acteurs incontournables, documents à télécharger, ...

<http://ctes.education.pf>



Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé évoluant sur une longue période (maladie chronique – asthme par exemple-, allergie ou intolérance alimentaire) d'être accueillis, dans de bonnes conditions, en milieu scolaire ordinaire. Le PAI est élaboré avec la famille, à sa demande, avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement.

Il s'agit d'un document qui doit être renseigné par les parents, le médecin traitant et le directeur d'école ou le chef d'établissement. Ce document permettra à l'établissement scolaire de connaître les besoins spécifiques de l'enfant et le protocole d'urgence à respecter en cas de problème.

La procédure à suivre :

1) A chaque rentrée scolaire, les parents font la demande de mise en œuvre ou de reconduction du PAI auprès de l'établissement scolaire. Ils renseignent la première partie du formulaire. Celui-ci peut être retiré auprès de l'établissement ou téléchargé depuis le site de la DGEE.

2) Le directeur d'école ou le chef d'établissement renseigne la partie scolaire « Coordonnées des partenaires autour de l'enfant dans l'école ».

3) Le médecin traitant de l'enfant renseigne, à son tour, la partie « Besoins spécifiques de l'enfant ». Il précise le protocole à suivre en cas d'urgence (posologies, informations médicales importantes) et détaille le contenu de la trousse d'urgence à organiser.

4) Les parents fournissent :

- Une ordonnance récente et le PAI rédigé par leur médecin traitant
- Les médicaments nécessaires

5) Le directeur ou le chef d'établissement organise l'information des parents et des adultes de l'école et assure la mise en œuvre et la reconduction du PAI.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Les SEGPA accueillent au sein du collège des jeunes de la 6ème à la 3ème présentant des difficultés scolaires graves et persistantes qui n'ont pas pu être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien (PPRE, DASEM...). Au sein d'un collège plus inclusif, les divisions de SEGPA ont un effectif réduit (16 élèves au plus) afin d'individualiser le parcours de chacun. La SEGPA propose un enseignement général et un enseignement professionnel à travers les champs suivants : Hygiène Alimentation Service

(HAS), Vente distribution Logistique (VDL), Espace Rural et Environnement (ERE), Production Industrielle (PI). Elle a pour ambition l'accès à une qualification diplômante (Certification de formation générale – CFG et au Diplôme Nationale du Brevet - DNB série professionnelle) menant les élèves à la poursuite de leurs études en lycée professionnel pour passer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Les élèves sont orientés en SEGPA par la Commission pour l'Oriente (CPO) présidée par le Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements (ou son représentant).

On peut obtenir plus d'informations concernant l'orientation et le fonctionnement de la SEGPA dans le menu « Documents Utiles » sur le site : <http://ash-polynesie.education.pf/>

SEGPA	Divisions	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
SEGPA TAKAAVO	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 89 89	direction@classe.education.pf
SEGPA PAPARA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 80 80	direction@classe.education.pf
SEGPA PUNAALIA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 50 26 58	direction@classe.education.pf
SEGPA HENRI BULO	6 ^{ème} et 3 ^{ème}	40 80 34 03	direction@classe.education.pf
SEGPA MACO TEVANI	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 51 51	direction@classe.education.pf
SEGPA MAHINA	6 ^{ème} et 3 ^{ème}	40 50 87 60	direction@classe.education.pf
SEGPA PAPAIO	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 55 00 15	direction@classe.education.pf
SEGPA DORA BORA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 60 57 03	direction@classe.education.pf

Contacts au sein de la Direction générale de l'éducation et des enseignements - DGEE :

Madame Yola FAILLARD, chargée de mission pour l'organisation des Commissions pour l'orientation (CPO) : yola.faillard@education.pf / 40 46 27 92

Association Française pour la Prévention des Allergies (AFPRAL)

L'Antenne Polynésie AFPRAL (Association Française pour la Prévention des Allergies), qui existe depuis 10 ans, est animée par des parents touchés par les problèmes des allergies. Les allergies sont classées au 4ème rang des maladies par l'OMS peuvent être :

- respiratoires : asthme mais aussi pollen (notamment lorsque les manguiers sont en fleur),
- alimentaires : lait, arachide, gluten...mais aussi poisson, charcuterie...
- cutanées : eczéma, ... mais aussi zinc, nickel...

L'association informe les familles lors de la rentrée scolaire pour aider à élaborer les PAI mais aussi tout au long de l'année lors des journées de l'allergie, pour permettre des dépistages.

BP 21 221 - 98 713

Papeete - Tahiti

Contact : 87 73 90 00

antenne-polynesie@afpral.fr



SOMMAIRE DES ÉTABLISSEMENTS PAR ARCHIPEL

LES BASSINS DE FORMATION : CARTE DES ÉTABLISSEMENTS PAR ARCHIPEL
ÊTRE PRINCIPALE EN POLYNÉSIE : AU-DELÀ DE LA CARTE POSTALE

47
48-49

ZONE URBAINE

COLLÈGE LOUISE TEHEA CARLSON DE TIPAERUI	50
LYCÉE PAUL GAUGUIN	50
COLLÈGE MACO TEVANE	50
LYCÉE DIADÈME	51
COLLÈGE TAAONE	52
ÉCOLE HÔTELIÈRE DE TAHITI TE PAREPARE	52
COLLÈGE HENRI HIRO DE FAAA	53
LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAAA	53

CÔTE EST

COLLÈGE D'ARUE	54
COLLÈGE DE MAHINA	55
LYCÉE PROFESSIONNEL DE MAHINA	55
COLLÈGE DE HITIAA	56

ISTHME DE TARAVAO

COLLEGE DE TARAVAO	56
LYCÉE POLYVALENT DE TARAVAO	57

CÔTE OUEST

COLLÈGE DE PAPARA	58
LYCÉE POLYVALENT TUIANU LE GAYIC	58
COLLÈGE TERIITUA A TERIIEROOITERAI DE PAEA	59
COLLÈGE DE PUNAAUIA	59
COLLÈGE TINOMANA EBB DE TEVA I UTA	59

MOOREA

COLLÈGE D'AFAREAITU	60
COLLÈGE DE PAOPAO	60

HUAHINE

COLLÈGE DE HUAHINE	62
--------------------------	----

RAIA TEA

LYCÉE D'UTUROA	62
COLLÈGE D'UTUROA	62
COLLÈGE DE FAAROA	64
LYCÉE PROFESSIONNEL HITI-A-TEA DE UTUROA	64

TAHAA

COLLÈGE DE TAHAA	65
------------------------	----

BORA BORA

LYCÉE POLYVALENT IHI TEA NO VAVAU DE BORA BORA	65
--	----

RANGIROA

COLLÈGE DE RANGIROA	66
---------------------------	----

HAO

COLLÈGE DE HAO	67
----------------------	----

MAKEMO

COLLÈGE DE MAKEMO	67
-------------------------	----

NUKU HIVA

COLLÈGE DE TAIOHAE	68
--------------------------	----

UA-POU

COLLÈGE DE UA-POU	68
-------------------------	----

HIVA-OA

COLLÈGE / LYCÉE D'ATUONA	69
--------------------------------	----

RURUTU

COLLÈGE DE RURUTU MOERAI	70
--------------------------------	----

TUBUAI

COLLÈGE DE MATAURA	70
--------------------------	----

4 bassins de formation

Tahiti2

1 lycée
(Diadème)
1 lycée professionnel
(Mahina)
7 collèges
(Taaoine, Arue, Mahina, Rurutu,
Taiohae, Aitaea, Makemo)



Tahiti1

3 lycées
(Paul Gauguin, Hôtelier,
Opunohu)
1 lycée
professionnel
(Faa'a)
8 collèges
(Mao Tevane, Tipaerui,
Henri-Hiro, Punaauia,
Paopao, Ua Pou,
Rangiroa, Tubuai)

Tahiti3

2 lycées
(Talarapu nui et
Tulani Logavici)
8 collèges
(Hiti'a, Taravao,
Teva'i uia, Papara, Paia,
Hao, Makemo, Atuone)

Iles sous le vent

2 lycées
(Utuoro, Bora-Bora)
1 lycée professionnel
(Utuoro)
4 collèges
(Faaroa, Huahine, Tahaa et Bora-
Bora)



ÊTRE PRINCIPALE EN POLYNÉSIE : au-delà de la carte postale

par Erika DARTHENAY

Exercer la fonction de personnel de direction en Polynésie française est une expérience qui ne laisse personne indifférent. Loin des clichés touristiques, c'est une mission de terrain exigeante, humaine et profondément ancrée dans une réalité sociale et culturelle souvent méconnue.

I. Une population scolaire attachante et une relation singulière aux familles

L'élève polynésien est un élève attachant, friand de blagues qui passe souvent par l'humour mais aussi par un langage non verbal pour communiquer. Un élément à apprivoiser, où les sourcils jouent un rôle important. Mais derrière ces sourires se cache une demande d'attention et d'écoute. Pour la grande majorité, ces élèves sont issus de Catégories Socio-Professionnelles (CSP) très défavorisées. Pour eux, le "sens de l'école" n'est pas un acquis. Contrairement à ce que les Principaux et Principales peuvent très souvent vivre en France, la défiance envers l'institution scolaire est ici assez faible. Les familles, bien que souvent éloignées des codes scolaires, sont pour l'immense majorité en attente forte. Elles espèrent des conseils et demandent souvent à l'école de les suppléer dans l'accompagnement du parcours de leur enfant, faute de pouvoir le faire elles-mêmes. C'est une relation de confiance qu'il faut honorer.

II. Contenir la violence : une exigence de justice et de fermeté

À cette réalité sociale s'ajoute une autre diversion, plus immédiate : la violence physique entre élèves. Si elle ne constitue pas le quotidien de tous les établissements, elle surgit parfois avec intensité, nourrie par des rivalités de quartiers, des conflits familiaux, des logiques de groupe ou des contextes personnels fragilisés. Ces passages à l'acte ne peuvent être ni minimisés ni dramatisés ; ils doivent être contenus. La réponse ne peut être uniquement disciplinaire, mais elle ne saurait non plus être hésitante dans un contexte où les violences familiales sont nombreuses et les sports de combat culturellement ancrés. La situation exige une politique éducative claire, cohérente et assumée : des règles explicites, connues de tous, appliquées avec constance ; des sanctions proportionnées et effectives et un accompagnement éducatif et psychologique lorsque nécessaire. La fermeté n'est pas l'opposé de l'éducation : elle en est la condition.

III. Une réalité bâtiminaire loin des cartes postales

Il est impératif d'aller au delà de l'image de la plage de sable blanc qui n'est bien souvent qu'une façade touristique. La réalité quotidienne du chef d'établissement se heurte à un parc immobilier en souffrance. Près de 80 % des élèves sont scolarisés dans des établissements en vieillissement avancé, loin des standards de quelques rares structures récentes. Cette vétusté nécessite un engagement sans faille du secrétaire général et des autorités de tutelle ; le dialogue pour rénover et de sécuriser les lieux doit être constant, les choix argumentés et surtout "se bâtir", c'est le mot, sur un partenariat fort où le chef d'établissement et son équipe doivent être des relais infaillibles car les établissements peuvent être loin, très loin de la DGEE. C'est un défi logistique quotidien qui ne peut souffrir d'aucune négligence.

IV. Le défi pédagogique : entre fragilités et liberté d'innover

Sur le plan scolaire, le niveau global est faible et les élèves arrivent avec de lourdes fragilités académiques à l'entrée au collège. En parallèle, ils portent en eux une richesse et des compétences insoupçonnées, notamment artistiques, manuelles ou sportives, qu'il est crucial de valoriser pour redonner du sens aux apprentissages. La tâche est immense et nécessite un pilotage pédagogique renforcé et proactif pour ambitionner de faire progresser tous les élèves. Ce défi est soutenu par une chance : l'agilité du système éducatif polynésien, le contexte local permet et encourage l'innovation et l'expérimentation pédagogique. Le chef d'établissement peut ici d'être accompagné rapidement dans ses initiatives, soutenu aussi bien par la DGEE que par le collège des inspecteurs avec une réelle proximité.



J'ai pu monter des formations avec différents inspecteurs en quelques semaines ou créer un Dispositif de Remédiation En Collège avec l'apport d'une enseignante spécialisée en seulement 8 mois.

V. Les Ressources Humaines : humilité et acculturation

La gestion des ressources humaines, quant à elle, exige une posture spécifique. Venir en Polynésie en pensant "apporter sa vision" ou plaquer des méthodes métropolitaines sans filtre est une erreur flagrante vouée à l'échec. L'humilité est ici la première des compétences managériales. Il est impératif de prendre en compte l'histoire singulière du territoire, sa culture, ses traumatismes et son fonctionnement social. Le management doit être empreint d'un profond respect pour les personnes et leur parcours. Apprendre à connaître ses équipes, comprendre le cheminement historique et les débats qui animent le Fenua seront toujours plus fructueux que d'imposer une autorité verticale. La réussite du pilotage des équipes passe inévitablement par une phase d'acculturation sincère et une écoute attentive des dynamiques locales.

VI. La communication numérique : du « Radio Cocotier » à l'ENT

Le pilotage de l'établissement se heurte à une réalité de communication spécifique : l'omniprésence des réseaux sociaux. Facebook s'est imposé comme le premier organe de presse et de communication du Fenua, remplaçant le traditionnel « bouche-à-oreille ». Il est impératif de composer avec cette réalité culturelle où tout se sait et se propage à une vitesse fulgurante. Cependant, ce canal informel expose nos élèves à de nouvelles formes de vulnérabilité (cyber harcèlement, rumeurs). Le défi pour le chef d'établissement est double : il faut assurer une veille éducative permanente pour combattre les mauvais usages, tout en engageant un travail de fond pour basculer progressivement les échanges vers l'Espace Numérique de Travail (ENT). L'enjeu est de professionnaliser la relation école-famille via un canal sécurisé et RGPD, sans pour autant ignorer que pour l'instant, c'est sur les réseaux sociaux que les parents sont les plus réactifs. C'est une transition délicate qui demande pédagogie et persévérance.

VII. L'école face aux fléaux des addictions

Par ailleurs, l'établissement scolaire n'est pas un sanctuaire étanche ; il subit de plein fouet les dérives qui touchent la société polynésienne. La consommation historique et culturelle banalisée du « Paka » (cannabis) biaise souvent la perception des risques, ouvrant la porte à des substances bien plus destructrices. Nous assistons aujourd'hui à une progression galopante de l'« Ice » (méthamphétamine) qui ravage des familles entières et déstructure le tissu social. À cela s'ajoutent les phénomènes de groupes autour des « Carbass et Sapau » : dérives festives entraînant une consommation d'alcool précoce et massive. Si les collèges étaient encore un peu préservés jusque-là, des situations éparées sont évoquées ces derniers mois. Face à cette menace, la vigilance des équipes et le lien avec les partenaires de santé et de gendarmerie deviennent des impératifs au sein même des établissements.

VIII. La langue et la culture : vecteurs de réussite et de lien

Au cœur du projet d'établissement, l'enseignement de la langue tahitienne et des autres langues polynésiennes occupe une place désormais centrale, témoin d'une réappropriation identitaire forte et visible par la progression constante des effectifs d'élèves choisissant ces enseignements. L'enjeu dépasse la simple salle de classe : il est au fondement de la relation avec les familles. Il faut avoir conscience que pour de nombreux parents, la maîtrise du français reste fragile, générant un sentiment d'insécurité et de complexe face à l'institution scolaire. Notre devoir est de nous adapter pour briser cette barrière : proposer systématiquement des échanges traduits et accueillir la parole en reo tahiti n'est pas une option, c'est une marque de respect indispensable. En valorisant ainsi les langues et la culture polynésiennes, nous ne faisons pas seulement acte de promotion culturelle, nous restaurons la dignité de nos interlocuteurs pour construire une véritable alliance éducative.

En conclusion, je dirai que ces 4 années en Polynésie Française ont été les plus riches de ma carrière, sans train train quotidien et intense sur tous les fronts. Une mission où l'acronyme MAD pour « Mis à disposition » de la Polynésie Française prend tout son sens. Une expérience inoubliable du lever du coq intempestif aux soirées spectacle du Heiva Taurea avec les sourires et la détermination de mes élèves.

ZONE URBAINE

● COLLÈGE LOUISE TEHEA CARLSON DE TIPAERUI

(Collège de Tipaerui, 9840338V)
 Adresse : BP 4557 - 98713 Papeete
 Tél.: (+689) 40.50.96.50
 Télécopie : (+689) 40.45.22.79
 Email : direction@clgtipa.education.pf
 Site web : <http://www.education.pf>
 (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Ingrid ANGIA
 Chef ets adjoint : Lise BRIEC
 Régime : demi-pension

Structure Pédagogique :

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e prépa. métiers, 3^e collège, ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).



● LYCÉE PAUL GAUGUIN

(Lycée, 9840002E)
 Adresse : BP 126 - 98713 Papeete
 Tél : (+689) 40.54.00.54
 Télécopie : (+689) 40.50.00.64
 Email : direction@lyclpg.education.pf
 Site web : <http://www.education.pf>
 (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Isabelle DINAND
 Chefs ets adjoint : Max HELLIO et Willy VAIHO
 Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique :

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, Arts (cinéma, aud.)/
 BAC technologique STMG : Commun. & gest. res. humaines, Compta. & finance d'entreprises, Mercatique (marketing) / BAC S2TMD / CPGE Eco. et commerc. opt. économique.



● COLLÈGE MACO TEVANE

(Collège, 9840392D)
 Adresse : BP 51605 - 98716 PIRAE
 Tél.: (+689) 40.54.51.51
 Télécopie : (+689) 40.54.51.54
 Email : direction@clgtaun.education.pf
 Site web : <http://www.education.pf>
 (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Nathalie AGASUCCI
 Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 6^e SEGPA, 5^e SEGPA, 4^e SEGPA, 3^e SEGPA, 3^e prépa. métiers, ULIS.



ZONE URBAINE

LYCÉE DIADÈME

(Lycée, 9840482B)

Adresse : BP 51131 - 98716 Pirae

Téléphone : (+689) 40.54.26.00

Télécopie : (+689) 40.42.06.21

Email : direction@lycpirae.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Richard CAMPOS

Chef ets adjoint : Raimana LOUETTE

(Pôle tertiaire)

Chef ets adjoint : Isabelle RAINAUD

(Pôle industriel)

Chef ets adjoint : Wanda REVAE (Pôle général)

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI, Arts (théâtre) / CAP : Electricien, Maintenance véhic. Auto opt Véhic. Part. / BAC PRO : Métiers de l'électricité et des environnements connectés, Maintenance des systèmes de production connectés, Pilote de ligne de production, Techni. Etudes bât. Etudes économie, Géomètre, Maint. vehic. auto : voit. Particul. - motocycles / BAC technologique : STI2D Architecture et construction, Energie et Environnement, Innovation technologique et éco conception, Système d'information numérique, Sciences & Techno. STMG : Ressources humaines et communication, Mercatique (marketing), Gestion finance, Systèmes informatique et gestion, Santé & Social / BTS : Bâtiment, Electrotechnique et SP3S, / CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes écoles) / PTSI Pphysique, Technologie et Sciences Industrielles), BTS : Maintenance des systèmes (opt A : systèmes de production). CAP : Equipier polyvalent du commerce / BAC PRO : Gestion administration, Métiers du commerce et de la vente (option A et B) / Métiers de l'accueil, Commerce et de la vente / BTS : Gestion de la PME, Support à l'action manageriale, Compta. gestion des organisations, Services Informatiques aux organisations : SLAM, Management commercial opérationnel, Négociation et digitalisation de la relation client / DCG. CPGE ATS.



ZONE URBAINE

● COLLÈGE TAAONE

(Collège, 9840208D)

Adresse : BP 5154 - 98716 PIRAE

Tél.: (+689) 40.50.16.01

Télécopie : (+689) 40.45.29.68

Email : direction@clgtaao.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Mireille CADOUSTEAU

Chef ets adjoint : Emmanuelle PIIRAI

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège,
3^e prépa. métiers.



● ÉCOLE HÔTELIÈRE DE TAHITI TE PAREPARE

(Lycée, 9840268U)

Adresse: BP 13 000 - 98717 Punaauia

Tél.: (+689)40.50.45.50

Télécopie : (+689) 40.50.45.51

Email : direction@lychote.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement :

Pepin MOU KAM TSE

Chef ets adjoint : Élise AH YUN

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

CAP : Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, cuisine, ULIS / CS : Employé traiteur, Accueil réception / BACPRO : Commercialisation et services en restauration, cuisine, boulanger pâtissier / BAC technologique : STHR / BTS : Management en hôtellerie restauration, tourisme, MAN hôtellerie / CS : Pâtisserie de boutique / CAP Pâtissier / CS : Sommellerie / CS : Cuisinier en desserts de restaurants / CS : Vendeur Conseil en alimentation / CS : Métiers du bar.

ZONE URBAINE

● COLLÈGE HENRI HIRO

(Collège, 9840233F)

Adresse : BP 60200 - 98702 Faaa

Tél.: (+689) 40.80.34.00

Télécopie : (+689) 40.80.34.05

Email : direction@clgfaaa.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement :

Christine GUILLOTS

Chef ets adjoint : Edwin VIRIAMU

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège,

3è collège, 3è prépa. métiers,

6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA..



● LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAAA

(Lycée Professionnel, 9840267T)

Adresse : BP 6001 - 98702 Faaa

Tél.: (+689) 40.80.32.00

Télécopie : (+689) 40.80.32.01

Email : direction@lprfaaa.education.pf

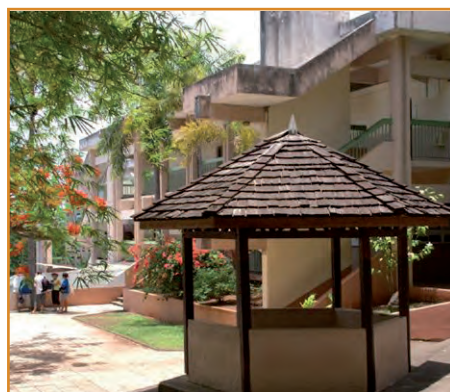
Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Bertrand LEFEBVRE

Chef ets adjoint : Stéphanie LEVEUGLE

Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

CAP : Equipier polyvalent du commerce, Maçon, Menuiserie mobilier et agencement, Réparation des carrosseries, Métallier, Métiers de la mode - vêtement flou, Accompagnement éducatif petite enfance / BAC PRO : Acc. soins et services à la personne, Métiers de la sécurité, Technicien chaudron. indust, Technicien menuisier agencieur, Métiers de la couture et de la confection, Carrossier peintre automobile, Animation enfance et personnes âgées, Métiers du commerce et de la vente (option A), AGORA, Technicien du bâtiment ORGO, Aménagement et finition du bâtiment / BTS Gestion de la PME, Management commercial opérationnel, Management opérationnel de la sécurité / CS : Encadrement des secteur.....

CÔTE EST

● COLLÈGE D'ARUE

(Collège, 9840289S)

Adresse : BP 14138 - 98701 Arue

Tél.: (+689) 40.50 04 50 - Télécopie : (+689) 40.45 23 41

Email : direction@clgarue.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Grégory THOUILLEZ

Chef ets adjoint : Hiriata MARE IRIHAU

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prép. des métiers, ULIS



CÔTE EST

● COLLÈGE DE MAHINA

(Collège, 9840252B)
Adresse : BP 11995 - 98709 Mahina
Tél.: (+689) 40.50.87.60
Télécopie : (+689) 40.83.38.85
Email : direction@clgmahi.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Tiarenui TAUFANA
Chef ets adjoint : Vera LACOMBE
Régime : demi-pension



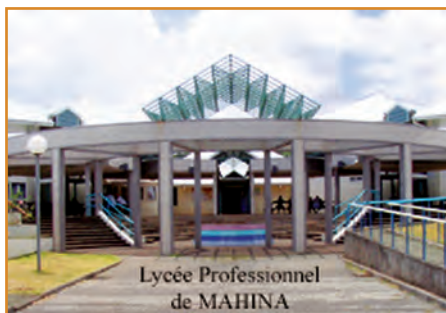
Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers, 5^e SEGPA, 4^e SEGPA.



● LYCÉE PROFESSIONNEL DE MAHINA

(Lycée Professionnel, 9840341Y)
Adresse: BP 11983 - 98709 Mahina
Tél.: (+689) 40.50.12.50
Télécopie: (+689) 40.48.24.97
Email : direction@lprmahi.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Annick TUPANA MESCOFF
Chef ets adjoint : Jacques GOURC



Structure Pédagogique

CAP : Accompagnement éducatif petite enfance, Électricien, Installateur sanitaire, Installateur froid climatisation de l'air / BAC PRO : Métiers de la coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie, Electrotec. energ. equip.communic , Maintenance des systèmes de production connectés, Cyber sécurité, informatique et réseau, électrotechnique (CIEL), Métiers du froid et des énergies renouvelables, Accueil soins et services à la personne / BTS : Métiers de l'Esthétique cosmétique et de la parfumerie (option A) / BTS : Maintenance des systèmes (opt B : systèmes énergétiques et fluidiques) / BTS : Econ. Sociale et familiale / BAC PRO : Animation enfance et personnes âgées / FCIL : Fibre optique. MPS.

CÔTE EST

● COLLÈGE DE HITIAA

(Collège, 9840352K)

Adresse: BP 11992 - 98709 Mahina

Tél.: (+689) 40.54.74.80

Télécopie : (+689) 40.57.38.39

Email : direction@clghiti.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

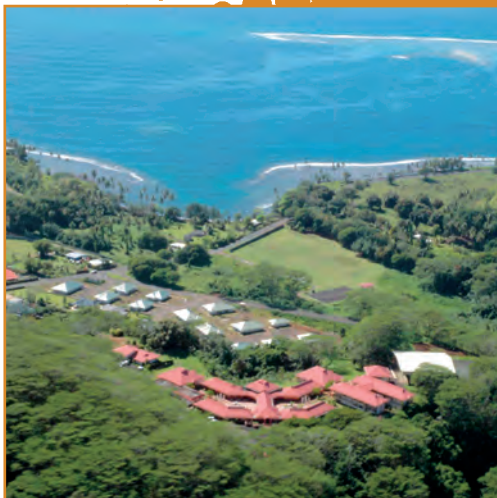
Chef d'Etablissement :

Jean-Pierre GAURENNE

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.



ISTHME DE TARAVAO

● COLLEGE DE TARAVAO

(Collège, 9840021A)

Adresse: BP 7005 - 98719 Taravao

Tél.: (+689) 40.54.89.89

Télécopie : (+689) 40.57.27.31

Email : direction@clgtara.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Jean paul LANDE

Chef ets adjoint : Yannick DERUDDER

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège,
3^e collège, 3^e prépa. des métiers.



SEGPA DE TARAVAO

(SEGPA, 9840362W) - Adresse : BP 7005 - 97719 Taravao

Téléphone : (+689) 40.54.89.89 - Télécopie : (+689) 40.57.27.31

Email : direction@clgtara.education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Jean paul LANDE

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6^e SEGPA , 5^e SEGPA , 4^e SEGPA, 3^e SEGPA.

● LYCÉE POLYVALENT DE TARAFAO

(Lycée, 9840339W)

Adresse: BP 7014 - 98719 Taravao

Tél.: (+689) 40.54.71.71

Télécopie : (+689) 40.57.00.47

Email : direction@lyctara.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Philippe CARRARA

Chef ets adjoint : François RAYMOND

(lycée Professionnel)

+ Chef ets adjoint : Maxime CASSANI (Lycée général)

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI / BAC technologique : STI2D : Architecture et construction, Système d'information numérique, STMG : Gestion et finances, Ressources humaines et comm. / BTS : Etude et éco de la construction, Gestion de la PME, Conseil et commercialisation de solutions techniques-nautisme (CCST) / CAP : Composites, Plastiques chaudronnés, Production et service en restauration, Métallier, Equipier polyvalent du commerce, Intervention en maintenance technique du bâtiment (IMTB), Agent accompagnant au grand âge / BACPRO : Commerce, AGORA, Maintenance nautique, Technicien bât. : org. réal. gros. ouv., Aménagement finition bâtiment, Techn. Etudes Bat B assist. Archi, Accueil soins et services à la personne, Maintenance des véhicules (option A). MPS.



CÔTE OUEST

● COLLÈGE DE PAPARA

(Collège, 9840022B)

Adresse : BP 12006 - 98712 Papara

Tél.: (+689) 40.54.80.40

Télécopie: (+689) 40.57.33.88

Email : direction@clgpapa.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Bettina TINORUA

Chef ets adjoint : Philippe CHAUVIN-RICCI

Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 6^e SEGPA, 5^e SEGPA, 4^e SEGPA, 3^e prépa. métiers.



● LYCÉE POLYVALENT TUIANU LE GAYIC

(Lycée, 9840386X)

Adresse : BP 120001 - 98712 Papara

Tél.: (+689) 40.54.76.50

Télécopie : (+689) 40.54.76.54

Email : direction@lycpapa.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Christophe TELLIER

Chef ets adjoint : Christian VONGHES

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Gé GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI / PCL / BTS :

Métiers des services liés à l'environnement, transport et prestations logistiques, Electrotechnique / CAP :

Production et services en restauration, Electricien / BAC PRO : Métiers de l'électricité et des environnements

connectés, AGORA, Transports, Hygiène propreté stérilisation / BAC technologique, STL, STMG Ressources

humaines et communications, gestion et finance, mercatique. CPGE Economique er commerciale Option

technologique / BTS : Métiers des services liés à l'environnement. FCIL Photovoltaïque. MPS.



CÔTE OUEST

● COLLÈGE TERIITUA A TERIIEROOITERAI DE PAEA

(Collège, 9840290T)

Adresse: BP 10392 - 98711 Paea

Tél.: (+689) 40.50.06.20

Télécopie : (+689) 40.53.11.01

Email : direction@clgpaea.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Marc André DUMEZ

Chef ets adjoint : Atène LO YOU

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers.



● COLLÈGE DE PUNAAUIA

(Collège, 9840340X)

Adresse : BP 13022 - 98717 Punaauia

Téléphone : (+689)4050.26.88 -

Télécopie 40.45.32.15

Email : direction@clgpuna.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Maité LEQUERRE

Chef ets adjoint : Alexia MEYNIER DE SALINELLES

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. métiers.



SEGPA DE PUNAAUIA

(SES, 9840344B)

Adresse : BP 13022 - 98717 Punaauia

Tél.: (+689) 40.50.26.88- Télécopie : (+689) 40.45.32.15

Email : direction@clgpuna.education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Maité LEQUERRE

Chef ets adjoint : Alexia MEYNIER DE SALINELLES

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA.

● COLLÈGE TINOMANA EBB DE TEVA I UTA

(Collège, 9440410Y)

Adresse : BP 15001 - 98726 Mataiea

Email : direction@clgteva.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Barbara BELLORGET

Chef ets adjoint : Avearii PUHETINI

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6ème collège, 5ème collège, 4ème collège, 3ème collège, ULIS.



MOOREA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES DU VENT)

COLLÈGE D'AFAREAITU

(Collège, 9840201W)
Adresse : BP 6 - 98728 Maharepa
Tél.: (+689) 40.55.06.55
Télécopie : (+689) 40.55.06.60
Email : direction@clgafar.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Chérif TAHRI
Chef ets adjoint : Haamoura TERITEHAU
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers, 2nde GT.



COLLÈGE DE PAOPAO

(Collège, 9840011P)
Adresse: BP 3 - 98728 Maharepa
Tél.: (+689) 40.55.00.65
Télécopie : (+689) 40.56.25.49
Email : direction@clgpaop.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Julien VELTEN
Chef ets adjoint : Isabelle THOLOZAN
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA, 6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers, ULIS.



CETAD DE PAOPAO

(CETAD, 9840368C)
Adresse : BP 3 - 98728 Maharepa
Tél.: (+689) 40.55.00.65
Télécopie : (+689) 40.56.25.49
Email : dir_cetad@clgpaop.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Julien VELTEN
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique CPAP : petite et moyenne hôtellerie, GEMM.

STOP



HARCÈLEMENT

LE HARCÈLEMENT, POUR L'ARRÊTER, IL FAUT EN PARLER !

Tes premiers interlocuteurs sont tes **parents** ou un **adulte de confiance** dans ton établissement scolaire.

Tu peux aussi

- appeler le **40 46 29 29** (ouvert de lundi au vendredi de 07h à 16h)
- ou laisser un message à l'adresse : stopharcelement@education.pf



<https://www.facebook.com/stopharcelementpf>



<https://m.me/stopharcelementpf>

STOP HARCÈLEMENT

#NonAuHarcelement #stopharcelementpf



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
et de la culture



HUAHINE

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE HUAHINE

(Collège, 9840025E) Adresse : BP 22 - 98731

Fare

Tél.: (+689) 40.60.67.20

Télécopie : (+689) 40.68.89.22

Email : direction@clghuah.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Florence BUISSIÈRE

Chef ets adjoint : Agnès DELESTRADE

Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège , 2nde générale et technologique.

RAIATEA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● LYCÉE - COLLÈGE D'UTUROA

(Lycée, 984385W) (Collège, 9840001D)

Adresse: BP 2 - 98735 Uturoa

Tél.: (+689) 40.66.06.30

Télécopie : (+689) 40.66.06.28

Email : direction@lycutur.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Patrice LEROY

Chef ets adjoint : Laurent-Joseph CIMINO

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique Lycée

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT / BAC technologique, STMG Ressources humaines et Comm., Gestion & finance, Marketing / BTS Gestion de la PME, BTS Négociation et digitalisation de la relation client.

Structure Pédagogique Collège

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3ème Prépa. métiers, MPS.



GOD DE MAUPITI

(GOD, 9840375K)

Adresse : BP 2 - 98735 Uturoa

Tél.: (+689) 40.67.81.40 - Télécopie : (+689) 40.67.81.40

Email : god.maupiti@education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Patrice LEROY

Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SPORTIFS EN POLYNÉSIE



RAIA TEA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE FAAROA

(Collège, 9840348F)
Adresse : BP 887 - 98735 Uturoa
Tél.: (+689) 40.60.07.60
Télécopie : (+689) 40.66.24.36
Email : direction@clgfaar.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Anne KOUKLEVSKY
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

ULIS, 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, ULIS.



CETAD DE FAAROA

(CETAD, 9840387Y) Adresse : BP 887-98735 Uturoa
Tél.: (+689) 40.60.07.60 - Télécopie : (+689) 40.66.24.36
Email : dir_cetad@clgfaar.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Anne KOUKLEVSKY
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.

● LYCÉE PROFESSIONNEL HITI-A-TEA DE UTUROA

(Lycée Professionnel, 9840166H) Adresse : BP 46 - 98735 Uturoa
Tél.: (+689) 40.60.02.22 - Télécopie : (+689) 40.66.27.02
Email : direction@lprutur.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Julien GUILLOUX
Chef d'Etablissement adjoint : Sandra FAUA MAHAI
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique CAP : Equipier polyvalent du commerce, CAP : Accompagnement éducatif petite enfance, Maintenance nautique, Menuisier fabricant / BAC PRO : Maintenance nautique, Métiers de l'accueil, AGORA, Accueil soins et services à la personne, Technicien menuisier agenceur, Ouv. Bat. : Métallerie, CAP Maintenance des véhicules (option voitures partic.) Installateur en froid et conditionnement d'air. FCIL Entrepreneurat, FCIL Maintenance de matériels d'espaces vert, FCIL Soudure inox, aluminium, polisseur. MPS.

TAHAA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE TAHAA

(Collège, 9840234G)
Adresse : BP 101 - 98734 Haamene
Tél.: (+689) 40.60.80.00
Télécopie : (+689) 40.65.67.08
Email : direction@clgtaha.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Céline DALBERA
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

BORA BORA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● LYCÉE POLYVALENT IHI-TEA NO VAVAU DE BORA BORA

(Collège, 9840024D)
Adresse : BP 151 - 98730 Vaitape
Tél.: (+689) 40.60.57.00
Télécopie : (+689) 40.67.78.30
Email : direction@lycbora.education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Denis FERAULT
Chef d'Etablissement adjoint : Marion JOBARD
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers, 2nde GT.
BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT. Module MPS.



CETAD-SEP DE BORA BORA

(CETAD, 9840365Z)
Adresse : BP 151 - 98730 Vaitape
Tél.: (+689) 40.60.57.04 - Télécopie : (+689) 40.67.78.30
Email : dir_cetad@lycbora.education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Denis FERAULT
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

BAC PRO cuisine, BAC PRO Commercial et Service en restauration, CPAP PMH et PB, CAP Cuisine.
CS : Cuisinier en dessert de restauration.

RANGIROA (ARCHIPEL DES TUAMOTU)

● COLLÈGE DE RANGIROA

(Collège, 9840332N)

Adresse : BP 195 - 98775 Avatoru

Tél.: (+689) 40.93.13.40

Télécopie : (+689) 40.96.05.44

Email : direction@clgrang.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Carole LAURENT-PATRICE

Chef ets adjoint : Loeva LE CABALLEC

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers, 2nde GT.

CETAD DE RANGIROA (CETAD, 9840369D) Adresse : BP 195 - 98775 Avatoru

Tél.: (+689)40.96.74.02 - Télécopie : (+689) 40.96.72.96 - Email : dir_cetad@clgrang.education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Carole LAURENT-PATRICE

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.



Atoll de Rangiroa

● COLLÈGE DE HAO

(Collège, 9840360U) Adresse : BP 62 - 98767 Otepa
 Tél.: (+689) 40.97.02.99
 Télécopie : (+689) 40.97.04.51
 Email : direction@clghao.education.pf
 Site web : <http://www.education.pf>
 (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Hervé VIVIER
 Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

CETAD DE HAO

(CETAD, 9840388Z) Adresse : BP 62 - 98767 Otepa
 Tél.: (+689) 40.97.02.99 - Télécopie : (+689) 40. 97.04.51 - Email : dir_cetad@clghao.education.pf
 Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Hervé VIVIER
 Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH et GEMM.

MAKEMO (ARCHIPEL DES TUAMOTU)

● COLLÈGE DE MAKEMO

(Collège, 9840401N) Adresse : BP 10 - Pouheva
 Tél.: (+689) 40.98.03.09 - Télécopie : (+689) 40.98.02.09
 Email : direction@clgmake.education.pf
 Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Nati PITA
 Régime : Demi-pension et Internat

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.



NUKU-HIVA (ARCHIPEL DES MARQUISES)

● COLLÈGE DE TAOHAE

(Collège, 9840013S)

Adresse : BP 17 - 98742 Nuku-Hiva

Tél.: (+689) 40.92.03.83 - Télécopie :

(+689)40.92.07.98

Email : direction@clgtaio.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Thi xuân LÊ

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

6^e collège , 5^e collège , 4^e collège , 3^e collège ,
2nde Générale et Technologie.



CETAD DE TAOHAE

(CETAD, 9840370E)

Adresse : BP 17 - 98742 Nuku-hiva Tél.: (+689) 40.92.00.85 - Télécopie : (+689) 40.92.07.98

Email: dir_cetad@clgtaio.education.pf - Site web: <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires) Chef d'Etablissement : Thi xuân LÊ

Régime: demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM, CPMA : Sculpture sur bois.

HIVA-OA (ARCHIPEL DES MARQUISES)

● COLLÈGE - LYCÉE D'ATUONA

(Collège, 9840400M) (Lycée, 9840396H)

Adresse : BP 33 - 98741 Atuona

Tél.: (+689) 40.91.70.70

Télécopie : (+689) 40.92.75.52

Email : direction@clgatuo.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Emmanuelle DUBOIS

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique Collège

6^e collège , 5^e collège , 4^e collège , 3^e collège.

Structure Pédagogique Lycée professionnel

BAC PRO : AGORA.



UA-POU (ARCHIPEL DES MARQUISES)

COLLÈGE DE UA-POU

“TERRE DES HOMMES”

(Collège, 9840203Y)

Adresse: BP 9 - 98745 Hakahau

Tél.: (+689) 40.92.53.83

Télécopie : (+689) 40.92.51.78

Email : direction@clguapo.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Natacha KORCZEK

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

6^e collège , 5^e collège , 4^e collège , 3^e collège.

CETAD DE UA-POU

(CETAD, 9840371F)

Adresse: BP 9 - 98745 Hakahau

Tél.: (+689) 40.92.53.83 - Télécopie: (+689) 40.92.51.78

Structure Pédagogique

6^e collège , 5^e collège , 4^e collège , 3^e collège .

Email: dir_cetad@clguapo.education.pf

Site web: <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Natacha KORCZEK

Régime: demi-pension

Structure Pédagogique

CPAP : PMH, PB.



RURUTU

(ARCHIPEL DES AUSTRALES)

● COLLÈGE DE RURUTU MOERAI

(Collège, 9840265R)

Adresse : BP 52 - 98753 Moerai

Tél.: (+689) 40.93.03.00

Télécopie : (+689) 40.94.06.06

Email : direction@clgruru.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Corinne NAVARO

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

TUBUAI

(ARCHIPEL DES AUSTRALES)

● COLLÈGE DE MATAURA

(Collège, 9840012R)

Adresse : BP 74 - 98754 Tubuai

Tél.: (+689) 40.93.23.93

Télécopie : (+689) 40.95.05.58

Email : direction@clgmata.education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Nabil AYACHE

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

CETAD DE MATAURA

(CETAD, 9840366A)

Adresse : BP 74 - 98754 Tubuai Tél.: (+689) 40.93.23.93

Email : dir_cetad@clgmata.education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Nabil AYACHE

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.

10 CONSEILS contre le harcèlement

Si tu es victime



1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles !
Ose te confier à un adulte du collège
mais aussi à tes parents, à ton grand frère
ou ta grande sœur. Ne laisse jamais
la situation s'installer dans le temps.

2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet,
ne donne jamais de détails sur ta vie privée
et réfléchis avant de diffuser des photos.
Ne donne jamais tes mots de passe,
ce sont des informations très personnelles.

3 Signaler un abus

Sur Facebook, tu peux signaler un contenu
abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas.
Les comptes des agresseurs peuvent eux
aussi être bloqués. Va faire un tour sur
ce centre d'aide : www.facebook.com/safety/

4 Contacter

Si tu es victime de harcèlement à l'École,
tu peux appeler le numéro 40 46 29 29,
envoyer un MP à m.me/stopharcelementpf.

5 Porter plainte

Dans les cas les plus graves,
il est possible de porter plainte contre
l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents,
qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette
démarche.

Si tu es témoin

6 Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont
mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isole-
ment forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une « majorité silencieuse », ou pire,
un public hilare face à lui, l'agresseur
arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un
grand rôle à jouer contre le harcèlement
à l'école.



8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte du
collège si tu es témoin d'un cas
de harcèlement. S'il existe des médiateurs,
ils peuvent aider à dénouer la situation.

9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante « à
faire tourner », supprime le message plutôt que de le
transférer à tes amis.
Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, essaie
de le raisonner et de comprendre
pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal
aux autres est aussi un signe de mal-être.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION



'A haere 'a hi'o i te 'api [FB/stopharcelementpf](https://m.me/stopharcelementpf)
#stopharcelement #nonauharcelement



RAHUI

Espèces marines et d'eau douce réglementées en Polynésie française

POURQUOI UNE RÉGLEMENTATION ?

Nos lagons abritent des ressources alimentaires très importantes pour la population. Toutefois, certaines espèces sont plus recherchées et donc plus menacées. Le Rahui a été mis en place pour les protéger afin qu'elles ne disparaissent pas. Il faut penser à nos enfants et aux générations futures afin qu'eux aussi puissent profiter de ces richesses que nous offre la mer.

POURQUOI UNE TAILLE MINIMALE DES PRISES ?

Chaque organisme naît, croît, se reproduit et meurt : c'est le cycle de la vie. Avant de pouvoir se reproduire, il lui faut atteindre un certain âge et donc une certaine taille. Ne pas capturer les individus en dessous de cette taille permet aux populations de se régénérer. La taille minimale indiquée, variable selon l'espèce, correspond à la taille qui permettra aux individus de se reproduire au moins une fois dans sa vie.

POURQUOI UNE INTERDICTION SUR LES CRUSTACÉS QUI PORTENT DES ŒUFS ?

Les femelles de certains crustacés ont la particularité de porter des milliers d'œufs fécondés sous leur abdomen et sont ainsi facilement décelées. En relâchant ces individus, on leur permet de pondre et ainsi de libérer les larves qui vont pouvoir régénérer la population.

DÉFINITIONS

TAPU

- Durant cette période, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation sont interdits.

TAPU PERMANENT

- Pour les crustacés femelles qui portent des œufs : les langoustes, les cigales de mer, les squilles, les crabes verts et les chevrettes. (taille, œufs).

RAHUI

- Durant cette période l'exploitation est autorisée sous certaines conditions (taille, œufs).



Il est interdit de pêcher, détenir, transporter, commercialiser et consommer le crabe vert, la cigale de mer et la squille, de novembre à janvier, la chevrete et la perche, de novembre à février et la langouste de février à avril.

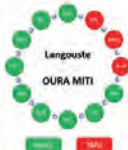
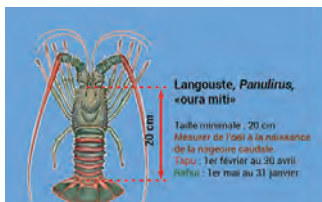
En cas d'infraction, le contrevenant s'expose à :

- une contravention de 5^{ème} classe,
- un emprisonnement de 2 à 6 mois,
- une amende de 150 000 à 300 000 Fcfp,
- la saisie et la confiscation des produits pêchés, transportés, détenus et commercialisés en infraction.

Sous réserve d'une homologation par la loi, la peine complémentaire suivante, pourra être appliquée aux auteurs des infractions : saisie et confiscation du matériel de pêche et des embarcations. Selon qu'ils sont prohibés ou non les engins de pêche sont détruits ou vendus.

RÈGLEMENTATION

Délibération n° 88-184 AT du 8 décembre 1988, modifiée, relative à la protection de certaines espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien.



Sont interdits, quelle que soit la période et quel qu'en soit le procédé, sur toute l'étendue du territoire, la pêche, le transport, la détention et la commercialisation.



Sont interdits, quelle que soit la période et quel qu'en soit le procédé, sur toute l'étendue du territoire, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation.



Sont interdits, quelle que soit la période et sur toute l'étendue du territoire, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation des bêche dont la taille est inférieure à 12 cm.

Pour le Troca et le Burgau : Exploitation strictement interdite sauf dans le cadre d'une exploitation organisée (Ouverture de la pêche) par le comité de surveillance de la commune, mais la période, le quota, les tailles ainsi que les modalités de commercialisation sont fixés préalablement par un arrêté en Conseil des Ministres.



Illustration : Rachel O'Shea et Hazel Adams ©CPS et DRM

DIRECTION DES RESSOURCES MARINES

PU FA'AHOTU MOANA

GESTION DURABLE DE
LA PÊCHE

GESTION DURABLE DE
LA PERLICULTURE

GESTION DURABLE DE
L'AQUACULTURE

ENSEMBLE, ŒUVRONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS RESSOURCES



B.P. 20 - 98713 Papeete,
Tahiti, Fare Ute
Immeuble Le Caill 2^e étage



Tél. : (689) 40 50 25 50
Fax : (689) 40 43 49 79



Mail : secretariat.dr@administration.gov.pf
Site : www.ressources-marines.gov.pf
Facebook : [@ressourcesmarines](https://www.facebook.com/ressourcesmarines)



Lundi à Jeudi 7h30-15h30
Vendredi 7h30-14h30

QU'EST-CE QUE LE GREPFOC ?

LE GREPFOC VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS

La formation continue pour tous, partout en Polynésie française

Le GREP.FO.C est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) qui dépend du ministère de l'Éducation et dont la mission est de répondre aux besoins de formations d'adultes sur l'ensemble du territoire de la Polynésie Française.

A cette fin, le GREP.FO.C regroupe les établissements publics d'enseignement secondaires de l'Éducation. Il mobilise leurs potentiels et leurs moyens humains et matériels (locaux, équipements) pour réaliser des prestations de formation continue en direction des adultes.

Avec ses 35 lieux de formation répartis sur toute la Polynésie française, le GREP.FO.C constitue un réseau de proximité particulièrement dense, offrant un éventail de formations très large. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle se mesure également à la capacité du GREP.FO.C à s'adapter aux attentes de ses commanditaires : PME/PMI, grandes entreprises, administrations, hôtels, services, associations, particuliers.

Le GREP.FO.C propose des solutions efficaces et adaptées aux besoins des entreprises, administrations et particuliers.

VOUS AVEZ UN PROJET
PROFESSIONNEL

VOUS RECHERCHER UNE
FORMATION RECONNUE

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER
L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

VOUS PRÉVOYEZ DE RENFORCER LA
PERFORMANCE DE VOS ÉQUIPES

Le GREP.FO.C votre partenaire formation à Tahiti et dans les îles propose des :

- Audits,
- Conseils,
- Ingénierie de formation,
- Accompagnement personnalisé,
- Elaboration de plan de formation,
- Formations qualifiantes,
- Formation préparant à un diplôme,
- Préparations aux concours,
- Perfectionnements techniques.

Les principaux domaines de formation sont :

- Hôtellerie, restauration, tourisme,
- Tertiaire : bureautique, comptabilité, informatique,
- Industriel, mécanique, électricité, automobile,
- Bâtiment,
- Santé,
- Sanitaire et social,
- Esthétique, coiffure,
- Formations générales et langues,
- Autres nous consulter.

Présence du GREP.FO.C dans les archipels :

Le partenariat avec les 35 établissements permet au GREP.FO.C d'être présent sur toute la Polynésie française. Le GREP.FO.C constitue un réseau de proximité particulièrement dense, offrant un éventail de formations très large. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle se mesure également à la capacité du GREP.FO.C à s'adapter aux attentes de ses commanditaires : PME/PMI, grandes entreprises, administrations, hôtels, services, associations, particuliers.

☎ 40 500 640

✉ formation@grepfoc.pf

🌐 www.grepfoc.pf

📍 Près du lycée du Diadème Pirae
BP 51 122 / 98 716 Pirae
Polynésie Française

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi
de 08h00 à 12h00
après-midi
sur rendez-vous



CNED Centre National d'Enseignement à Distance

L'antenne du CNED a été créée en août 1990. Elle accueille et renseigne les usagers sur les formations du CNED.

Les enseignements par correspondance du CNED couvrent un éventail très large, allant de la Petite Section Maternelle aux études supérieures en passant par des formations professionnelles, préparation au concours, culture générale.

SCOLAIRE : École, Collège, Lycée Général, Professionnel, Technologique

ÉTUDIANT : BTS, Préparation au concours d'entrée en écoles (grandes écoles, santé-social), Licence, Master, D.U, préparation aux concours de personnel enseignant (CAPES, Agrégation...

VIE ACTIVE : Licence, Master, D.U, Concours enseignants, Concours de la Fonction publique, Remise à niveau, Formation professionnelle commerce, marketing, comptabilité, petite enfance, esthétique, santé, hôtellerie restauration, Gestion, Droit, langues étrangères...

Le Département de l'Orientation et de l'Insertion (DOI) de la DGEE assure la demande d'inscription aux formations du CNED en Classe Complète Réglementé à destination des – 16 ans : www.education.pf/orientation/le-cned/

Pour les informations non réglementées (+16 ans), connectez-vous directement sur www.cned.fr

CONTACT :

Secrétariat du DOI : 40 46 29 58

doi@education.pf



UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Campus d'Outumaoro - Punaauia
BP 6570 - 98 702 TAHITI-POLYNESIE FRANCAISE
Tél : (689) 40 803 803

Mél : courrier@upf.pf - Site internet : <https://www.upf.pf/fr>

Président de l'Université de la Polynésie française :
Jean-Paul PASTOREL, mail : president@upf.pf

L'UPF offre au titre de l'année 2026-2027 les formations ci-après :

Département DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Directeur de département : Jean-Baptiste VILA,
directeur-deg@upf.pf

• 2 BUT (Bachelor universitaire technologique en trois ans)

- Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

- Techniques de Commercialisation (TC)

• 3 licences

- Mention droit

- parcours droit général
- parcours droit excellence

- Mention économie et gestion

- Mention administration publique (L3 uniquement)

• 1 licence professionnelle (en alternance)

- Mention « métiers du tourisme et des loisirs » (L3 uniquement) :
• parcours « Management durable des organisations touristiques, hôtelières et de loisirs en Polynésie Française ».

• 4 masters

- Mention droit privé, parcours droit des affaires (M1 et M2)

- Mention droit public, parcours droit public et des activités du numérique (M1 et M2)

- Mention management et commerce international (M1 et M2)

- Mention comptabilité, contrôle, audit (ouverture 1 an sur 2)

Département LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES

Directeur de département : Jean MORSCHEL,
directeur-llsh@upf.pf

• 5 licences (6 parcours)

- Mention géographie et aménagement

- Mention histoire

- Mention langues étrangères appliquées

- parcours anglais et espagnol
- parcours anglais et mandarin

- Mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

- parcours anglais
- parcours langues polynésiennes
- parcours langues polynésiennes parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

- Mention lettres,

- parcours lettres et arts

• 1 master (recherche)

- Mention Etudes culturelles

- parcours langues, cultures et sociétés en Océanie

Département SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Directeur de département : Chloé BRAHMI,
directeur-sts@upf.pf

• Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Écoles Scientifiques

- parcours mathématiques-physique

• 4 licences (8 parcours)

- Mention mathématiques

- parcours mathématiques et gestion du risque en L3

- Mention informatique

- Mention sciences pour l'ingénieur, parcours Sciences et techniques durables

- Mention sciences de la transition écologique et sociétale

- parcours transitions en milieux multi-insulaires
- parcours océan et défis durables

- Mention sciences de la vie,

avec en L1

- parcours sciences de la vie
- parcours sciences de la vie, accès santé

avec en L3 :

- parcours biologie
- parcours chimie
- parcours environnement

• 1 licence professionnelle

- Mention maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable, parcours énergies renouvelables et maîtrise d'énergie (ERME)

• 2 masters

- Mention biodiversité, écologie, environnement (BEE),

- parcours environnement insulaire océanien (M1 à Sorbonne Université, M2 à l'UPF)

- Mention Énergie

- parcours Gestion des énergies en milieu insulaire et tropical (M1 à l'Université de Franche Comté, M2 à l'UPF)

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ-PF)

Directeur de l'INSPÉ : Jean CHAUMINE,
secretariat-inspe@upf.pf, Tél. : 40 866 492

Responsable pédagogique (2026-2027)		
Mention de master	Parcours	RP
1er degré Professeur des écoles	M2 MEEF1 PE	Arata YU
	TO 1er degré	Heidi BRINGOLD-SALVAGEOT
	M1 et M2 MEE 1D	
2nd degré Professeur des lycées et des collèges	M1, MEEF2 PLC Mathématiques	Jean-Marc RAVIER
	TO 2nd degré	Hélène MILESE
	M1 et M2 MEE Éducation physique et sportive	Muella TOULIER-SALADIN
	M1 et M2 MEE Histoire-Géographie	Gilbert BOLYSSOU
	M1 et M2 MEE Lettres modernes	Carole ATEN
	M1 et M2 MEE Physique-Chimie	
Conseiller principal d'éducation	M1 et M2 MEE Tahitiens-Lettres	Tony TOOMARU
	M2 MEEF 3 EE CPE	Stéphane BRAVARU
	M1 et M2 MEE CPE	
Pratiques et ingénierie de la formation	M1 MEEF4 PIF MSC	Rodica ALINCAI et Mirena PAIA
	M2 MEEF4 PIF ACPF	Guenda REEA



FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE gérée par l'IAE

FORMATION CONTINUE

Formations donnant accès à l'université

- Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) - Mention Lettres (disponible en présentiel ou en distanciel)

Formations en droit

- Licence d'administration publique (L3)
- Diplôme d'université « Droit maritime et droit de la mer »
- Diplôme d'université « Généalogiste »
- Diplôme d'université de « Médiations »
- Diplôme d'université de « Justice pénale »
- Certificat d'université « Droit fiscal polynésien »
- Préparation aux concours administratifs de catégorie A et B
- Préparation à l'examen d'entrée en centre régional de formation des avocats (CRFPA)
- Préparation à la Licence d'Administration Publique

Formations en économie-gestion

- Diplôme d'université « Droit et techniques de l'immobilier »

Formations en langues, culture et sciences humaines

- Certificat d'université "Langue tahitienne et sensibilisation à la culture polynésienne" (3 niveaux)

Formations en sciences, santé et technologies

- Diplôme d'université « Initiation à la psychologie et aux psychothérapies »
- Diplôme d'université "Les bases du métier de journaliste"
- Diplôme d'université « Soins palliatifs »
- Formation "Bases en soins palliatifs"
- CU "Intégration des soignants en Polynésie française"
- Certificat informatique et internet "enseignant" (Certification PIX)

Cette liste n'est pas exhaustive, la formation continue propose également des formations courtes, stages, colloques et séminaires. Pour de plus amples informations, demander le catalogue auprès du service de formation.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPÉ-PF)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Résultat d'une collaboration tripartite entre l'Université de la Polynésie française, le Vice-Rectorat et le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture de Polynésie française, l'INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) de la Polynésie française a pour vocation de renouveler la formation professionnelle pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Elle prépare notamment aux concours de recrutement de professeurs du premier degré (professorat des écoles), du second degré (professorat des lycées et des collèges, en alternance, CAPES d'anglais, histoire-géographie, lettres modernes, mathématiques et tahitien-lettres) et de conseillers principaux d'éducation (CPE) dans le cadre des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation).

Dans la continuité, pour les lauréats des concours, l'INSPÉ organise et assure les actions de formation initiale des fonctionnaires-stagiaires pendant l'année de stage dite année T0.

À compter de la rentrée 2026, l'INSPÉ assurera la formation initiale des lauréats des concours d'enseignement niveau licence dans le cadre des masters MEE (Masters enseignement et éducation) : 1er degré, 2nd degré pour les disciplines (éducation physique et sportive, histoire-géographie, lettres modernes, physique-chimie, tahitien-lettres) et CPE.

Cet institut est également ouvert aux étudiants souhaitant exercer d'autres métiers de la formation et de l'éducation (master MEEF 4 PIE, parcours " MSC : Médiation scientifique et culturelle ") ou dans le domaine culturel (master MEEF4 PIE, parcours " ACPEP : Arts, culture, patrimoine et environnement polynésiens ").

L'INSPÉ participe également à la formation continuée des enseignants néo-titulaires 1^{er} et 2nd degrés et CPE.

Contacts :

INSPÉ de la Polynésie française

BP 6570 - 98702 FAA'A

Tél : 40 866 492

secretariat-inspe@upf.pf

- Jean CHAUMINE, directeur de l'INSPÉ
- Anita YU, adjointe au directeur de l'INSPÉ
- Virginia GODEFROY, responsable administrative et financière
- Topeura IOANE, secrétariat de direction et accueil
- Elisabeth KIIHAPAA, gestionnaire de scolarité
- Mélanie PÉROLINI, gestionnaire des stages
- Moroni FIRUU, gestionnaire de scolarité
- Miranda UTIA, gestionnaire de scolarité

POUR UNE JOURNÉE



LES FORMATIONS

PREMIER DEGRÉ : Formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du premier degré (MEEF 1)

Master 1 MEEF1

Cette première année permet de préparer le concours de recrutement professeur des écoles dans le cadre d'une première année de master qui associe des unités d'enseignement à valider et des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles.

Master 2 MEEF1

Professorat du 1er Degré

L'année de formation professionnelle des professeurs des écoles stagiaires du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française.

Le parcours professorat du 1er Degré prévoit la validation d'un Master 2. Il articule des unités d'enseignements à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et une année de stage ou le professeur des écoles stagiaire effectue un service d'enseignements à mi-temps dans une école.

SECOND DEGRÉ. Formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du second degré (Master MEEF2).

Master 1 MEEF2

Cette première année permet de valider un master 1 et de préparer le CAPES : elle articule des unités d'enseignement à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les établissements.

L'ouverture des disciplines se fait par alternance. Disciplines prévues à l'ouverture pour la rentrée 2016 : Lettres, Tahitien, Anglais.

Master 2 MEEF2 Professorat du 2nd Degré

Les inscrits ont un statut d'étudiants fonctionnaire-stagiaires

- Le parcours professorat (Master 2 MEEF2 P2D) prévoit la validation d'un master 2. Il

articule des unités d'enseignement à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et une année de stage où le professeur stagiaire effectue un service d'enseignement à mi-temps en établissement.

- D'autres parcours de formation professionnelle sont prévus en fonction du concours et du diplôme obtenus, ou de l'expérience professionnelle.

Master 2 MEEF 4 Mention Pratiques et Ingénierie de la formation, Parcours Métiers de la formation, de la Médiation et de la Culture.

Cette formation s'adresse à des étudiants et à des professionnels désirant se former aux métiers de la formation, de la médiation et de la culture à destination d'un public adolescent ou adulte. Elle permet d'obtenir un master 2 qui comprend la validation d'unités d'enseignement et la réalisation de stages dans des organismes liés à la formation, à la médiation et à la culture.

Pour plus d'information sur le contenu pédagogique des différents parcours : voir le livret de l'INSPE et la rubrique INSPE, sur le site UPF.

Le plan de formation continue sera consultable début août, à l'adresse suivante www.education.pf/paf. La période d'inscription aux différentes actions de formation sera possible jusqu'à la fin août,

VINIBOX POP

Envoi
jusqu'à
↑10
Mb/s

Téléchargement
jusqu'à
↓30
Mb/s

**POUR
TOI**

VINIBOX UP

Envoi
jusqu'à
↑75
Mb/s

Téléchargement
jusqu'à
↓200
Mb/s

**POUR
TOUTE
LA FAMILLE**

VINIBOX JET

Envoi
jusqu'à
↑100
Mb/s

Téléchargement
jusqu'à
↓300
Mb/s

**POUR
VOUS LES
GOURMANDS**

Toute l'énergie de la fibre
à partir de 6 100 F/mois :



	VINIBOX POP		VINIBOX UP		VINIBOX JET	
	↑ Téléchargement jusqu'à 30 Mb/s	↑ Envoi jusqu'à 10 Mb/s	↑ Téléchargement jusqu'à 200 Mb/s	↑ Envoi jusqu'à 75 Mb/s	↑ Téléchargement jusqu'à 300 Mb/s	↑ Envoi jusqu'à 100 Mb/s
Photos (500 Mo)	2 min 13 sec	6 min 40 sec	20 sec	53 sec	13 sec	40 sec
Film (4 Go)	18 min 12 sec	54 min 36 sec	2 min 43 sec	7 min 16 sec	1 min 49 sec	5 min 27 sec
Jeux (50 Go)	3 h 47 min 33 sec	11 h 22 min 40 sec	34 min 7 sec	1 h 31 min 1 sec	22 min 45 sec	1 h 8 min 15 sec
Appels et téléchargements illimités						

Vini partout pour vous

Temps de téléchargement indiqués à titre indicatif, constatés dans des conditions optimales. Usage d'un modem/routeur Wi-Fi Vinibox de dernière génération recommandé. Tarifs exprimés en F CFP TTC, taux de TVA applicable de 13%. Durée d'engagement de 12 mois. Offres soumises à conditions et à éligibilité technique. Débits théoriques maximums. Débits réels susceptibles de varier selon la zone de couverture, les équipements et les conditions d'usage. Détails et conditions sur www.vinipf.vi, meilleure performance sur les connexions internet à la maison en Polynésie française en 2025 (baromètre nPerf janvier 2026). Etudes et méthodologie sur nperf.com



VOTRE MISE EN ROUTE

Le Vice-rectorat de Polynésie française vous donnera des instructions précises pour votre mise en route. Sous réserve de remplir les conditions fixées par le décret n°98-844 du 22 septembre 1998 et notamment de durée de service d'au moins cinq années, vous avez droit à la prise en charge des frais de changement de résidence :

- les frais de transport des personnes (fonctionnaire et membres de sa famille) par la voie la plus directe et la plus économique limité à 80% du montant des sommes engagées.
- l'indemnité forfaitaire de transport de bagages (agent logé) ou de changement de résidence (agent non logé).

VOS DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- Passeport autorisant un transit aux Etats-Unis en cours de validité (ainsi que de chaque membre de la famille)
- Remplir impérativement l'ESTA sur <https://esta.cbp.dhs.gov> avant le voyage afin de recevoir une autorisation de voyage (Formalités d'entrée aux Etats-Unis / Passeport / Visa).
- Arrêté d'affectation en Polynésie française
- Certificat de cessation de paiement arrêté à la veille de l'embarquement (à défaut, dernier bulletin de salaire)
- Billet d'avion et carte d'embarquement pour attester de la date d'arrivée à TAHITI (ainsi que de chaque membre de la famille)
- Justificatifs conjoint (livret de famille, contrat de PACS, certificat de concubinage)
- Justificatifs enfant (livret de famille, copie de jugement de garde, d'adoption)
- Justificatifs professionnels (arrêté de titularisation, fiche de synthèse, titres, diplômes ...)

VOTRE ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE

I – Recommandations douanières

A l'exclusion des effets personnels usagés, tout le matériel introduit sur le territoire est soumis à une taxe d'entrée à acquitter immédiatement en Francs FCP (en particulier appareils photos, audio visuel ...) excepté si vous apportez la preuve, au moyen de factures qu'il a été acquis plus de 6 mois avant votre arrivée.

II – Importation d'animaux

Le passage en station de quarantaine des chiens et chats n'est plus obligatoire depuis le conseil des ministres de septembre 2021. Les animaux arrivant par avion jusqu'en Polynésie française doivent être accompagnés :

- d'un permis d'import délivré par la Direction de la Biosécurité de Polynésie française (DBS) ;
- d'un certificat sanitaire signé par un vétérinaire officiel du pays exportateur (certificat sanitaire préalablement négocié avec les autorités vétérinaires du pays exportateur, et qui est propre à chaque pays).

Tous les détails des conditions requises et renseignements utiles sur :

<https://www.service-public.pf/biosecurite/import/import-animaux-vivants/chiens-et-chats/>
Cellule zoosanitaire : animal.impex@biosecurite.gov.pf (voir réglementation DBS p104-105)

III – Quitter le territoire avec son chien ou chat

Pour prendre son animal avec soi, il faut faire plusieurs démarches. L'animal doit avoir un carnet de santé, être vacciné contre la rage, identifié (puce électronique). Il doit ensuite obtenir un certificat d'entrée dans l'Union Européenne (rendez-vous au 40 42 35 18), puis d'un certificat de bonne santé émis par un vétérinaire. Enfin l'animal doit être transporté dans une cage aux normes IATA. Le coût de transport d'un animal en cabine (moins de 5 kg) est de 14000 XPF de Papeete à Los Angeles ou 24 000 XPF de Papeete à Paris (en compartiment spécial en soute pour les animaux de plus de 5 kilos jusqu'à 50kg cage comprise, plus de 50kg : l'animal passe par le fret). Les démarches restent simples, et il n'y a pas de quarantaine en arrivant sur le sol français (USA non plus).



À LA DÉCOUVERTE
DES ÎLES DU PACIFIQUE
ÎLES MARQUISES, ÎLES AUSTRALES

RÉSERVATION AU 40 42 62 42

www.aranui.com • reservation@aranui.pf  Aranui Cruises Tahiti



VOTRE LOGEMENT

I – Trouver un logement

A moins que vous n'ayez établi des relations avant votre arrivée vous permettant de bénéficier d'un hébergement définitif ou provisoire, votre priorité sera de trouver un logement. Dans cette attente, vous pourrez vous loger dans de nombreux hôtels ou pensions de famille existants à Tahiti. Les nombreuses agences immobilières pourront vous aider dans vos recherches. Si vous êtes affectés dans les îles, prenez contact avec votre chef d'établissement qui vous donnera le maximum d'informations sur les possibilités locales en vue de procéder à une éventuelle réservation.

II – Les locations

Sur Papeete et dans un rayon de 10 km, les loyers sont élevés. Au delà, dans les districts et dans les îles, les loyers deviennent plus raisonnables mais vous ne devez pas vous attendre à un niveau de confort élevé. Choisissez votre logement à proximité de votre travail et de l'école de vos enfants s'ils sont scolarisés : vous éviterez les embarras de circulation (notamment sur la zone urbaine). **Il n'est pas recommandé de louer à distance.** Toutes les locations sont meublées et équipées de l'électroménager de base (il est vivement déconseillé d'apporter de l'électroménager.)

III – Les loyers

Les prix varient selon la proximité avec Papeete et le niveau d'équipement. Dans les districts de TAHITI, pour un niveau d'équipement équivalent, le loyer sera moins élevé. Dans les îles, quel que soit le prix, trouver un logement est délicat.

Le statut des personnels expatriés prévoit un remboursement partiel du loyer (variable en fonction de l'indice de rémunération et du loyer payé).

IV – Informations pratiques

- Il faut savoir que la réglementation en vigueur sur la location peut être différente de celle de la métropole : lisez bien votre bail et au besoin, demandez conseil à votre agence immobilière.
- Si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez consulter l'Institut Territorial de la Consommation (ITC) à Papeete.
- Il faut prévoir de payer 3 mois de loyer à votre arrivée : frais d'agence + dépôt de garantie + premier loyer.

LES DÉMARCHES ESSENTIELLES À VOTRE ARRIVÉE

I – Une fois le logement trouvé :

1. Aller à la mairie pour demander un certificat de résidence
2. Prendre un abonnement à l'OPT (Office des postes et télécommunications) pour :
 - a. avoir une boîte postale : ATTENTION : pas de formalités de changement d'adresse en France avant de savoir si votre courrier sera acheminé par facteur ou adressé à une boîte postale (cas le plus fréquent).
 - b. un raccordement de ligne téléphonique
 - c. un compte bancaire dans une banque locale
3. Demander le raccordement de l'électricité à l'EDT : Tél : 40 86 77 86 - www.edt.pf

II – Contacter MGEN dès votre arrivée pour mettre à jour votre dossier de sécurité sociale.

MGEN - Espace Mutuel de Papeete 196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE - bienvenue@mgen.fr
 Horaires d'ouverture et de Permanence téléphonique : www.mgen.fr rubrique : nous trouver »
 - Tél Espace mutuel Papeete : 40 54 89 99 - Tél France : 00 33 2 49 79 00 05 (sur répondeur : première question, faire le choix 1 puis à la deuxième question, le choix 1).

III – Protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire en santé :

Les agents de l'État affectés ou mis à disposition en Polynésie française bénéficient du dispositif de la PSC. Vous recevrez sur votre adresse mail professionnelle (...@ac-pf.fr) un lien d'affiliation qui vous permettra de réaliser vos démarches pour vous enregistrer sur le contrat PSC en Polynésie. Le renfort des garanties par l'option 2 est vivement recommandé.

Le ministère participe au financement de ce nouveau régime en prenant en charge, pour les agents en activité, 50 % de la cotisation mensuelle du panier de soins et 50 % de la cotisation aux options (dans la limite de 5 euros par mois pour l'option 2).

Hertz

BIENVENUE EN POLYNÉSIE



SCANNEZ
pour + d'infos

-20%

de remise sur votre location
Hertz dès votre arrivée
avec le code promo

WELCOME

valable sur www.hertz.pf

NAVETTE GRATUITE* DE PUNAUAIA À AUE

VÉHICULES D'OCCASION

- Expertises, révisés et garantis jusqu'à 1 an
 - Paiement en 3 fois sans frais
 - Disponible immédiatement à l'aéroport
 - Véhicule de remplacement en cas d'immobilisation prolongée**
 - Hertz s'occupe de toute la partie administrative
- Contactez Jordy pour plus d'infos au **87 23 33 51** ou Jordy@hertz.pf

*En fonction des disponibilités de la navette et sur demande. **Dans la limite de 10 jours d'immobilisation.

LOCATION DE VÉHICULES

- N°1 mondial de la location
- Surclassement selon disponibilité
- Large choix de véhicules
- Disponible immédiatement à l'aéroport

**INFORMATIONS
& RÉSERVATIONS**
sur www.hertz.pf

Aéroport:
+689 40 800 470
airport@hertz.pf

Papeete:
+689 40 430 430
hertz@hertz.pf

Moorea:
+689 40 565 565
hertzmoorea@hertz.pf



Jeanine Sylvain
AGENCE IMMOBILIERE

TAHITI

Nos bureaux sont situés à Punaauia PK 11,3 côté mer. Nous sommes ouverts en journée continue du lundi au vendredi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h. Visites le samedi.

Incontournable en Polynésie depuis 1984

Tel: 40 43 98 31



VENTE



LOCATION



GESTION

✦ 40 ans d'expérience en Polynésie française.
✦ Un service personnalisé pour chacun de nos clients et une discrétion assurée.

✦ Gagnez du temps avec notre sélection de biens ciblés.
✦ Bénéficiez d'une base de données avec des biens de qualité.

✦ Nous serons votre interlocuteur de confiance.
✦ Encaissez vos loyers, nous réglons vos problèmes locatifs.

VOS COMMUNICATIONS

NOUVEAU : DÈS VOTRE ARRIVÉE, SOYEZ CONNECTÉ !

Avec TAHITI WIFI, profitez d'une connexion Wi-Fi pour tous vos appareils lors de votre arrivée en Polynésie Française : www.tahitiwifi.com/polynesie

- 1. Réservez votre carte SIM ou votre boîtier Wi-Fi en ligne avant le départ (ou à votre arrivée à l'aéroport)
- www.tahitiwifi.com/cartesimtahiti.html
- 2. Récupérez votre carte ou boîtier à notre agence aéroport de Tahiti Faa'a : 7j/7 de 5h à 0h
- 3. Allumez votre boîtier, vous êtes connecté !

Retrouvez notre agence Tahiti Wifi à quelques mètres des arrivées internationales de l'aéroport de Tahiti (tournez à droite en sortant de l'espace bagages, nous sommes dans la zone de location de voitures).

Contact : +689 89 780 333 / booking@tahitiwifi.com

TELEPHONE

- Fixe : OPT : <http://www.opt.pf/telecom/ligne-fixe/>
- Mobile :
 - Vini : Opérateur télécom, propose différents forfaits de téléphonie mobile adaptés à tous les budgets. Retrouvez toutes les offres sur www.vini.pf ou par téléphone au 39 50 ou en boutique Vini, Tahiti Phone et en bureau de poste présents sur toute la Polynésie.
 - Vodafone : depuis Juin 2013, le nouvel opérateur Vodafone est présent en téléphonie : Boutique à côté de Pacifique des Jeux, 98713 - Papeete
Tél 89 89 89 89 Site internet : www.vodafone.pf
 - Fournisseurs internet :
 - Opérateur télécom, propose différents abonnements Internet ADSL et Fibre adaptés à tous les budgets. Retrouvez toutes les offres sur www.vini.pf ou par téléphone au 39 50 ou en boutique Vini, Tahiti Phone et en bureau de poste présents sur toute la Polynésie.
 - OU chez VITI (fournisseur d'accès internet sans fil/ligne téléphonique à Tahiti, activable immédiatement) boutique VITI au centre Vaima - Papeete - Tél 88 88 88 88 - www.ora.pf

COMMENT TÉLÉPHONER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- à l'intérieur de la Polynésie Française : composer uniquement le N° à 8 chiffres
- à l'étranger : composer 00 + indice international du pays + Numéro
- en métropole : 00 + 33 + N° à 9 chiffres (ne pas faire le 0 de l'indicatif régional)

COMMENT TÉLÉPHONER DE LA MÉTROPOLÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Familles et amis de métropole peuvent vous contacter en composant :
00 + 689 + N° à 8 chiffres



L'EAU DE TAHITI, AU SERVICE DE VOTRE QUOTIDIEN.



Eau de source locale
de qualité



Contrôlée
régulièrement



Livraison à
domicile



Bonbonnes consignées
écoresponsables



Goût neutre
et agréable

NOS SOLUTIONS

VAITI & VAITI+

- + Eau chaude / Eau froide
- + Compacte et pratique



VAINUI

- + Design, robuste et silencieuse
- + Rack de rangement pour bonbonnes mis à disposition



VAIPOE

- + Fontaine à eau gazeuse
- + Rack de rangement pour bonbonnes mis à disposition



f Tahiti Premium Water

☎ 40 47 97 00 | commercial@tpw.pf

🌐 www.premium-tahiti.pf

Votre partenaire Eau quotidien

SITUATION ADMINISTRATIVE

Pour les personnels de l'éducation nationale, les séjours sont de 2 ans (Décret n°961026du 26 novembre 1996) avec possibilité d'un seul renouvellement pour une période d'une durée identique. Les enseignants et les personnels administratifs sont mis à disposition du Gouvernement de la Polynésie française, sur sa demande. Le Ministre de l'Education procède à leur affectation, dans les différents établissements ou services, sur les postes à pourvoir.

Les personnels ont droit à un congé administratif de 2 mois à l'issue de leur séjour en Polynésie française (soit 2 ans ou 4ans).

Pour les personnels exerçant en établissement, le congé administratif débute dès le 1^{er} jour des grandes vacances scolaires.

SITUATION FINANCIÈRE

I- Traitement, indemnité d'éloignement, imposition

A- Le traitement

Il est perçu en francs pacifiques (1 FCFP vaut 0,00838 euro) et bénéficie d'un coefficient de majoration (C.M.) actuellement égal à 1,84 (Iles du Vent et Iles Sous Le Vent) ; 2,08 (autres subdivisions) et il est payé pour sa contre valeur en monnaie locale, le FCFP(cours fixé par la loi).

Les heures supplémentaires et les diverses indemnités sont indexées.

a) Traitement de base :

Les retenues pour pension civile (9,94 %) et pour sécurité sociale (4,98 %) sont effectuées sur le traitement brut métropolitain. Le reliquat, appelé "traitement de service" est ensuite affecté du coefficient de majoration. Son calcul est donc le suivant (exprimé en FCFP) : Traitement de service = (Traitement brut métró - 12,60 %) C.M. x 0,00838 euro.

b) Indemnité de résidence :

Elle est payée au taux "zone de PARIS", soit actuellement 3 % du traitement brut mensuel indexé selon le coefficient de majoration en vigueur.

c) Supplément familial de traitement :

Il est indexé selon le coefficient de majoration.

d) Prestations familiales :

Elles sont en principe les mêmes qu'en métropole, mais indexées au taux du coefficient de majoration. Concernant les allocations familiales : avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. Dès réception de l'avis d'imposition 2016 (sur revenus 2015) transmettre au Vice-Rectorat.

e) Retenue cotisation sécurité sociale

La retenue est égale à 4,98 % en 2026 du traitement brut métropolitain (date d'effet : 1^{er} janvier 1997). Cette cotisation ouvre droit aux prestations de la sécurité sociale métropolitaine gérées et servies par MGEN dont vous devrez vous rapprocher sans délai pour procéder à la mise à jour de votre dossier.

MGEN

Espace Mutuel de Papeete

196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE

bienvenue@mgen.fr

f) Protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire en santé :

La part Agent de la cotisation obligatoire (socle) de 34,95 € (4 171 Fcfp) sera automatiquement prélevée chaque mois sur votre salaire par le Vice-rectorat. Le Vice-rectorat reversera par la suite la part agent ainsi prélevée et la part employeur à la MGEN.

La cotisation pour l'option choisie au contrat socle et/ou la cotisation pour vos ayants droits (si vous êtes dans cette situation) seront prélevées sur votre compte bancaire.

L'inscription à la CPS (gratuite et non obligatoire) pour bénéficier des prestations en Polynésie est à la charge du fonctionnaire, qui devra fournir les documents suivants :

* carte d'assuré social (MGEN ou Sécurité Sociale),

* pièce d'identité (soit fiche familiale d'Etat Civil, soit livret de famille, soit passeport ou carte d'identité pour ceux qui n'ont pas d'ayants droit),

* relevé d'identité bancaire ou postal.

B- Indemnité d'éloignement

Elle est équivalente à 10 mois de traitement brut métropolitain, par période de 2 ans. Chaque décompte se fait sur le montant du traitement perçu au moment du calcul augmenté de 5% par enfant à charge, de 10% pour le conjoint non fonctionnaire. Le conjoint fonctionnaire perçoit également l'indemnité d'éloignement à laquelle il peut prétendre. Pour la mise en paiement rapide de cette indemnité, se munir notamment du certificat de cessation de paiement établi par le dernier service payeur ou du dernier bulletin de salaire. Cette indemnité est versée à nouveau en cas de renouvellement de séjour.

C- Contribution de Solidarité Territoriale (CST)

Depuis le 1er janvier 1995, il est précompté sur l'ensemble des revenus salariés une contribution de solidarité spécifique à la Polynésie Française. La taxation des revenus exceptionnels (ex : prime d'éloignement) est soumise à un régime particulier (fractionnement de ces revenus sur les mois auxquels ils sont rattachés en tenant compte de la date butoir du 1er janvier 1995). La tranche d'imposition applicable tient compte des autres revenus des mois concernés.

C'est une dérogation au principe de taxation au cours du mois de paiement effectif.

D- Impôt sur le revenu

S'il n'existe pas actuellement d'impôt sur le revenu des personnes physiques, il convient de noter la mise en place en 1994 de la Contribution de Solidarité Territoriale (CST) à laquelle s'ajoute une fiscalité indirecte au travers des droits d'entrée qui frappent lourdement les importations (voir rubrique "importation des véhicules"). En revanche, il est indispensable avant votre départ de vous mettre en règle avec

l'Administration des Contributions en vue de la déclaration ultérieure des revenus que vous avez perçus en métropole au titre de l'année civile en cours.

E- Avance sur traitement

L'avance sur traitement qu'il est possible d'obtenir auprès de votre Académie d'origine correspond à deux mois de traitement. Elle est remboursable en 4 versements selon la réglementation en vigueur en Polynésie française. A l'issue des prélèvements, vous pouvez demander auprès du service des Traitements du Vice-rectorat une attestation de remboursement pour éviter de payer un impôt sur cette avance.

II- Remboursement des frais de voyages

Les conditions et les modalités sont fixées par le Décret n°98-844 du 22 septembre 1998 et les montants précisés par arrêté de la même date (JORF du 23 septembre 1998).

La prise en charge des frais de changement de résidence, sous condition d'une durée de service d'au moins cinq années, comporte :

A. La prise en charge des frais de transport des personnes, limitée à 80% à l'aller. La mise en route est effectuée par le Vice-rectorat de Polynésie française. Les billets d'avion doivent être conservés pour justifier de la date d'arrivée sur le territoire. A l'issue du séjour, la mise en route est effectuée par le Vice-rectorat.

B. L'attribution d'une indemnité forfaitaire de changement de résidence ou de transport de bagages. Cette indemnité, versée par le Vice-rectorat, est déterminée par une formule prenant en compte la situation de famille et la distance, avec un abattement de 20%.

RECETTE DU FENUA

Ingrédients pour 4 pers.

- 350 g de thon cru très frais
- 1 tomate
- 1/2 concombre
- 3 citrons verts
- 20 cl de lait de coco frais
- 1/2 oignon ciselé
- quelques tiges de ciboulette
- sel, poivre

Accompagnement

- Riz blanc
- Salade verte

Note gourmande

- Parsemez votre poisson cru bien frais, de quelques copeaux de noix de coco râpée.

LE POISSON CRU LAIT DE COCO

1. Coupez le thon (blanc ou rouge) en dés, et ajoutez le jus de 2 citrons verts ; salez et poivrez. Mélangez bien et laissez reposer au frais pendant 20 min.
2. Coupez la tomate et le concombre préalablement épluché, en dés. Détaillez l'oignon.
3. Égouttez le poisson, déposez-le dans un saladier et versez le lait de coco. Ajoutez les dés de légumes et mélangez le tout avec l'oignon ciselé. Rectifiez l'assaisonnement avec le jus du citron restant, du sel et du poivre, (ne pas hésiter à être généreux en ajoutant du lait de coco, cela ajoute de la gourmandise).
4. Servez le tout bien frais, parsemé quelque morceaux de ciboulette fraîche.

En entrée ou en plat, le poisson cru se déguste bien frais. Bonne dégustation !





Le partenaire DE VOS REPAS GOURMANDS



CHARCUTERIE VIANDES VOLAILLES GRILLADES SNACKING

SCANNE-MOI



Pour voir nos offres
et catalogues

POUR PASSER COMMANDE

commandes@charcuteriedupacifique.pf

(+689) 40 50 99 50 (+ taper 1)

Par Messenger



SANTÉ - PROTECTION SOCIALE

Votre séjour merveilleux en Polynésie française ne doit pas occulter certaines précautions et une bonne hygiène de vie.

EAU POTABLE

Il faut savoir que la potabilité de l'eau sur les îles de Tahiti et Moorea n'est effective que pour 9 communes.

Pour cela, SDA Premium Tahiti propose un service complet en vous mettant à disposition une fontaine d'eau et en vous livrant le nombre de bonbonnes souhaité directement à domicile. L'eau est un élément vital, ayez l'esprit tranquille avec Premium Tahiti. Pour plus d'informations, appelez-nous au 40 47 97 00 ou écrivez-nous contact@sda.pf ou via notre site web www.sda.pf

QUATRE AFFECTIONS ENDÉMIQUES UTILES À CONNAÎTRE

LA DENGUE

Elle est transmise à l'homme par la femelle d'un moustique vecteur *Aedes aegypti*. Si l'on est piqué, cette maladie peut prendre essentiellement 2 formes cliniques :

- la «dengue classique», comme une simple grippe (fièvre importante, douleurs musculaires, courbatures, et céphalées)
- la forme «hémorragique», rare heureusement, qui ajoute au tableau de la dengue classique, une diminution du nombre des plaquettes sanguines avec éruption cutanée et démangeaisons entraînant un risque hémorragique majeur.

LE CHIKUNGUNYA

Le chikungunya est une maladie virale qui se transmet d'homme à homme par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes* notamment. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée, et à l'occasion d'une

autre piqûre, il le transmet à une personne saine. C'est pourquoi, le meilleur moyen de lutter contre la transmission du chikungunya est de se protéger individuellement contre les piqûres de moustique (vêtements longs, répulsifs cutanés, moustiquaires), et de ralentir leur reproduction en détruisant les gîtes larvaires les plus évidents (dessous de pots, déchets, gouttières).

La maladie se manifeste après une incubation de 4 à 7 jours en moyenne. Une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C) apparaît brutalement, accompagnée de maux de tête, de courbatures ou de douleurs articulaires, qui peuvent être intenses, touchant principalement les extrémités des membres (poignets, chevilles, phalanges).

L'évolution peut être rapidement favorable, si le malade répond bien au traitement symptomatique. Cependant, la maladie peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes et incapacitantes

Il n'y a pas de traitement curatif contre le virus. Aucun vaccin n'a été finalisé et chaque symptôme est traité spécifiquement. Il est par ailleurs fortement déconseillé d'utiliser des traitements à base de plantes ou des substances qui n'ont pas été prescrites par un médecin traitant.

LA FILARIOSE DE BANCROFT

Transmise à l'homme par la femelle du moustique vecteur *Aedes polynesiensis*.

Ce moustique a dans sa trompe des micro-filaires de 280 à 300 microns de long. Il y a quelques années, on pouvait constater chez de vieux polynésiens des manifestations majeures de cette maladie sous forme d'un œdème monstrueux d'un ou des deux membres inférieurs (appelé «éléphantiasis»). Elle reste aujourd'hui une affection peu fréquente, voire rare.



LA CIGUATERA OU GRATTE

Il s'agit d'une affection endémique due à l'ingestion, par les poissons herbivores des lagons, d'une algue qui se développe sur le corail mort. Cette algue produit une «ciguatoxine». Les poissons carnivores, prédateurs des poissons herbivores, concentrent dans leurs tissus cette «ciguatoxine» responsable de la maladie.

Cette affection se traduit par :

- des douleurs abdominales avec diarrhée
- des troubles sensitifs au contact du froid, au niveau de la bouche, de la paume des mains, et de la plante des pieds
- des démangeaisons intenses (d'où l'appellation locale de «gratte») et parfois un choc anaphylactique.

LA LEPTOSPIROSE

Cette affection rare, mais parfois mortelle est due à l'élimination dans les urines du rat essentiellement, d'une bactérie appelée «leptospire» qui en fin d'été austral, à l'occasion de fortes pluies ayant une action de lessivage des sols, se retrouve dans les rivières, et peut pénétrer dans l'organisme humain occasionnant un ictère avec poussée de fièvre et signes hémorragiques.

PRÉVENTION ET HYGIÈNE DE VIE

LA CHALEUR

Une exposition prolongée ou un effort physique intense peut provoquer une insolation ou le coup de chaleur. Symptômes: maux de tête, soif, crampes musculaires. Buvez beaucoup d'eau.

LA PRÉVENTION VACCINALE

Le calendrier vaccinal en vigueur en Polynésie française est celui préconisé par la commission du Pacifique sud sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être suivis en PMI (protection maternelle et infantile) au centre de la mère et l'enfant (Pirae) ou auprès de votre médecin traitant.

Les vaccins pratiqués sont les suivants :

1. BCG à la naissance
2. Génévac (hépatite B) à la naissance, à 1 mois et 6 mois
3. Pentacoq (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hémophilus et coqueluche) à 2, 3, 4 et 8 mois
4. ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à 1 an.

HYGIÈNE SCOLAIRE

C'est le service d'hygiène scolaire installé dans le centre de la mère et de l'enfant (Pirae) qui suit médicalement tous les enfants scolarisés de la ville de Papeete, et dès l'âge de 3 ans un livret de santé est ouvert pour tous les nouveaux venus. Il est à noter que toutes les vaccinations effectuées dans ce centre sont gratuites. Ailleurs ce sont les dispensaires rattachés aux différents établissements scolaires qui suivront vos enfants.

Une vaccination à jour contre l'hépatite B est exigée pour être scolarisé en Polynésie française en raison d'une endémie importante.

Le service d'hygiène scolaire assure la prophylaxie de la filariose lymphatique en procédant, au mois d'avril, à la distribution de notézine-zentel dans les classes.

Si vous souhaitez faire vacciner vos enfants par votre médecin traitant, les vaccins seront à votre charge.

Adultes

La couverture vaccinale minimale est la suivante:

- diphtérie, tétanos, poliomyélite
- hépatite B
- fièvre jaune si on désire voyager en Amérique centrale et du sud

Autres vaccinations

Tous les vaccins protégeant de différentes maladies (hépatite A, typhoïde, méningite, fièvre jaune, grippe ...) sont affaire d'opportunité et à discuter avec votre médecin traitant.

PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES À PRENDRE

FAMILLES ET PERSONNES ÂGÉES EN VISITE

Il leur est conseillé de consulter leur médecin traitant, en particulier les personnes âgées avant de se rendre en Polynésie française.

VIH et autres Infections

Sexuellement Transmissibles

Il existe des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) :

- CHPF Taaone - Pirae
40 48 62 05 (consultation)
ou 40 48 62 62 (standard)
- Centre de la mère et de l'enfant 40 47 33 00
- Dispensaire de Papeete (Vaitavata)
Tél (689) 40 54 98 38
- Dispensaire de Faaa - Tél 40 85 08 57
- Dispensaire de Punaauia - Tél 40 50 37 70
- Dispensaire de Arue - Tél 40 45 59 59
- Dispensaire de Mahina - Tél 40 48 18 85
- Hôpital de Taravao - Tél 40 54 77 77
- Hôpital de Afareaitu - Moorea
Tél (689) 40 55 22 22 - 40 55 22 26
- Hôpital d'Uturoa - Raiatea
Tél 40 60 08 00 - 40 60 08 01
- Hôpital de Taiohae - Marquises
Tél 40 91 02 00 - 40 91 02 16
- Dispensaire des Tuamotu-Gambiers
Tél 40 46 07 00

CANNABIS

En Polynésie française pousse une variété de cannabis connu localement sous le nom de «pikalolo». S'en procurer est relativement facile, même dans les établissements scolaires. La plus grande vigilance s'impose. C'est une drogue, pouvant entraîner une accoutumance, de plus en plus consommée par les jeunes. L'association alcool + pakalolo entraîne un risque d'agressivité conduisant parfois, dans un état second, à commettre des actes graves entraînant des sanctions pénales (rixes, accidents de circulation...).

TATOUAGE

Il y a un risque de contamination par les virus des Hépatites B et C lors de tatouages traditionnels. Ce virus conduit aux complications que sont l'inflammation hépatique grave (cirrhose hépatique) et le cancer primitif du foie (hépatome). Si l'on désire cependant se faire tatouer, se renseigner sur les «maisons sérieuses» et exiger des aiguilles à usage unique.

Site du Ministère de la Santé :
www.sante.gov.pf

RISQUES LIÉS À LA FLORE

Fleurs et fruits, arbres et plantes sont nombreux, surtout sur les îles hautes, et ont contribué au mythe de la Nouvelle Cythère. Cependant quelques fruits, qui poussent à l'état sauvage dans les vallées sont toxiques : la fausse mangue ou reva «Cerbera manghas» a une forte toxicité cardiaque, le fruit du bancoulier peut entraîner des diarrhées, le piment de Tahiti a un violent goût de poivre, on l'appelle piment enragé.

La sève de certains arbres est caustique, il s'agit essentiellement du manguier et de l'anacardier (noix d'acajou). A titre anecdotique, la sève violette des bananiers fei laisse des tâches indélébiles.

L'ACCIDENT DE PLONGÉE

La plongée sous-marine peut se pratiquer sous 2 formes :

1. La plongée en apnée (palmes, masque et tuba)
2. La plongée avec bouteilles

Il s'agit d'un sport très technique. On ne peut le pratiquer qu'avec un minimum de formation. Paraplégies, douleurs articulaires, vertiges avec bourdonnements d'oreilles ou sensation d'épuisement peuvent être occasionnés par un accident de décompression. Un certificat médical d'aptitude est obligatoire. La plongée avec bouteilles est contre indiquée en cas d'antécédents d'asthme.

Le centre hospitalier de Polynésie française sis à Taaone, Pirae est le seul établissement de Polynésie française disposant d'un caisson hyperbare multiplaces et de médecins diplômés en médecine hyperbare.

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, UN ÉCLAIRAGE NÉCESSAIRE

Le réflexe des personnes arrivant en Polynésie est souvent de comparer les prix avec ceux de la métropole, ce qui est compréhensible, mais il faut comparer ce qui est comparable et connaître le contexte économique de la Polynésie pour se faire une idée juste.

Des prix liés aux contraintes géographiques

Outre les taxes d'importation applicables sur une grande majorité de produits, tous les prix de biens de consommation importés en Polynésie sont impactés par le coût du fret, car aucune île des DOM TOM n'est plus éloignée des pays exportateurs (France, Chine, USA, Australie, Chili...) que Tahiti.

Le prix de l'électricité ne peut faire exception à cette règle puisqu'elle est produite à hauteur de 60% par du carburant importé, et que la majeure partie des biens d'équipements qu'elle requiert (poteaux, câbles, transformateurs, groupes électrogènes...) est elle aussi soumise à des coûts de transport et à la fiscalité sur l'importation.

Des prix liés à la dispersion géographique et au devoir de solidarité

Le prix de détail de l'électricité en France métropolitaine est un des plus bas d'Europe. Ceci est notamment le fait d'un parc nucléaire très développé réparti sur l'ensemble du territoire, assurant 72,3 % des besoins énergétiques de l'hexagone (chiffre 2016). La Polynésie présente une toute autre « morphologie » de son système énergétique, avec 20 îles bénéficiant chacune d'une concession électrique autonome. Le surcoût des îles est causé par leur petite taille (pas d'économies d'échelle), par leur isolement (obligation d'assumer chacune leur pic de consommation, d'avoir chacune leur personnel, chacune leur stock, sans possibilité de synergies avec des systèmes voisins), et par des coûts de transport sur le

matériel ou le personnel, mais les consommateurs de ces îles bénéficient des mêmes tarifs qu'à Tahiti.

Un développement des énergies renouvelables remarquable

Le prix de l'électricité est beaucoup plus cher en Allemagne et au Danemark qu'en France métropolitaine, car le développement des énergies renouvelables y est plus avancé. En effet les sources de production d'électricité par les énergies renouvelables (hydraulique, éolien et photovoltaïque) ont un impact indéniable sur le coût de l'énergie au final.

En matière d'énergies renouvelables, Tahiti est en avance sur la métropole. Quinze centrales hydroélectriques réparties sur cinq vallées produisent environ 35% de la production électrique totale de l'île et 5% sont produits par l'énergie solaire.

Un prix de l'électricité alourdi par les taxes

Par ailleurs, il convient de souligner qu'EDT ENGIE est collecteur de taxes pour le compte du Pays, des communes et de la société de transport (TEP). 19 % du montant facturé correspond aux impôts, taxes et redevances.

Électricité : la Polynésie très bien placée parmi ses voisins du Pacifique

Un benchmark des performances et prestations de 26 opérateurs publics et privés d'électricité du Pacifique réalisé en 2015 a montré que :

- La Polynésie propose le 2ème tarif le moins cher pour les clients particuliers consommant 200 kWh/mois, et le 3ème moins cher pour ceux consommant 100 kWh/mois.
- La Polynésie est 1ère en performance technique globale (un indice qui mesure notamment le temps moyen de panne subi par les clients et l'efficacité des outils de production électrique).
- La Polynésie présente le 3ème plus fort taux d'énergies renouvelables (EnR).



LE RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

L'accord de coordination entre les régimes métropolitains et polynésiens de sécurité sociale permet, aux assurés résidant en Polynésie Française, de demander le service des prestations par la C.P.S, selon sa propre réglementation.

Pour autant, en tant que fonctionnaire d'Etat M.A.D., vous conservez votre sécurité sociale française auprès de MGEN. Pour bénéficier des prestations de sécurité sociale, vous devrez vous rapprocher sans délai de MGEN pour procéder à la mise à jour de votre dossier.

Protection sociale complémentaire (PSC) :

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a désigné le groupement Mutuelle Générale de l'Éducation nationale (MGEN) - CNP Assurances pour mettre en œuvre le nouveau contrat collectif obligatoire de PSC en santé. Les agents de l'État affectés ou mis à disposition en Polynésie française bénéficient du dispositif.

Depuis le 1^{er} mai 2026, le ministère participe au financement de ce nouveau régime en prenant en charge, pour les agents en activité, 50 % de la cotisation au panier de soins et 50 % de la cotisation aux options, dans la limite de 5 €.

Il est prudent de conserver une protection complémentaire en prévoyance en Polynésie française. MGEN est l'organisme retenu par le Ministère pour vous garantir dans le cadre de la protection prévoyance facultative de la PSC.

Contactez MGEN pour réaliser ces démarches à l'adresse mail suivante : bienvenue@mgen.fr

La CPS est la caisse de sécurité sociale polynésienne. L'inscription à la CPS n'est pas obligatoire pour les remboursements de frais de santé des fonctionnaires d'état mais indispensable pour :

- Bénéficier de l'évacuation sanitaire (EVASAN)
- Inscrire vos enfants à l'école.

Les formalités d'inscription à la CPS

Rendez-vous à son siège social ou dans l'une de ses antennes polynésiennes, muni des documents suivants :

- un certificat d'affiliation (formulaire 980-02) délivré par votre employeur : Vice-Rectorat de Polynésie Française
- une attestation de droits Sécurité Sociale, en cours de validité, délivrée par la MGEN
- une copie du livret de famille ou à défaut, pour les assurés sans ayants droit, une copie de l'acte de naissance, de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- un relevé d'identité bancaire ou postal

CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CPS Info Conseil : 40 41 68 00

Fax (689) 40 54 58 68

E-mail : info@cps.pf

Site web : www.cps.pf

BP 1 - 98713 Papeete-Polynésie française

Email : infoconseil@cps.pf

Horaires : Du lundi au jeudi de 07h00 à 15h30 – Le vendredi de 07h00 à 14h30.

Caisse de Prévoyance Sociale

11 avenue du Commandant Chessé

BP 1 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française

L'espace mutuel MGEN section extra-métropolitaine est présent à Papeete pour vous accompagner.

MGEN

Espace Mutuel de Papeete

196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE

bienvenue@mgen.fr

Horaires d'ouverture et de Permanence téléphonique :

www.mgen.fr rubrique : nous trouver »

- Tél Espace mutuel Papeete : 40 54 89 99

- Tél France : 00 33 2 49 79 00 05 (sur répondeur : première question, faire le choix 1 puis à la deuxième question, le choix 1).



LIAISONS AÉRIENNE - MARITIME

SERVICES AÉRIENS VERS LA MÉTROPOLÉ

Il existe plusieurs vols hebdomadaires à destination de PARIS via LOS ANGELES, ou SAN FRANCISCO. Les tarifs sont variables en fonction de la saison et de la compagnie.

Vols internationaux :

La Nouvelle Zélande, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, Hawaii, le Japon, le Chili et l'île de Pâques sont actuellement accessibles depuis l'aéroport de Tahiti-Faa'a avec les compagnies :

* Air Tahiti Nui Tél 40 46 03 03

* Air New Zeland, Tél 40 54 07 47

* Air France, Tél 40 47 47 47

* Air Calin, Tél 40 85 09 04

* French bee, Tél 40 42 90 90

* Hawaiian Airline, Tél 40 86 60 00

NB : des modifications sont susceptibles d'intervenir. Des voyages de groupe sont régulièrement organisés sur ces pays par les Agences de voyage ou différentes associations.

DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

A) LIAISON AÉRIENNE :

Air Tahiti dessert 46 îles en Polynésie française au départ de Tahiti, réparties dans tous les archipels :

* ILES DU VENT,

* ILES SOUS LE VENT,

* TUAMOTU-GAMBIER,

* AUSTRALES,

* ET ILES MARQUISES.

) ILES DE LA SOCIÉTÉ

* Air Tahiti réservations : 40 86 42 42 ou reservation@airtahiti.pf - Site web : www.airtahiti.pf

Air Tahiti édite 2 fois l'an un horaire de poche, lequel vous est indispensable pour tous vos déplacements. Ce livret horaire comporte des informations d'ordre pratique et tarifaire. Il est disponible dans tous les points de ventes Air Tahiti et les agences de voyages de la place.

Des tarifs spéciaux existent :

* Carte Jeune (moins de 25 ans)

* Carte Marama (60 ans et plus)

* Carte Famille (familles)

* Carte Vistah (résidents des îles autres que Tahiti et Moorea)

Ces quatre cartes offrent jusqu'à 50% de réduction.

Autres tarifs particuliers :

* Excursion bleue : donne droit à 30% de réduction sur les Îles Sous le Vent et certains atolls des Tuamotu.

* Air Pass Tarifs Air Tahiti : tarifs forfaitaires permettant de visiter plusieurs îles.

* Séjours dans les îles Air Tahiti : forfaits avion + hébergement à destination de tous les archipels.

Renseignements : 40 86 43 43 - Site web : www.sejoursdanslesiles.pf

Les bagages - quelques précisions :

La franchise bagage d'Air Tahiti est de 10Kg. Les passagers en correspondance avec un vol international peuvent bénéficier d'une franchise de 20 kg sous certaines conditions. Les bagages d'un poids unitaire supérieur à 32kg ne sont pas acceptés à l'enregistrement et doivent être acheminés par fret

* Tahiti Nui Helicopters : Tél : +(689) 87 777 256 - commercial@tnh.pf - www.tahitinuihelicopters.com - 7j/7 de 7h00 à 19h00

* Air Moana - Voyagez dans les îles avec Air Moana. Vols directs et réguliers pour Tahiti, Bora-Bora, Raiatea, Rangiroa, Moorea, Nuku Hiva, Hiva Oa.

Depuis la Polynésie française : Tél : 40 48 4000 - Depuis l'étranger : Tél : +(689) 40 48 4000 www.airmoana.fr

B) LIAISON MARITIME :

La liaison avec Moorea se fait plusieurs fois par jour. La traversée dure de 20 à 45 minutes suivant les bateaux (AREmiti 5 - AREmiti Ferry PPT 40 50 57 57-MOZ 40 56 31 10 (infos : sur le site www.tuateaferries.co) / TEREVAU PPT 40 50 03 58 - MOZ 40 50 03 59 / APETAHI EXPRESS - 40 50 54 59).

De petits cargos mixtes assurent les liaisons maritimes inter-îles et transportent des passagers.

Située au milieu du Pacifique, la Polynésie reste néanmoins connectée au reste du monde grâce à un groupe de médias bien approvisionné. En voici un aperçu.

INTERNET

La Polynésie Française dispose de deux fournisseurs au réseau internet : www.vini.pf, www.viti.pf

Il existe de nombreux cybercafés à Papeete, Moorea, et dans la plupart des îles polynésiennes.

TÉLÉVISION

Toutes les îles polynésiennes reçoivent les programmes.

Deux chaînes publiques et gratuites couvrent toute la Polynésie :

Polynésie 1ère 40 86 16 16

Cette chaîne propose des productions locales, des informations en reo ma'ohi et en français, et une sélection de France télévision. Site internet : la1ere.francetvinfo.fr

TNTV - Tahiti Nui Télévision

Chaîne de télévision territoriale. Possibilité de regarder les émissions diffuser sur le site internet en mode replay. www.tntv.pf

Chaîne de la TNT

France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Arte et France 24.

www.outremertousaunumerique.fr

TV Satellite-VINI

Bouquet de chaînes satellite de l'OPT payant (37 chaînes et 10 radios en qualité numérique).

www.vini.pf/television/tv-satellite

Canal+

Chaîne privée, payante et diffusé par TNS.

www.vini.pf/television/tv-satellite/pack-canal

PRINCIPALES STATIONS RADIO

Polynésie 1ère 40 86 16 16

89 FM pour l'ensemble de la Polynésie française. la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/radio diffuse 24h/24 des émissions locales, les journaux de France Inter.

La plus ancienne station généraliste (1934).

Mail : polynesie1ere@francetv.fr

Radio 1 40 43 41 00

98.7 FM Papeete, 100 et 103.8 pour Tahiti et Moorea, 100.9 îles sous le vent.

Elle diffuse des informations locales, des programmes de variétés et les informations d'Europe 1.

Tiare FM 40 43 41 00

106 FM Papeete, 104.2 et 105.5 Tahiti et Moorea.- www.tiarefm.pf

La radio des îles. Diffuse de la musique polynésienne qui invite au voyage

NRJ - Tahiti 40 42 10 42

103 FM et 886 Tahiti et Moorea.
Chaîne musicale pour jeunes auditeurs.

Rire & Chansons - Polynésie

40 42 14 14
102.6 FM Faa'a

Radio Te Reo O tefana - Polynésie

40 81 97 97
92.8 FM Papeete

PRESSE ÉCRITE

Les quotidiens

Quotidien payant pour Tahiti infos :
Tahiti-Infos www.tahiti-infos.com

Hebdomadaire gratuit :

Paruvenu + Coco Mag TV : le magazine des petites annonces et de votre programme TV
www.paruvenu-tahiti.net

CULTURE

La Maison de la Culture :

TE FARE TAUHITI NUI offre deux bibliothèques, une médiathèque, et deux salles de spectacles. Des spectacles de qualité y sont régulièrement proposés. Pour tous renseignements : Tél. 40 54 45 44

Papeete dispose de quatre salles de cinéma, de plusieurs librairies et vidéo-clubs.

Autres adresses utiles :

- TE FARE IAMANAHA - Musée de Tahiti et des Îles : Tél. 40 54 84 35

- Conservatoire Artistique de la Polynésie française : Tél 40 50 14 14

Les sports nautiques sont évidemment les plus développés en Polynésie mais il existe également un grand éventail d'activités qui répondra parfaitement à vos exigences.

Les amateurs de "green" pourront se décompresser sur l'un des plus beaux parcours, au golf d'Atimaono à Pāpara.

Moto-cross, course automobile et karting sont également au programme pour tous ceux qui aiment la vitesse. Les clubs sont ouverts aux nouveaux venus.

Pour ceux qui préfèrent les sports plus tranquilles, vous trouverez à Tahiti des clubs d'échecs, de bridge, mais aussi des tables de billard et des fervents amateurs de pétanque.

Ne vous y trompez pas, ici la pétanque est prise au sérieux. De nombreuses compétitions sont organisées et les doublettes polynésiennes participent aux championnats du monde.

Osez découvrir les sports dits "traditionnels", comme la danse (le fameux tamure), la pirogue de compétition (va'a) qui compte près de 10000 licenciés sur le territoire et quelques autres disciplines que vous prendrez plaisir à découvrir lors des fêtes du Heiva, au mois de juillet.

Pour toutes les activités sportives, il

appartient à chacun de s'assurer des conditions de sécurité auprès des responsables des clubs et associations.

CARNETS D'ADRESSES

PLONGÉE SOUS-MARINE

Les clubs sont nombreux et proposent tous le même type de prestations, aux tarifs sensiblement identiques.

Nous en exposons quelques-uns, sachant qu'on en recense une soixantaine à travers la Polynésie.

Fluid Plongée

Tél. 40 85 41 46 - 87 70 83 75 à Punaauia
info@fluidtahiti.com - www.fluidtahiti.com

École de Plongée de Tahiti

Tél. 89 40 04 99, à Arue au Yacht-Club -
info@plongeedetahiti.com

Top Dive FAKARAVA Nord & RANGIROA

Tél. 40 83 50 60 - www.topdive.fr

Le Yacht-Club d'Arue est un important centre nautique où l'on pourra pratiquer un grand nombre d'activités plongée, dériveurs, hobie-cat Optimist (pour les enfants), jet-ski, et éventuellement louer un voilier. Tél 40 42 78 03.

PÊCHE AU GROS

Tahiti Trip Fishing

Tél 87 32 16 31 à Punaauia, Marina Taina.

SURF

Tura'i Mataare Ecole de Surf Tahiti

Tél. 87 77 27 69

Taie fa'ahe'e surf school

Tél. 87 35 20 64 à Punaauia

Mo'o Surf School

Tél. 87 36 94 28

Moana Surf School Tahiti

Tél. 87 78 10 90 Punaauia



SKI NAUTIQUE

Presque tous les hôtels offrent la possibilité de pratiquer le ski nautique (notamment sur l'île de Moorea).

VOILE

Ecole de voile d'Arue Tél. 40 42 23 54

Yacht Service Tél. 40 85 52 85

ACTIVITÉS NAUTIQUE DIVERSES

Vous obtiendrez des renseignements sur les différents clubs et les conditions relatives à la pratique des disciplines auprès des fédérations suivantes :

Fédération tahitienne de surf

Tél. 40 43 86 93

Fédération tahitienne de va'a [pirogue]

Tél. 40 45 05 44

Fédération tahitienne de voile

Tél. 87 77 47 40

ACTIVITÉS SPORTIVES CLASSIQUES

Fédération d'athlétisme de Tahiti

Tél. 89 42 14 34

Fédération tahitienne de cyclisme

Tél. 40 45 10 91

Fédération tahitienne de football

Tél. 40 54 09 54

Fédération tahitienne de golf

TEAGAI Yann au Tél. 87 74 43 21

Fédération tahitienne de handball

Tél. 40 82 55 01

Fédération tahitienne de judo

Tél. 87 71 19 85

Fédération tahitienne de rugby

Tél. 89 42 46 45

Fédération tahitienne de tennis

Tél. 40 42 38 66

Fédération tahitienne de triathlon

Tél. 40 53 38 48

Fédération tahitienne de volley-ball

Tél. 40 48 25 21

Judo -Dojo tahitien

Tél. 87 70 48 88

Karate -Budokan Arue

Tél. 87 78 45 78

Yoga -Association Hatha Yoga

Tél. 87 21 86 75

Athlétisme -Association "Courir en Polynésie"

Tél. 87 78 64 26

Golf Olivier Bréaud à Atimaono

Tél. 40 57 40 52

Natation -Piscinéolympique de Tipaerui

Tél. 40 42 89 24 - 40 50 95 26 - 40 42 15 08

Sports équestres -L'Eperon de Pirae Tahiti

Tél. 87 71 20 10

Tennis -AS Phénix

Tél. 40 83 15 57

Fei Pi Tennis

Tél. 87 31 95 42

Avion -Aéroclub des Ailes du Fenua

Tél. 87 21 51 40

Tahiti Parapente, Deltaplane

Tél. 89 77 90 17

RANDONNÉES

Te Fetia o te mau mato

Jean-Marc HAAPII au Tél. 87 71 35 23

clubtefetia@gmail.com



LES MÉDIAS ET LOISIRS CULTURELS

ARGENT - SYSTEME BANCAIRE

Monnaie :

La monnaie est le franc CFP, sa parité avec l'Euro est fixe :

1 FCFP = 0,00838 euros

100 FCFP = 0,838 euros

1 euro = 119,3317 FCFP

Pour élaborer un calcul rapide :

1000 FCFP $\cong$ 8 euros

RÉSEAU BANCAIRE :

Les banques sont fermées les samedis et dimanches, les cartes de crédit sont acceptées partout sur Tahiti et dans les îles. Il existe de nombreux distributeurs automatique de billets.

Il vous est possible d'ouvrir, avant même votre arrivée sur le Territoire un compte courant postal selon la même procédure qu'en métropole. Pour cela adressez-vous à votre bureau de poste.

A votre arrivée vous aurez également la possibilité d'ouvrir un compte bancaire dans l'une des 3 banques locales :

- SOCREDO,
 - BANQUE DE POLYNESIE,
 - BANQUE DE TAHITI,
- propriété de la Caisse d'Epargne.

Certaines d'entre elles sont associées aux grandes banques françaises. Ces banques ont des agences dans toutes les îles et de nombreuses succursales sur Tahiti.

Vous pouvez également ouvrir un CCP. Les virements ordinaires effectués à partir de votre compte CCP de Polynésie sur un autre compte CCP ouvert en France métropolitaine sont gratuits.

Si vous désirez déposer rapidement des chèques CCP polynésiens sur un CCP métropolitain :

- date de valeur J + 3 : frais de fax pour demander l'autorisation $\approx$ 7,62 euros.
- date de valeur J + 20 : aucun frais.

Les virements à partir d'un compte bancaire de Polynésie sur la métropole sont nettement plus onéreux.

SE DÉPLACER : VEHICULES

AVION - BATEAU

Si à Tahiti les routes sont bonnes, dans les îles on trouve peu ou pas de routes goudronnées. Il est donc conseillé d'acquérir une voiture rustique et robuste 4x4 ou motos. Les occasions sont pratiquement introuvables dans les îles. Aux îles Marquises, beaucoup de vallées ne sont accessibles que par la mer, à cheval, ou à pied.

Achat de voitures sur place :

Toutes les marques françaises et étrangères sont représentées à TAHITI. Les prix des voitures neuves varient entre 40 et 50 % plus chers qu'en métropole en raison de l'éloignement et de la fiscalité indirecte qui existe sur le Territoire (voir rubrique sur la réglementation douanière). Le marché des voitures d'occasion est assez riche.

Voitures importées par vos soins :

Il faut savoir que le coût des droits d'entrée peut être important, et qu'il vaut mieux acheter localement (voir rubrique sur la réglementation douanière). Dans tous les cas, pour éviter toute surprise désagréable, il est préférable de prendre contact avec le

Service des Douanes

BP 9006 MOTU UTA - PAPEETE

Il évaluera le montant des droits et taxes applicables aux véhicules d'occasion que vous souhaitez importer.

ASSURANCE

La MAIF n'est pas représentée en Polynésie française. Cependant, n'oubliez pas avant votre départ de suspendre éventuellement votre contrat en métropole et de vous procurer auprès de votre assureur un relevé d'informations sur 3 ans qui est pris en compte par les assurances locales.

LANGUES - RELIGION - PETIT LEXIQUE

LANGUES

Le "tahitien" appartient à la grande famille des langues polynésiennes "le Reo ma'ohi" de même que le marquisien, le paumotu, le mangarévien et le rurutu. Il est au même titre que le français, la langue maternelle et d'échange de la population polynésienne.

Cette langue se distingue par une profusion de voyelles et par un nombre limité de consonnes.

La structure grammaticale est fondamentalement différente de celle des langues occidentales.

En tahitien le "e" se prononce "é", le "u" se prononce "ou" et le "h" est toujours aspiré.

RELIGION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Toute une mosaïque de religions monothéistes est représentée en Polynésie française, due à l'histoire de l'évangélisation : la religion protestante est prépondérante ; l'église catholique arrive en seconde place ; puis on trouve les religions : mormone, adventiste, sanito, etc.

PETIT LEXIQUE

Bienvenue : Maeva - Bonjour : Ia Ora na
Merci : Mauruuru - Au revoir : Nana
Non : Aita - Oui : E
Homme : Tane - Femme : Vahine
Fleur : Tiare
Comment vas-tu ? E aha to 'oe huru ?
Bien : Maita'i

MEMO

La direction générale de l'éducation et des enseignements met à votre disposition un site internet, que vous pouvez consulter pour tous renseignements complémentaires

Site Internet : <http://www.education.pf>

Vous trouverez de nombreuses informations complémentaires à ce Guide Maeva sur le «Guide d'accueil des services de l'Etat et des institutions de la Polynésie-Française» réalisé par le Haut-commissariat sur leur site internet à l'adresse suivante :

<http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/PUBLICATION>

LA LÉGENDAIRE PERLE NOIRE

La perle de culture de Tahiti, rare et mystérieuse, est aussi synonyme d'élégance et de perfection. De nombreuses fermes perlières cultivent aujourd'hui l'huître pinctada margaritifera, la seule variété au monde à produire une perle de couleur noire.

Ces précieuses perles sont mondialement connues et appréciées pour leur grande valeur, elles font la fierté des polynésiennes qui en font de délicats bijoux.

L'appellation " perle de culture de Tahiti " est reconnue par la Confédération internationale de la bijouterie - joaillerie ainsi que par le Gemological Institute of America.

Avant d'acheter, n'hésitez pas à admirer et demander conseils aux producteurs ou aux joailliers locaux .

LES CRITÈRES DE QUALITÉS À RESPECTER SONT :

- **La taille** : les perles de Tahiti ont un diamètre moyen de 8,5 à 10,5 mm. Le prix de la perle augmentera en fonction de sa taille.

- **La peau** : Sa surface doit être parfaite c'est-à-dire extrêmement lisse , sans défaut.

- **La forme** : elles doivent être ronde (ce sont les plus recherchées) mais vous en rencontrerez aussi des oblongues, piriformes, cerclées , en forme de poire ou communément appelée baroque.

- **Le lustre** : examinez le reflet de la perle. Celui-ci doit refléchir la lumière d'un éclat éblouissant.

- **La couleur** : Une palette étonnante offre les couleurs les plus variées : noir aux reflets vert, aubergine, bleu métallisé, brun cuivré, jaune souffre, ...entièrement naturelle.

- **L'orient** : la perle de Tahiti est la seule a pouvoir diffracter la lumière blanche en arc-en-ciel, comme le ferait un prisme.

Pour bien choisir une perle il faut l'examiner à la lumière du jour et demander l'avis d'un professionnel.

Tout ce qu'il faut savoir sur le site de la Direction des Ressources Marines de Polynésie française : <https://perledeculturedetahiti.com/drm/>

TÉLÉPHONES UTILES

URGENCES :

SAMU Service d'Aide Médicale Urgente	15
Pompiers	18
Police-Secours	40 47 01 47 - 17
Secours en mer	16 (gratuit H24) ou 40 54 16 16
Médecins & Pharmacie de garde	40 47 01 44 ou 40 47 01 47

Hôpital CHP Taaone Urgence	40 48 59 11
Hôpital Taravao	40 57 77 77
Hôpital Uturoa	40 60 08 00
Hôpital Taiohae	40 91 02 00
Clinique Cardella - Urgence	40 46 04 01
Polyclinique Paofai - Urgence	40 46 18 18

Gendarmerie Papeete	40 46 73 02
Gendarmerie Arue	40 50 73 05
Gendarmerie Faa'a	40 46 72 00
Gendarmerie Punaauia	40 50 76 05
Gendarmerie Paea	40 50 75 05
Gendarmerie Papara	40 54 80 05
Gendarmerie Taravao	40 54 73 05
Gendarmerie Tiarei	40 54 79 25
Gendarmerie des Archipels	40 54 69 10
DPTN Département Territorial de la Police Nationale	40 47 01 47

SERVICE D'AIDE :

Service de protection infantile	40 47 33 10
Handicap Service	40 42 37 48
Handicap Infos	40 81 98 19
SOS Suicide	87 20 25 23 ou 89 20 25 23
Affaires Sociales (signalement)	40 46 59 15
Affaires Sociales (direction)	40 46 58 46
CPS (Service prestations aux familles)	40 41 68 15
Alcooliques Anonymes	40 43 21 63

AIDE JURIDIQUE :

Aide aux victimes	40 43 20 41
-------------------	-------------

CDIFF (droits des femmes)	40 45 01 20
Ordre des avocats	40 43 34 28

TAXIS :

Station du Vaima (24/24)	40 43 72 47
Station de l'Aéroport	40 86 60 66

BUREAUX DE POSTE :

OPT - tous services	40 48 93 50
Arue	40 43 20 85
Faa'a	40 48 94 30
Faa'a Aéroport	40 48 90 59
Mahina	40 48 93 30
Paea	40 48 94 10
Papara	40 48 94 00
Papeete (Hôtel des Postes)	40 41 43 43
Pirae	40 41 42 56
Punaauia - Punavai	40 48 94 20
Taravao	40 48 93 50
Assistance des Services Télécom	4455
Renseignements annuaire	4499

DIVERS :

Electricité de Tahiti :	
EDT ENGIE Siège	40 86 77 86
EDT Dépannage	40 54 32 10
La Polynésienne des Eaux	40 50 34 34
Aéroport Tahiti Faa'a	40 86 60 61
Caisse de Prévoyance Sociale - CPS (accueil) :	40 41 68 00
Services du Travail et l'Inspection du Travail	40 50 80 00
Douanes	40 50 55 50
Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion :	
SEFI Papeete	40.46.12.12
Formation professionnelle	40.46.12.70
SEFI Faa'a	40.83.82.61
SEFI Punaauia/Paea	40.45.57.94
SEFI Pirae/Arue	40.83.83.45
SEFI Mahina	40.42.16.39



OÙ SOMMES-NOUS ?



DGEE (site taaone et turerai tane - PIRAE)
www.education.pf

Ministère de l'éducation
www.education.pf

Vice-rectorat
www.ac-polynesie.pf

Vini
www.vini.pf

Banque de Polynésie (siège)
www.sg-bdp.pf

CPS
www.cps.pf

Air tahiti
www.airtahiti.pf

Banque Socredo (siège)
www.socredo.pf/particuliers

Air tahiti nui
www.airtahitinui.com

Vodafone
www.vodafone.pf

Viti
www.ora.pf

Présidence
www.presidence.pf

Banque de Tahiti (siège)
www.banque-tahiti.pf

Air france
www.airfrance.pf

EDT agence Vaima
www.edt.pf

OPT site général
www.opt.pf
www.farerata.pf

Université UPF
www.upf.pf

Lycée Hôtelier
lycee-hotelier-tahiti.com



AGENTS PUBLICS, METTEZ LE CAP SUR VOS PROJETS AVEC LA CASDEN

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

Rendez-vous sur **casden.fr*** ou retrouvez-nous chez



SOCREDO



**BANQUE DE
POLYNÉSIE**

*Coût de connexion selon votre opérateur.

(1) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Mame - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BANQUE DE POLYNÉSIE - Société Anonyme au capital de 1380 000 000 F CFP, immatriculée au RCS de Papeete sous le n° 72 448 / N° Tahiti 037556 - Siège Social: 355 Boulevard Pomare, BP 530, 98713 Papeete, Polynésie française • Banque SOCREDO - SAEM au capital de 22 milliards de F CFP - RCS TPI 59 1 B PAPEETE - N° Tahiti 075390 - Siège social 115 rue Dumont d'Urville - BP 130 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française • Conception et crédit photo : ©EPOKA Mantu • Illustrations : ©Frédéric Rébena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Vos avantages Vodafone

1^{ère} facture
OFFERTE*

Routeur
3G/4G
OFFERT*

- ✓ Des forfaits téléphoniques **avec ou sans engagement** et à partir de **450 XPF !***
- ✓ Abonnement Internet **illimité sans ligne téléphonique**
- ✓ Pack famille : **Appels gratuits et illimités** entre membres de la famille
- ✓ Les abonnements peuvent être **souscrits à l'avance et à distance**.
Les routeurs et cartes SIM peuvent vous être **livrés sur demande**.

Les appels Vodafone sont possibles sur toute la Polynésie française.

L'Internet Vodafone est disponible à Tahiti, Moorea, Bora Bora, Raiatea et Huahine.

Ces offres sont valables pour le personnel d'Etat avec souscription en 2026, **uniquement auprès du Service Vodafone Privilège.**



Plus d'infos : 89 89 89 88 / seprivilege@vodafone.pf
Nous nous déplaçons sur RDV

 **vodafone**
Privilège

*Avec abonnement mobile ou Internet 24 mois souscrit à partir du 01/06/2026
Voir conditions générales et spécifiques de vente sur www.vodafone.pf